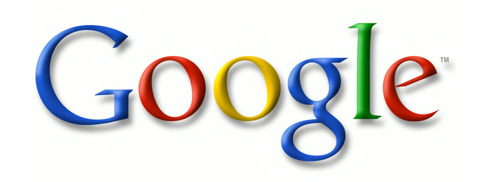


Étude sur les mémoires de Philippe de Comines

Per Adolf Geijer


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

ÉTUDE

SUR LES

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMINES.

DISSERTATION

ACCOMPAGNÉE DE THÈSES ITALIENNES

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE D'UPSAL

ET PUBLIQUEMENT SOUTENUE

DANS LA GRANDE SALLE DU GUSTAVIANUM

LE 15 FÉVRIER, à 10 HEURES DU MATIN

PAR

PER ADOLF GEIJER

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

UPSAL

EDQUIST & BERGLUND 1871.


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
LIBRARY

Table des Matières.

Étude sur les Mémoires de Philippe de Comines.

Par

Per Adolf Geijer.

Introduction.

Après son apogée, qui embrasse les douzième et treizième siècles, la langue d'oïl eut une longue époque de transition pour se transformer en français moderne. Pendant cette époque, qui s'étend jusque bien avant dans le seizième siècle, la langue française, ainsi que la nation française elle-même, eut à subir bien des changements. Il y a toujours une grande conformité entre les révolutions d'une langue et celles que subit la nation dont elle est parlée. La langue et la nation françaises ne font pas exception à cette règle générale. De même qu'à cette époque le système féodal fait place à une monarchie forte et puissante, de même les dialectes des diverses provinces se confondent dans une seule langue commune à tous les Français cultivés. Mais la révolution qui, alors, s'opéra dans l'idiome français ne s'est pas bornée à cela. C'est à cette même époque que le français perd son caractère de langue synthétique et devient analytique; la langue d'oïl fait place au français moderne. Or, il est clair qu'une révolution aussi profonde ne peut se faire que bien lentement dans une langue parlée par une grande nation possédant déjà une littérature riche et variée. Il faut bien un long espace de temps, marqué de grandes variations sociales, pour faire oublier le passé et pour faire naître et fixer ce qui est nouveau. Depuis que la langue d'oïl a commencé à se défaire, il a fallu près de trois siècles pour former le langage actuel.

Comparée aux siècles précédents qui abondent surtout en ouvrages poétiques d'un grand mérite, cette période est littérairement stérile; ce qu'elle a de commun avec toutes les époques de transition. La veine poétique de la nation française est tarie; le goût de la chevalerie, qui inspirait autrefois les poëtes, a perdu son charme, et les nouvelles idées n'ont pas encore atteint leur entier développement. Il en est

de même de la prose; les ouvrages prosaïques de cette époque, considérés sous un point de vue littéraire, n'offrent en général que peu d'intérêt. Cependant, cette époque même ne manque pas complètement d'auteurs dont les ouvrages attirent encore les lecteurs cultivés. Froissart, Antoine de la Sale, Comines et plus tard Rabelais sont encore de nos jours lus et admirés.

Il en est bien autrement de cette période, si on la considère du côté de la linguistique. Rien de plus intéressant que d'observer comment l'idiome prend peu à peu un caractère moderne. Les traits caractéristiques de la langue d'oïl s'effacent l'un après l'autre; les constructions perdent leur ancienne tournure, et dans le vocabulaire, on retrouve de plus en plus les termes de nos jours.

Nous étant proposé de donner un exposé de la langue française comme elle se présente dans un des auteurs les plus renommés de cette époque, notre choix est tombé sur Philippe de Comines. N'ayant pas eu le loisir d'examiner à fond le langage de plusieurs auteurs contemporains, il ne nous est resté que d'en choisir un dont les écrits donnent une image fidèle du français de son temps. Or, de tous les auteurs qui nous sont connus, il nous a paru que Comines réunit plus qu'aucun autre les qualités requises pour servir de modèle du bon langage du temps. Ce qui fait qu'à cet égard Comines est à préférer aux autres écrivains distingués de son époque, c'est le caractère de l'ouvrage qu'il nous a laissé, en même temps que les circonstances où il vivait. Dans ses Mémoires, ayant pour but de donner des renseignements utiles aux princes ou autres gens de cour, il fait une relation des évènements politiques dont il a été témoin; ce qui lui fait choisir un style net et même élégant. La plus grande partie de sa vie s'étant écoulée à la cour du duc Charles le Téméraire et à celle du roi Louis XI, où il eut communication avec les gens les plus notables du temps, il a dû s'accoutumer au langage soigné qui, de tout temps, a été propre aux courtisans et aux politiques. Aussi le langage de Comines, comparé à celui de ses contemporains, est-il bien développé et ressemble plus au français moderne que celui de plusieurs auteurs qui lui sont postérieurs.

Dans la supposition que la vie de Comines n'est pas connue à tous nos lecteurs, nous allons donner sur cet homme remarquable une notice succincte pour laquelle nous avons suivi les renseignemets donnés par Petitot dans son édition des Mémoires de Comines.

Philippe de Comines, issu d'une famille ancienne et distinguée de Flandre, naquit en 1445. A l'âge de neuf ans, il perdit son père et

eut pour tuteur un de ses parents, qui lui fit donner une éducation assez soignée, si l'on considère la négligence avec laquelle la noblesse de ce temps-là fut en général élevé. Il apprit à parler assez bien italien, allemand et espagnol. Cependant, on ne lui enseigna pas le latin, langue dont la connaissance fut alors d'une grande importance non-seulement au clergé mais encore à ceux qui se mêlaient de politique. Aussi, dans un âge plus avancé, il a beaucoup regretté de ne pas le savoir. Du côté du style cependant, ce manque lui a été favorable, puisque, ainsi, il a pu éviter un vice qui alors compromit la langue française, le latinisme. L'étude de l'histoire l'intéressa beaucoup; ce qu'il a de commun avec tous les hommes supérieurement doués qui s'occupent de la politique. A un bel extérieur, il joignit un esprit pénétrant et une mémoire prodigieuse.

En 1464 il entra dans le service de Charles, comte de Charolois, plus tard duc de Bourgogne. Dans peu de temps, il gagna la confiance de son maître et fut admis dans son intimité. Cependant, Comines s'aperçut bientôt que Charles le Téméraire, qui menait mal ses affaires et était peu versé dans la politique rusée de son époque, n'était pas un prince de son goût; tandis que le roi de France, Louis XI, "qui estoit bien sage", réunissait toutes les qualités alors nécessaires à un grand souverain. Il est à croire que c'est dans les caractères dissemblables des deux adversaires qu'il faut chercher les motifs qui ont déterminé Comines à quitter la cour de Bourgogne pour passer du côté de Louis XI. Ce fut en 1472 qu'il fit cette démarche qui met son intelligence dans un meilleur jour que sa morale.

Arrivé en France, il fut reçu de Louis XI, qu'il avait sauvé à Péronne (en 1468) des mains du duc de Bourgogne, en le prévenant des intentions de ce duc. Ce roi clairvoyant sut apprécier les talents de Comines. Il en fit son confident et l'initia à tous les secrets de sa politique. Comines, de son côté, s'attacha à Louis XI, qu'il regardait comme le modèle des rois. L'intimité entre ces deux personnes, qui étaient bien faites pour s'entendre, se conserva jusqu'à la mort de Louis XI, après laquelle Comines eut l'inprudence de servir les intrigues du duc d'Orléans; ce qui lui attira un procès. Déclaré coupable, il fut condamné à de grosses amendes et à rester pendant dix ans dans une de ses terres. Ainsi éloigné des affaires, il employa ce temps à satisfaire l'activité de son esprit en écrivant les six premiers livres de ses Mémoires, y exhorté par l'archevêque de Vienne, Angelo Catto. Quant aux deux derniers livres, qui traitent du règne de Charles VIII, on ignore l'époque à laquelle ils sont écrits.

Cependant, il lui fut permis de rentrer aux affaires déjà bien

avant la fin du temps fixé. Lors de l'expédition d'Italie, il rendit de grands services à Charles VIII, mais il n'eut jamais sa confiance entière. Après la mort de ce roi, il alla offrir ses services à son successeur au trône, Louis XII, qui paya d'ingratitude le dévouement avec lequel Comines s'était attaché à ses intérêts pendant qu'il était encore duc d'Orléans. Le nouveau roi lui conserva ses pensions, mais refusa de l'employer. Peut-être qu'il se défiait d'un ancien ministre de Louis XI. Ainsi repoussé, il se retira dans la terre d'Argenton que lui avait apportée en dot sa femme, Hélène de Jambes. Il y mourut en 1509, à l'âge de soixante-quatre ans.

Ses Mémoires sont le seul ouvrage littéraire qu'on connaisse de lui. Il y donne l'histoire du temps d'une manière qui le met fort en avant des autres chroniqueurs de cette époque. Comines y fait prendre à l'histoire un caractère nouveau; chez lui elle devient critique. On ne retrouve plus la prolixité naïve de Froissart, "qui peint toute chose, par impuissance de rien généraliser." En traçant le tableau des grandes intrigues politiques de Louis XI, il prend plaisir à en démêler consciencieusement toutes les complications, sans jamais dévier de la vérité et sans jamais se perdre dans les détails inutiles. Ses digressions étant toujours à propos, ne s'écartent pas du sujet. Aimant à orner ses récits de réflexions et de maximes politiques, il en donne peut-être un peu trop, mais on ne saurait nier qu'elles ne soient pratiques et ingénieuses ni qu'elles n'aient pu être utiles à ceux qui se mêlent de politique, et c'est pour ceux-là surtout qu'il a écrit ses Mémoires. — De tout temps, les Mémoires de Comines ont été appréciés et l'on en connaît des traductions dans toutes les langues. La traduction suédoise faite par Ericus Schroderus est de 1624.

Ayant pour but de donner aux lecteurs de cette étude une juste idée de la physionomie du langage de Comines, nous avons cherché à recueillir tous les restes du vieux français qu'il conserve encore. D'après leur caractère, nous les avons rangés dans les quatre parties suivantes: *la lexicographie*, *la syntaxe*, *l'orthographe* et *le glossaire.*

Parmi les éditons de ces Mémoires que possède la bibliothèque de l'université d'Upsal, nous avons donné la préférence à celle de Petitot, qui est revue sur les meilleurs manuscrits conservés jusqu'à nos jours. — Des ouvrages philologiques que nous avons consultés, nous voulons citer ceux de M M. Bartsch, Burguy, Scheler, ainsi que les dictionnaires de l'Académie française (6:e éd.), de Trévoux (éd. Paris 1762) et de M. Littré.

Lexicographie.

De l'Article.

La seule chose qui soit à observer sur la déclinaison de l'article, c'est que la contraction de la préposition *en* devant *les* en *és* est encore d'usage:

> Rubempré hantoit és environs. I, 1.
> Nourry és anciennes guerres. I, 2.
> Cachés és bois. I, 4.

Du Substantif.

A l'exception d'un nombre de substantifs dont l'orthographe diffère de celle qui est établie actuellement, lesquels seront mentionnés dans le Glossaire, la partie lexicographique du substantif n'offre qu'une particularité que l'on ne retrouve pas dans la langue moderne; à savoir que les substantifs terminés en *é* prennent au pluriel la terminaison *ez* au lieu de *és:*

> Laschetez et mechancetez. II, 3.
> Communautez. II, 1. Cruautez. II, 1.
> Fossez. I, 9.

De l'Adjectif.

De même que la lexicographie des substantifs offre très-peu de traces de l'ancien français, de même celle des adjectifs ne diffère guère de l'usage actuel. Les seuls restes de l'ancienne langue sont les suivants:

1:o Les adjectifs *fol*, *mol*, *vieil* (*viel* I, 4) n'ont pas encore adopté les formes *fou*, *mou*, *vieux:*

> Car ils ne les nourrissent seulement qu'à faire les fols en habillemens et en paroles. I, 10.
> Ce fol Morvillier parla si bien à vous. I. 12.
> J'aimerois tousjours mieux vivre sous les sages que sous les fols. I, 16.
> Fort pays et mol. VIII. 16.
> Le pays de soy tant fangeux et mol. II, 3.



Voyez vous bien cet homme, combien qu'il soit bien vieil, si est-il de sa personne bien sain. II, 2.
J'avoye un cheval extremement las et viel. I, 4.
Un vieil chevalier de Bourgogne. III, 10.

2:o L'adjectif *grand* offre quatre formes différentes au singulier du genre féminin; savoir *grant*, *grand*, *grand'* et *grande*, desquelles *grande* s'emploie comme attribut, devant une voyelle et quelquefois même devant une consonne, *grant*, *grand* et *grand'* devant une consonne:

Encore fait Dieu grand'grace à un prince quand il sait le bien et le mal. I, 10.
Les uns devers Paris: qui devoit estre la grand' compagnie. I, 11.
Grand folie est à deux princes. II, 8.
L'alarme fut fort grande. I, 11.
Son ost estoit en très-grand'necessité de vivres. I, 13.
Donnant grande charge audit seigneur de Charolois de cette folie. I, 13.
Veu que la matiere n'est gueres grande. II, 3.
Elle est de grande estime. I, 13.
Parquoi fut grande oeuvre d'allier etc. V, 1.
Et ne se fit point sans grant dépense. V, 1.
Son obstination luy porta grant perte. V, 5.

3:o *Demi* placé devant un substantif féminin se termine toujours en *e:*

La forest, qui estoit prés de demie lieue. I, 3.
Mais je vey telle demie heure etc. I, 4.
Nous n'eusmes point fait une demie journée que etc. V, 10.
Et estoit demie journée ou environ devant nos gens. VII, 8.

Des Noms de Nombre.

Nombres cardinaux.

Les nombres cardinaux offrent les particularités suivantes:

1:o *Un* est écrit *ung* une seule fois:

Et approchans de la cité de Liege, se tint ung conseil. II, 10.

2:o *Septante* est souvent usité au lieu de soixante-dix.

Qui sont septante et deux. II, 4.
C'estoit septante et deux mille escus tous contens. IV, 8.
Rem. Car en argent n'avoit que soixante-seize mille escus. IV, 13.

3:o Les multiples de *vingt* audessus de *cent* sont quelquefois employés pour exprimer un nombre pair de dizaines:

Où il y avoit six vingts hommes d'armes. I, 13.
Cent ou six vingts en mourut. VII, 5.
Avec environ huict vingts hommes d'armes. V, 8.

4:o *Cent* et *vingt* au pluriel sont écrits avec *s*, lors même qu'un autre nombre est à la suite:

La somme de quatre cens mille escus. I, 2.
Il y eut trois cens trente-trois ans. VIII, 27.
Il trouva plus de trois cens mille escus comptant. IV, 13.
Tout le meuble ne valoit point quatre vingts mille escus. IV, 13.

5:o Différemment de l'usage ancien, ainsi que du moderne, *mille* au pluriel est quelquefois écrit avec *s:*

Qui aura pouvoir de dix milles hommes. I, 16.
Qui en auroient chacun six milles. I, 16.

6:o Au lieu de *mille* on trouve *mil*, sans qu'il soit question de date:

Environ mil et cinq cens hommes. V, 11.
Qui seroit mil septante et huict ans. VIII, 27.

Nombres ordinaux.

Parmi les nombres ordinaux, à côté des formes correspondantes modernes, on trouve les restes suivants de l'ancienne langue:

1:o au lieu de *troisième*, le plus souvent, *tiers*, qui est encore gardé dans certaines locutions, est usité:

Ceste nuict, qui fut la tierce, ledit duc ne se depoüilla oncques. II, 9.
Et le tiers en grand danger. III, 4.
Le tiers fut le bon duc Philippe. IV, 13.
Et à la verité, il n'eust point failli à cette tierce ouverture. V, 6.

2:o de même *quart* est souvent usité pour *quatrième*. Selon le Dic. de l'Ac. *quart* est encore d'usage dans quelques locutions:

Aussi la quarte partie du Roy, n'y estoit pas. IV, 10.
Le quart a été ce duc Charles. IV, 13.
Nous avous veu le roy Edoüard d'Angleterre le quart. V, 20.
Le tiers fut le roy Philippe de Valois, et le quart le Roy de présent. VIII, 27.

3:o au lieu de *cinquième*, *quint* est employé une seule fois:

Lequel fut fils du roy Jehan, et frère maisné du roy Charles le quint. V, 11.

Du Pronom.

Des pronoms personnels.

Les pronoms personnels n'offrent pas de formes qui ne soient d'usage encore aujourd'hui.

Des pronoms possessifs.

La partie lexicographique de ces pronoms n'offre aucune forme qui soit particulière à l'ancienne langue.

Des pronoms démonstratifs.

Tandis que, depuis l'époque où écrivait Philippe de Comines, les autres pronoms n'ont guère changé, les pronoms démonstratifs ont subi de grands changements. Une quantité de formes ont vieilli et ne sont plus usitées, certaines formes ne sont plus employées que comme adjectifs pronominaux, d'autres au contraire ne sont jamais jointes à un nom qu'elles déterminent. Chez notre auteur, il n'y a aucune différence entre les pronoms proprement dits et les adjectifs pronominaux. Les formes dont il a fait usage sont les suivantes:

	Mascul.	*Fémin.*
Sing.	Celuy	Celle
Plur.	Ceux	Celles.
	Mascul.	*Fémin.*
Sing.	Iceluy	Icelle
Plur.	Iceux	Icelles.
	Mascul.	*Fémin.*
Sing.	Cestuy, Cetuy, Cettuy, Cet	Ceste Cette
Plur.	Ces	Ces.
	Mascul.	*Neutre.*
Sing.	Ce	Ce.

A tous ces pronoms, excepté *iceluy*, les adverbes *cy* et *là* peuvent être ajoutés:

J'entends le pere de celuy Turc qui conquit Constantinople.. VII, 5.

Le matin estoit le jour semblable celle année, qu'avoit esté les Innocens. IV, 9.

Entre les autres paroles qui furent bien recueillies et notées, ce furent celles de monseigneur de Berry. I, 5.

Et les nobles d'iceluy la doivent bien connoistre. VI, 6.

Toutes ces villes s'allierent ensemble avec iceux Suisses. V, 1.

Car d'iceux n'eschappoit nul, ou bien peu. III, 5.

Par cestuy appointement devoit estre paix entre le Pape et ses cardinaux. VII, 15.

Autant que cettuy-cy, dont j'ay parlé. estoit mauvais et déloyal, autant estoit bon et loyal Jacques Galeot. IV, 13.

Il donna charge de ceste matiere à la maison de Croy. I, 1.

Et croy que jamais homme ne vit passer artillerie de telle grosseur par les lieux où passa cette-cy. VIII, 14.

Estans les choses en ce train, mourut la marquise de Montferrat. VIII, 16.

Des pronoms relatifs et interrogatifs.

Les formes de ces pronoms sont les mêmes que celles de la langue moderne. La seule chose qui soit à observer, c'est que la préposition *en* devant *lequel* au pluriel se contracte avec *les* en *es*, ainsi que nous l'avons vu au sujet de l'article; et que les prépositions *de*, *par* et *sur* devant *quoy* y sont unies de manière à former un mot composé:

Et est grand avantage aux princes, d'avoir veu des histoires en leur jeunesse: esquelles se voyent largement de telles assemblées. II, 6.

Au milieu de ladite barriere y avoit un petit huisset qui fermoit des deux costez: parquoy on pouvoit aller de l'un costé à l'autre. IV. 9.

Item vingt mille francs l'an, qu'il donnoit aux particuliers et aux personnes dequoy il s'aidoit et servoit en ces marchés. VI, 4.

Le Roy desiroit avoir le corporal, surquoy chantoit monseigneur Sainct-Pierre. VI, 10.

Il arrive aussi quelquefois que le *e* dans *que* ne s'élide point devant la voyelle qui suit:

En cette maison de Bourgogne, et autres lieux, que avez veu, et voyez tous les jours. I, 7.

Des pronoms indéfinis.

Des pronoms indéfinis, ceux qui suivent sont les seuls qui donnent lieu à des remarques.

Aucun.

1:o Une seule fois on trouve la forme *aulcun*, qui paraît provenir d'une confusion des deux formes *alcun* et *aucun:*

Et aulcuns devoient lesdits cardinaux estre payez du droict de leur chapeau, absens comme presens. VII, 15.

2:o Au pluriel il est quelquefois précédé par l'article:

Et oyent les aucuns messe en attendant le jour. I. 9.

Et disposerent les aucuns de leurs consciences. II, 13.

Sans espargner ces vieux princes, dont les aucuns avoient esté gardez en prison trente-quatre ou trente-cinq ans, ou environ. VII, 13.

Autrui.

Burguy (I, 172) fait remarquer que *autrui* précédé de l'article signifiait *le bien d'autrui;* de cette locution notre auteur nous fournit un seul exemple:

Qui aussi auroit pris de l'autruy à tort, ou que son pere ou son grand pere l'eut pris, et luy le possedast. V, 19.

Chacun.

Ce pronom, employé absolument, est quelquefois précédé de l'article non-déterminant; usage qui a été fréquent dans l'ancien français, et que l'on retrouve encore chez Molière:

Et dist alors le contenu de ses lettres, sans nommer le personnage qui les escrivit: et qu'un chacun se deliberast de bien faire. I, 3.

N'oyez vous point comme un chacun crie France. VII. 14.

La Plupart.

Il paraît que ce pronom, qui dérive de *la plus grande part* (Voyez Scheler), n'a pas été d'usage dans la langue d'oil, puisque ni Burquy ni M. Diez ne le citent dans leurs glossaires. Dans la chrestomathie de M. Bartsch, on le trouve une seule fois dans le morceau qu'il a tiré des Cent Nouvelles Nouvelles; c'est à dire d'un ouvrage qui date de la même époque que les Mémoires de notre auteur. Burguy, dans sa grammaire (I, 185 et suiv.), fait observer que, dans le vieux français, *li pluisor* et *li plus* étaient employés dans le sens de *la plupart*. Il est donc vraisemblable que ce mot n'est pas de vieille date. Chez Philippe de Comines on le trouve très-souvent, bien que *les plus* soit aussi employé dans la même signification.

Et saillit à l'heure dite, avec par aventure cent chevaux dont la pluspart estoit des Ecossais de sa garde. I, 13.

A cause des grandes gelées et froidure, fut force que la pluspart des gens dudit duc, allassent à pied au pays de Franchemont. II, 14.

Aucuns en eschaperent, et les plus se perdirent. VI, 4.

Quant.

De ce pronom, la forme du pluriel féminin est la seule qui soit usitée. Cette forme est encore conservée dans la locution familière, *Toutes fois et quantes:*

Regardant quantes choses y a à considerer, pour pacifier un differend. II, 7.

Et luy demanday quantes batailles le roy d'Angleterre avoit gaignées. IV, 10.

Quantes sortes de gens luy en devindrent ennemis. V, 1.

Quelconque.

Au pluriel, différemment de l'usage ancien, ainsi que du moderne, ce pronom, au moins une fois, est écrit *quelsconques:*

> Qui à son vray et bon escient vousist rien retenir de son subjet ou subjets ny d'autres personnes quelsconques. V, 19.

Quiconque.

Ce pronom conserve encore le *s* final qu'il avait dans l'ancienne langue, et qui est encore gardé dans l'adverbe *onques:*

> Quiconques eut joie de ce mariage, il deplaisoit au roy d'Angleterre amerement. VI. 9.

Du Verbe.

La conjugaison des verbes, qui, au treizième siècle encore, différait tant de celle qui est établie aujourd'hui, est déjà chez notre auteur, à peu de chose près, tout à fait modernisée. Il y a pourtant encore des formes et des terminaisons qui, dans la suite, ont été substituées par d'autres, et ces nouvelles formes, il faut bien l'avouer, ne sont pas toujours des améliorations. De plus, ces Mémoires, comme nous l'avons déjà fait observer, datent d'une époque de transition où les règles grammaticales n'étaient pas encore fixées, ce qui fait que souvent on trouve pêle-mêle les anciennes formes et les nouvelles. Dans notre exposé des formes et des flexions qui montrent ou bien des traces de l'ancienne langue, lesquelles, dans la suite, ont été abolies, ou bien des innovations qui n'étaient pas d'usage dans le vieux francais, nous mentionnerons d'abord les particularités qui sont communes à plusieurs conjugaisons, puis celles qui appartiennent à une seule conjugaison, et ensuite les différents verbes dont la flexion diffère de celle d'aujord'hui.

Remarques générales.

1:o Conformément à l'usage de l'ancienne langue la première personne singulière de l'imparfait et du conditionnel prend souvent la terminaison *oye*. A côté de cette forme, on trouve aussi celle où le *e* final, par analogie avec la seconde personne, a été remplacé d'un *s*, laquelle a fini par être la seule usitée. De même ce *s* paragogique est souvent omis à la première personne singulière du présent et du passé défini des 2:e, 3:e et 4:e conjugaisons, ainsi qu'à la seconde personne du singulier de l'impératif de la quatrième conjugaison:

> Pour lors estoye encore avec ledit duc, et le servoye de chambellan et couchoye en sa chambre quand je vouloys. II, 7.

Vous me mandastes que je me repentiroye des parolles que vous avoit dit ledit Morvillier. I, 12.

Et conclumes que j'envoyrois un trompette en leur ost le lendemain, et escrirois aux deux proveditenrs venitiens. VIII, 16.

Toutes fois je croy qu'il ne s'en trouva jamais rien: mais estoient les suspections grandes: et le vy delivrer d'une prison, où il avait esté cinq ans. I, 1.

Je ne luy ouy oncques dire qu'il fust las, ny ne luy vey jamais faire semblant d'avoir peur. I, 4.

Je ne connu oncques homme plus hardy. I, 4.

Demain dy ce que tu voudras. I. 1.

2:o Ainsi qu'il a été d'usage dans l'ancienne langue, les pronoms *il*, *elle*, *on* sont placés après un verbe terminé par une voyelle, sans qu'un *t* intercalaire soit employé pour sauver le hiatus:

Je scay bien que ma langue m'a porté grand dommage, aussi m'a-elle fait quelquefois du plaisir beaucoup. I, 10.

Car par là on sçait ceux qui vont vers eux, et garde on les gens legers et malcontens, de leur porter nouvelles. III, 8.

Car ainsi le trouva-il, et bien riche. VI, 11.

Ainsi l'appela-il. VI, 11.

3:o A la troisième personne singulière du passé défini, les verbes *être*, *dire*, *faire* etc. conformément à l'usage de l'ancienne langue, sont souvent terminés par *st* au lieu de *t*. Quelquefois même, sans aucun motif étymologique, l'auxiliaire *avoir* a intercalé un *s* à la même forme:

On eust conseil qu'il estoit de faire. Le premier qui opina fust le comte de Sainct-Paul. I, 4.

Toutesfois tout le contraire se fist comme si on eust voulu perdre son escient. I, 3.

Remarques sur la Première Conjugaison.

1:o A l'imparfait du subjonctif, la troisième personne du singulier se termine quelquefois en *at*, c'est à dire qu'il n'y pas de *s* avant la finale *t* ni d'accent circonflexe sur le *a*:

Et ne pense jamais avoir veu homme vivant de si saincte vie, ne où il semblat mieux que le Sainct Esprit parlat par sa bouche. VI, 8.

Il faisoit acheter un bon cheval, ou une bonne mule, quoy qu'il luy coustat: mais c'estoit en pays où il vouloit qu'on le cuidat sain. VI, 8.

2:o L'usage d'ajouter un *s* final à la seconde personne singulière de l'impératif, quand l'adverbe *y* doit suivre, pour éviter le hiatus est déjà établi. Il paraît que l'ancienne langue n'a pas connu cet usage.

Toutesfois, si tu en as si grande envie, penses y aujourd'huy, et demain dy ce que tu voudras. I, 1.

3:o De même que les substantifs terminés en *é* ont formé leur pluriel en *ez*, de même le participe passé de la première conjugaison prend cette terminaison au pluriel masculin:

Et s'estoient baillez lesdits scellez par la main de messire Tanneguy du Chastel. I, 1.

L'armée pouvoit estre de quatorze cens hommes-d'armes, mal armez et maladroits. I, 2.

Verbes, dont la flexion présente des formes qui ne sont plus d'usage dans le français moderne.

Première Conjugaison.

Envoyer et *Renvoyer*. — Ces deux verbes ont conservé au futur et au conditionnel les anciennes formes picardes-bourguignonnes en *oyeray*, *oyerois*, auxquelles, plus tard, on a préféré les formes normandes qui, à présent, sont les seules usitées:

Et que si ledit bastard ne se trouvoit chargé d'avoir voulu prendre son fils, qu'incontinent le feroit delivrer et le renvoyeroit au Roy. I, 1.

Et pour un message ou ambassadeur, qu'ils m'envoyeroient, je leur en envoyerois deux. III, 8.

Seconde Conjugaison.

Ouïr. — Ce verbe, qui selon le Dic. de l'Ac. n'est plus guère usité qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe *ouï*, est souvent employé et l'on en trouve presque toutes les formes. L'usage fréquent de ce verbe a été nécessaire, parce que le verbe *entendre* n'en était pas encore devenu le synonyme. Outre les formes citées dans le Dic. de l'Ac. nous en avons encore trouvé celles qui suivent:

Futur *oyrrez*, *orez*.

Conditionnel *orroient*.

Mais tout à l'opposite, come vous oyrrez. III, 1.

De ce debat vint depuis grand inconvenient, comme vous orez après. VII, 9.

Quand ils orroient tirer un coup de bombarde. II, 11.

Rem. Selon Burguy, ces formes avec le double *r* proviennent des dialectes picard et normand, tandis que le dialecte bourguignon ne donnait qu'un seul *r* au futur et au conditionnel. (Voyez Burg. I, 370.)

Querir. — De ce verbe, dont l'infinitif depuis plus d'un siècle a été la seule forme usitée, les formes suivantes ont été employées:

Présent de l'indicatif, 3e personne du singulier *quiert*.

Présent du subjonctif, 3e personne du singulier *quiere*.

Car ils connoissent que chacun quiert leur complaire par ce qu'ils sont les plus forts. III, 5.

Et est bien grand inconvenient à un pays, quand il faut qu'il quiere seigneur de pays estrange. VI, 3.

Conquérir. — De ce verbe, l'imparfait du subjonctif, dont l'usage n'est plus permis, a été employé à la troisième personne du pluriel:

Et puis Pise et Florence avoient esté trois cens ans ennemies, avant que les Florentins la conquissent. VII, 4.

Secourir. — De même que le verbe simple *courir*, ce verbe composé a déjà revêtu les formes modernes. Il n'y a que le futur et le conditionnel dont la flexion offre une particularité assez remarquable. C'est qu'au lieu des formes régulièrement dérivées de l'ancien infinitif *courre*, on trouve un *e* intercalaire inséré entre les deux *r*. N'ayant point trouvé *courir* employé ni au futur ni au conditionnel, il nous est impossible de dire quelles ont été les formes de ce verbe à ces deux temps, mais naturellement il est bien vraisemblable que l'auteur aurait employé pour le verbe simple les mêmes formes qu'il a données au verbe composé. De l'exemple suivant que Burguy a tiré du Glossaire de Roquefort, on peut voir que cette forme avec un *e* intercalaire n'a pas été tout à fait inconnue dans l'ancienne langue:

Les justes resplendirount et il discurrerount et roseal come estencelles. (Voyez Burg. I, 327.)

Les exemples que nous avous trouvés chez notre auteur sont les suivants:

Qui estoit qu'il deust dire au duc de Bretagne, qu'il n'eust nulle doute ny crainte, que son maistre abandonnast le duc de Guyenne, ny luy, mais les secoureroit de corps et de biens. III, 9.

En luy declarant qu'au cas qu'il ne voulust ainsi le fuire, il secoureroit ses alliez. III, 9.

Tenir et *Venir.* — Au passé défini, la troisième personne du pluriel de ces deux verbes est quelquefois écrite avec un *d* inséré entre la racine et la terminaison. Il faut pourtant remarquer que bien sonvent ce *d* est omis. Burguy (I, 393—394.) donne quelques exemples de cette intercalation d'un *d*, ce qui prouve qu'elle provient de l'ancienne langue.

Les dits Liegeois se rallierent un petit à l'entour de leur charroy, et y tindrent peu. II, 2.

A ce conseil se tindrent ces ambassadeurs de l'Empereur. VI, 3.

Durant qu'il conduisait ces traitez, vindrent aucuns gentilshommes du duc de L. V, 6.

Ceux qui reperdirent ces places, estoient gens assez, combien que promptement ne se vindrent mettre dedans lesdites places. VI, 4.

Troisième Conjugaison.

Chaloir. — Ce verbe, qui a vieilli, et qui selon le Dic. de l'Ac. n'est plus d'usage que dans cette phrase, *Il ne m'en chaut*, est souvent dans ces Mémoires employé à la troisième personne du singulier de l'imparfait:

Car de toute autre chose il ne luy en chaloit que d'estre en tréve. VI, 7.

De nulle autre chose ne luy chaloit. VIII, 19.

Choir. — De ce verbe, qui chez notre auteur est aussi écrit *cheoir* à l'infinitif, forme qui, selon Burguy, provient du dialecte picard, les seules formes qui soient encore d'usage, sont l'infinitif et le participe passé. Chez notre auteur, on le trouve aussi à la troisième personne singulière du passé défini. Au part. passé fém. la forme *chute*, qui n'est plus d'usage aujourd'hui est celle qui a été employée dans ces Mémoires.

Dieu le souffrit cheoir en cette gloire. I, 12.

Il me cheut en pensée la mort de monseigneur le Dauphin. VIII, 3.

La baviere luy estoit cheute, et avoit esté mal attachée dés le matin; et luy avoye veu choir. I, 4.

Seoir. — Ce verbe qui, aujourd'hui, est neutre, et qui signifie *être assis*, n'est plus usité qu'aux deux participes. Chez Comines il est souvent réfléchi et signifie *s'asseoir*. On le trouve employé à la troisième personne plurielle du présent de l'indicatif et à l'infinitif.

Ils se seoyent de l'un des costez, et nous de l'autre. VIII, 16.

Et avant que se seoir à table, m'en dit quelques paroles. IV, 7.

Rem. Du verbe composé *asseoir* nous avons trouvé une fois l'ancienne forme du futur *asserrai:*

Et ne s'asserroit le bois que sur le large. I, 9.

Valoir et *Vouloir.* — Dans l'ancienne langue, ces deux verbes formaient leur imparfait du subjonctif avec un *s* intercalaire. Cette forme est encore employée par Comines; aujourd'hui elle n'est plus usitée. Quant au passé défini, la forme moderne est la seule dont il ait fait usage.

Qui requirent qu'en l'honneur de la Vierge Marie il voulsist (*Rem.* un *l* irrégulier) avoir pitié de ce peuple. II, 1.

Ils n'avoient portes, ny murailles, ny fossez, ny une seule piece d'artillerie, qui rien vausist. II, 12.

Et en effet, depuis ladite mort n'y eust jamais homme qui bien leur vousit. V, 9.

Il ne croyait pas que les esperons et mords des chevaux de son ost, ne vausissent plus d'argent, que tous ceux de leurs territoires ne sçauroient payer de finances, s'ils étoient pris. V, 1.

La première personne singulière du présent de l'indicatif est le plus souvent terminée par *s* au lieu de *x*:

Je ne veus point dire Grenade: car ceux- là sont ennemis de la foy. V, 18.

Car je ne veus point que pour moi on die: le grand-chambelan d'Angleterre a esté pensionnaire du roy de France. VI, 2.

Maintenant vous veus dire comme il advint que le roy entreprit son voyage d'Italie. VII, 1.

Voir. — Outre que le *e* radical est souvent gardé, ce qui est commun à plusieurs verbes, il est à remarquer qu'à la troisième personne du singulier, le passé défini de ce verbe est bien souvent écrit avec un *d* au lieu d'un *t* final. Il parait que cette forme a été très-peu usitée dans l'ancienne langue, puisque Burguy dans sa Grammaire de la langue d'oïl n'en cite aucun exemple. Rabelais a écrit *vit:*

Le Roy qui se vid enfermé en ce chasteau et force archers à la porte, n'estoit point sans doute. II, 7.

Mais il vid la seconde bataille avant, et leur promit quarante mille florins de Rhin. V, 2.

Quatrième Conjugaison.

Clore. — Dans ces Mémoires, l'infinitif de ce verbe est écrit *clorre.* Outre les formes encore usitées, on retrouve aussi les imparfaits de l'indicatif et du subjonctif. Burguy (Voyez II, 129) fait remarquer que, vers la fin du treizième siècle, ce verbe et ses composés diphthonguèrent quelquefois l'*o* avec *i*; ce qui peut expliquer l'origine des formes employées par Comines. A l'imparfait de l'indicatif, le *o* est diphthongué avec *y*; à l'imparfait du subjonctif *i* est employé.

Pour servir à leur artillerie, et clorre leur camp. IV, 5.

Avec fort grand nombre de charroy, et tant qu'ils cloyaient la pluspart de son ost. I, 2.

Car pour cette heure derniere, la cité cloyoit contre la ville. VI, 6.

Le comte de Saint-Paul et monseigneur de Haultbourdin commanderent qu'on amenast le charroy et qu'on nous cloïst. I, 4.

Conclure. — De même qu'au verbe *voir*, nous avons vu *d* mis au lieu de *t* final, de même *conclure* est ecrit avec *d* final à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif et à la même personne du passé défini:

A l'opinion dudit de Contay conclud monseigneur de Charolois. I, 4.

Quelque chose que sçavent deliberer les hommes en telles matieres, Dieu y conclud à son plaisir. III, 2.

Déconfire. — Au participe passé, ce verbe est écrit sans *t* final, ce qui, aujourd'hui encore, est observé pour le verbe *suffire:*

Or l'armée que le Roy avoit envoyée en Bourgogne, avoit desconfi toute la puissance de Bourgogne. III, 3.

Dire. — Ce verbe a gardé l'ancienne forme sans *s* intercalaire au présent du subjonctif, ainsi qu'à la troisième personne plurielle du présent de l'indicatif. Pour le présent du subjonctif, cette forme a encore été employée par les grands écrivains du dix-septième siècle.

A mon avis c'est mal parlé: et procede de lasche coeur à ceux qui ainsi le font et dient. II, 3.

Aucuns dient du sceu dudit pere, les autres dient que non. VII, 2.

Sire, nonobstant qu'il soit le jour des Innocens, si est-il necessaire que je vous die ce que l'on m'a dit. IV, 9.

Faire. — Au présent du subjonctif, ce verbe a gardé l'ancienne forme, qui est écrite avec *c* au lieu des deux *s* qui, aujourd'hui, sont d'usage:

S'il ne le veut prendre, mais que vous faciez qu'il soit content, je m'en rapporte à vous deux. II, 14.

Et faut bien que justice se face. V, 19.

Prendre. — De même que dans la langue d'oïl, à côté des formes encore usitées du passé défini et du participe passé, on en trouve souvent où le *n* du radical latin a été rétabli, de même Comines emploie indifféremment ces deux formes. A la troisième personne plurielle du passé défini un *d* est intercalé entre le *n* et le *r*, ainsi que nous l'avons vu aux mêmes formes des verbes *venir* et *tenir:*

Et assiegea un petit chastel appellé Nesle: lequel en peu de jours il print. I, 2.

Et commencèrent les Suisses la guerre en Bourgogne, et prindrent Blasmont. IV, 2.

Disant qu'il estoit vray que ledit duc de B. et luy avoient prins alliance et amitié ensemble. I, 1.

Semondre. — Selon l'Ac. ce verbe, qui dérive du verbe latin *summonere*, est vieux et ne s'emploie qu'à l'infinitif. Chez Comines on le trouve aussi au participe passé, où il s'écrit *semons*, forme qu'on retrouve dans l'ancienne langue. Outre la signification *inviter* qui lui reste encore, il a aussi celle d'*avertir.*

Sans l'avoir deffié ny semons de rien. III, 2.

Ainsi donc est vraysemblable que Dieu est presque forcé, et contraint, ou semons de monstrer plusieurs signes. V, 18.

Sourdre. — De ce verbe, qui n'est plus en usage qu'à l'infinitif et à la troisième personne du présent de l'indicatif, Comines a aussi employé le participe passé et le passe défini:

Et ja luy estoient sourds ennemis de tous costez. V, 5.

Cependant sourdit grand différend entre ledit seigneur Ludovic et Robert de Sainct-Severin. VII, 2.

Du composé *ressourdre* (= relever), qui n'est plus usité, Comines a employé l'infinitif, l'imparfait et le participe passé:

Il me dist qu'ils luy respondirent que le duc de Lorraine estoit un homme mort et qu'il ne le sçauroit ressourdre. VII, 2.

Les Florentins ne se ressourdoient, de peur d'estre dessaisis de Pise. VIII, 22.

Car encores ne luy sembloit pas temps de faire le contraire, et connoissoit bien le Roy la loyauté des sujets dudit duc, et que tost seroit ressours. V, 2.

Vivre. — De ce verbe les anciennes formes du passé défini, de l'imparfait du subjonctif et du participe passé sont encore employées.

Et ainsi en avint: car il ne vesquit gueres. II, 2.

Suppliant au Roy qu'il voulust . . .: et qu'il luy pleus tque chascun vesquist en paix et en seurete. III, 9.

Si ce Roy eut toujours vescu, et ceux qui lors estoient avec luy en son conseil, il l'eut fort avancé à cette heure. VI, 7.

De l'Adverbe.

Il y avait dans la langue d'oïl un grand nombre d'adverbes qui ne sont plus en usage. Déjà chez Comines, la plupart de ces adverbes ont été substitués par ceux de la langue moderne. Cependant on en trouve encore quelques-uns qui n'ont vieilli que plus tard, lesquels nous citerons ci-dessous.

Adonques. — Cet adverbe, qui signifie *alors*, dérive selon Burguy des mots latins *ad tunc*. Comme adverbe, ce mot a disparu de la langue depuis longtemps déjà, tandis que la conjonction *donc*, qui en est une forme abrégée, subsiste encore.

Il n'estoit adonques rien dont il eut si grande crainte. VI, 7.

Aucunesfois. — De même que, dans l'ancienne langue, le pronom *aucun* était souvent usité pour *quelque*, de même cet adverbe était synonyme de *quelquefois*. Maintenant il a disparu de la langue; chez Comines on le trouve souvent. Il est de plus à remarquer que dans cet adverbe, *aucun* est employé au pluriel; de même dans presque tous les adverbes composés d'un adjectif pronominal et de *fois*, ce dernier mot est regardé comme étant au pluriel; p. ex. *quelquesfois*, *souventesfois*, *toutesfois;* usage qu'on retrouve dans la langue d'oïl.

Car son plaisir estoit que tousjours mangeoient sept ou huict personnes à sa table, pour le moins, et aucunesfois beaucoup plus. VI, 13.

Combien qu'aucunesfois les saillies soient bien necessaires, si sont elles bien dangereuses pour ceux de dedans une place. II, 11.

Hors. — Selon l'Ac. ce mot ne s'emploie pas adverbialement dans la langue actuelle.

Aprés qu'ils eurent envoyé hors ceux que bon leur sembla. V, 17.

Illec. — Cet adverbe, qui signifie *là*, et qui dérive du latin *illic*, a été employé par Comines une seule fois.

Et remuant illec, un de ces pauvres gens nuds commença à demander à boire. I, 4.

Ja. — Cet adverbe, qui dérive du latin *jam*, a dans la suite été remplacé par son dérivé *déjà*. Ce dernier mot paraît n'avoir pas été d'usage dans l'ancienne langue, et ce n'est que bien rarement qu'on le trouve chez Comines. Outre la signification *déjà*, *ja* avait aussi celle de *jamais*.

Car ja s'estoient mis à pied hommes d'armes et archiers. I, 3.

Et desja y avoit cinq ou six enseignes du Roy. I, 3.

Parquoy ledit seigneur offrit de monstrer lettres de ladite damoiselle, laquelle dit sur le champ qu'il ne seroit ja trouvé estre vray, que ladite lettre n'eust esté escripte ne veuë. V, 17.

Jus. — Cet adverbe, qui dérive du latin *déorsum*, signifiait *à terre*. Dans ces Mémoires nous ne l'avons trouvé qu'une seule fois.

Car de tomber jus d'un cheval, et se rompre une jambe et avoir une fievre bien aspre, l'ou s'en guerit. V, 19.

Leans. — Cet adverbe qui signific *là dedans*, est composé de *là* et de la vieille préposition *ens*. Aujourd'hui il a disparu de la langue; Comines l'emploie souvent.

Dès que ces seigneurs furent arrivez devant Paris, ils commencerent tous à pratiquer leans. I, 8.

Le duc de Cleves estoit à Gand, avec ladite damoiselle, qui cherchoit fort amis leans. VI, 3.

Malement. — De même que l'adjectif *mal*, dont il est formé, a vieilli, de même cet adverbe a disparu de la langue. Il a dû faire place à l'adverbe *mal*, dont il est le synonyme.

Toutesfois durant le débat gaignerent ceux qui estoient saillis, aucuns chariots, et s'en taudirent là où ils reposerent assez malement. II, 10.

Mesmement. — Burguy (Voyez II, 305. III, 230) fait observer qu'il y a dans la langue l'oïl deux adverbes *meismement*, d'origine différente, qu'il ne faut pas confondre; l'un dérivant du latin *maxime*, l'autre de *meisme*, même. Le premier a la signification *principalement*, *surtout;* l'autre celle de *même*. La langue moderne n'emploie ui l'un ui l'autre de ces adverbes; cependant celui qui dérive de *meisme* s'est conservé dans la langue plus longtemps que l'autre. Les significations

des deux mots n'étant pas très-éloignées l'une de l'autre, il est probable qu'avec le temps, on les a confondus, et que plus tard *meismement* n'a été usité que dans la signification *même.* Chez Comines *mesmement* est employé dans toutes les deux significations; au moins une fois, il convient mieux de le rendre par *surtout* que par *même*, tandis que, le plus souvent, il est le synonyme de ce dernier mot.

Mesmement = Surtout.

Mais qu'à la vérité l'on s'ebahissoit assez, et mesmement chez luy, de quoy si petits personnages, comme les deux dessus nommez, s'empeschoient de si grand'matiere. I, 12.

Mesmement = Même.

Peu de temps aprés s'en retourna mesmement ledit Simon renvoyé par le Roy. III, 9.

Moult. — Cet adverbe, qui dérive du mot latin *multum*, et qui signifie *beaucoup*, n'est plus usité. Déjà chez Comines, il est le plus souvent remplacé par son synonyme *beaucoup.*

Car la haine avoit esté moult grande et longue entre ledit seigneur et elle. V, 4.

Oncques. — Cet adverbe, qui dérive du mot latin *unquam*, et qui signifie *jamais*, a vieilli. Comines l'emploie souvent, surtout joint à l'adverbe *puis.*

Toutesfois ne retourna oncques ledit comte en sa puissance. I, 13.
Oncques-puis ces deux roys ne s'entraymerent. II, 8.

Paravant. — A côte de l'adverbe *auparavant*, Comines emploie aussi *paravant.* Souvent les deux mots dont cet adverbe est composé, sont écrits séparément.

Mais au bout d'une heure, ouïsmes plus grand bruit à la porte que paravant. II, 3.

Il se vestoit richement, ce que jamais n'avoit accoustumé paravant. VI, 8.

Pieça. — Cet adverbe qui depuis longtemps déjà a disparu de la langue, se trouve souvent dans ces Mémoires. Il est composé de *a* et du substantif *pièce*, qui autrefois (Voyez ce mot au Glossaire.) signifiait *espace de temps*, et par conséquent il avoit la signification *il y a longtemps.*

Lequel ne l'aymoit pas, à cause que dès pieça en Lorraine ledit seigneur luy avoit donné Espinal. I, 14.

Car pieça, comme a esté veu dessus, lesdits Venitiens luy avoient osté le Polesan. VIII, 22.

Sus. — Cet adverbe, qui selon l'Ac. n'est plus guère usité que dans les phrases *courir sus* et *en sus*, se trouve assez souvent chez Comines dans la signification *debout.*

Toutesfois l'occasion de la venue dudit duc de Bourbon, estoit pour conduire ledit duc de Bourgogne de consentir mettre sus une armée en son païs. I, 2.

En trois semaines s'en trouva sus grand nombre, qui le jour de la bataille s'estoient escartez. V, 3.

De la Préposition.

De même que parmi les adverbes qu'a employés Comines, on trouve plusieurs qui sont fort usités dans l'ancienne langue, mais qui plus tard ont disparu, de même plusieurs prépositions dont il a fait usage ont cessé d'être employées, lesquelles nous citerons ci-dessous. On trouvera dans le Glossaire celles qui ont été employées dans une signification qui ne leur appartient plus.

Auprès. — Chez Comines, ce mot, ainsi que dans l'ancienne langue son synonyme *enpres*, est employé sans être suivi de la préposition *de*.

Et aussi leur manda ce qu'ils devoient faire, quand ils seroient à Gand, et comme ladite damoiselle estoit bien disposée à leur intention, et plusieurs d'auprès elle. VI, 3.

Contremont. — Ce mot, qui aujourd'hui est adverbe, est préposition chez Comines et s'emploie pour marquer la direction inverse du courant d'un fleuve.

Et depuis son trespas, vingt mois, maugré moy, tenu prisonnier en son palais, où je voyois de mes fenestres arriver ce qui montoit contremont la rivière de Seine du costé de Normandie. I, 8.

Et taschoient à luy rompre ses vivres, qui venoient par eauë du pays de Gueldres, contremont la riviere. IV, 2.

Dedans. — De même que le mot précédent, ce mot a cessé d'être préposition. Comines l'emploie souvent au lieu de *dans*, usage qui s'est conservé jusque dans le dix-septième siècle.

Car tous estoient cachez dedans le fossé, ny nul n'eust osé monstrer la teste. I, 9.

Et celuy qui premier le pourroit prendre, en feroit la justice dedans huit jours, ou le rendroit à son compagnon. IV, 12.

Emmy. — Cette préposition, qui est composée du substantif *mi* précédé de *en*, signifie *au milieu de.* Dans l'ancienne langue elle a été souvent usitée, tandis qu'elle a disparu de la langue actuelle.

Le Roy estoit emmy la ruë, bien accompagné. II, 13.

Ouyrent messire Jacques de Paris, et autres emmy la place, devant ledit palais, lesquels crioient, liberta, liberta. VI, 5.

Maugré. — Au lieu de *malgré* Comines emploie l'ancienne forme *maugré.*

Et depuis son trespas, vingt mois, maugré moy, tenu prisonnier en son palais. I, 8.

Paravant. — Ce mot, que nous avons déjà cité parmi les adverbes, a aussi été employé comme préposition synonyme de *avant.*

Ja estoient paravant l'assaut ces Liegeois fort las et mats. II, 13.

Tous ceux-là estoient morts peu d'années paravant luy. VI, 10.

Puis. — Ce mot, qui aujourd'hui ne s'emploie qu'adverbialement, Comines l'a aussi employé comme préposition dans la signification de *depuis.*

Comme vous pouvez voir par les rois nommez en la Bible, et par ce que puis peu d'années en avez veu en cette Angleterre. I, 7.

A mon advis, onques puis ladite maladie ne fut si sage qu'auparavant. V, 5.

Sus. — "A côté des formes *sor*, *sour*, *sur*, — dit Burguy, II, 367. — on trouve, avec la même signification, *sus*, qui nous est resté dans quelques formules, comme locution prépositive." Ce *sus*, qui est synonyme de *sur*, bien que les deux mots dérivent de mots latins différents, est aussi adverbe, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Le lendemain en l'assemblée, et en la compagnie des dessusdits, le comte de Charolois, le genoüil en terre, sus un carreau de veloux, parla à son pere premier, et commenca de ce bastard de Rubempré. I, 1.

De la Conjonction.

La plupart des conjonctions simples employées par Comines se sont conservées jusqu'à nos jours. Quant aux locutions conjonctives dont l'usage n'est plus permis, nous les citerons dans la syntaxe.

Ains. — Cette conjonction, qui signifie *mais*, *mais bien plutôt*, dérive du mot latin *ante.* Comines l'emploie souvent, aujourd'hui il n'est plus d'usage.

Mais ledit duc n'y ajousta point de foy, ains estimoit que le Roy le faisoit à autres fins. IV, 13.

Mais leur principale raison ne venoit point de là, ains pource que les dessusdits les gardoient d'accroistre à leur pouvoir, tant en Italie comme en Grece. VII, 5.

Ni. — Cette conjonction négative a trois formes, *ni*, *ny*, *ne*, et dans cette dernière forme le *e* s'élide devant une voyelle. La forme *ny* est celle que l'on rencontre le plus souvent.

Car il ne laissoit nuls hommes, ny en la ville de Tours, ny aux champs. VI, 8.

Ce qu'il commandoit estoit incontinent accomply, sans nulle difficulté ni excusation. VI, 10.

Mais en rien n'entendoient cette alliance au prejudice du Roy, ne de son royaume. I, 1.

Mais le Roy ne voulut respondre à ses lettres, n'oüir le message, et l'estima cruel et mauvais. VI, 9.

Parquoi. — Cette conjonction est souvent employée au lieu de *pourquoi*, *c'est pourquoi*. Dans l'ancienne langue les prépositions *par* et *por* se sont souvent employées l'une au lieu de l'autre; ce qui explique la synonymie de *parquoi* et de *pourquoi*. De même, au lieu de *parce que*, on trouve aussi la locution *pour ce que*, où quelquefois *pour* et *ce* sont écrits ensemble.

Ainsi nons tenons de la region chaude, et aussi de la froide: parquoy nons avons gens de deux complexions. IV. 6.

Cecy n'est pas de ma matiere; parquoy je n'en dis plus avant. IV, 9.

Et fut cette guerre depuis appellée le Bien Public; pource qu'elle s'entreprenoit soubs couleur de dire que c'estoit pour le bien public du royaume. I, 2.

Si. — De même que dans la langue d'oïl (Voyez Burg. II, 33.) le *i* de *si* est élidé quelquefois, de même on le trouve une fois chez Comines élidé devant une voyelle autre que *i*.

Disant que s'ainsi l'eut fait, il ne luy eust pû plus servir dedans le royaume de France. IV, 6.

Syntaxe.

Il est facile de comprendre qu'à l'époque où vivait Comines, la syntaxe de la langue française n'était pas fixée. Les dialectes venaient de faire place à une langue commune à tous les hommes cultivés du royaume; aucun savant n'avait pas encore choisi le français pour objet de ses études; aucun grand écrivain n'avait pas encore paru, dont les ouvrages pouvaient passer pour des modèles à suivre. Le bon plaisir de l'écrivain avait le champ libre dans bien des cas où, à présent, des règles grammaticales bien fixées et bien rigoureuses ne lui accordent plus la moindre liberté. Au lieu de principes fondés sur une étude consciencieuse et raisonnée de la langue, l'écrivain n'avait pour guide que le bon usage observé par les hommes cultivés, en parlant leur propre langue. Mais cet usage même devait naturellement être bien vague et bien chancelant, n'ayant point d'appui dans une érudition grammaticale ni dans les oeuvres de bons auteurs populaires. On sait combien est grande l'influence que les langues parlée et écrite exercent l'une sur l'autre; la langue parlée, qui aime un certain abandon, et qui ne se laisse pas imposer des lois trop sévères, empêche la langue écrite de devenir trop réglée et trop roide, tandis que celle-ci donne à l'autre la force de résister à une négligence dangereuse qui, sans doute, lui ferait subir des révolutions fréquentes et désavantageuses, si elle était abandonnée à elle seule. Or, à l'époque de Comines, cette réciprocité salutaire n'était pas encore établie; l'un des deux agents nécessaires manquait; la langue écrite n'était pas faite. Cependant, il ne faut point croire que Comines, en écrivant, n'ait pas suivi de règles. Il n'en est point ainsi. On reconnaît bien dans ses Mémoires le même système grammatical qui, avec le temps, s'est développé si richement, et qui nous a donné ce superbe édifice qu'a couronné l'Académie française. Mais ce système ne se fait cependant pas valoir partout et toujours d'une manière égale, l'auteur n'y est pas toujours fidèle; on voit que souvent il en dévie et qu'il ne l'a pas saisi assez distinctement pour l'appliquer conséquemment. Il est donc très-difficile de déterminer bien exactement la différence de la syntaxe de la langue moderne de celle qu'a suivie Comines; nous croyons

même que ce serait peine perdue d'en vouloir faire un exposé complet. C'est pourquoi, dans cette partie de nos remarques, nous ne voulons faire observer que les tours de phrase et les constructions qui marquent une grande différence de l'usage moderne.

De l'Article défini.

L'exactitude grammaticale du français moderne exige que l'article soit répété avant chaque substantif. Cette règle, qui est si rigoureusement observée aujourd'hui, Comines ne l'a pas connue. Lorsque deux ou plusieurs substantifs de même genre et de même nombre se suivent, le plus souvent, il ne fait précéder de l'article que le premier; quelquefois même les substantifs sont différents de genre, sans que l'article soit répété.

> Ce que semblablement feroient tous les princes de France, pour remonstrer au Roy le mauvais ordre et injustice qu'il faisoit en son royaume. I, 2.
>
> Disans que le royaume et comté de Provence ne pouvoient estre separez ny aller à fille, tant qu'il y eut fils de la lignée. VII, 1.
>
> Par toutes les choses dessusdites l'on peut cognoistre le sens et grandeur de notre Roy. VI, 10.

Avant les substantifs propres, l'emploi de l'article n'est pas bien fixé non plus. Quelquefois, il est supprimé avant les noms de pays, tandis que, le plus souvent, on l'y trouve.

> Par quoy fut contraint de se retirer le droit chemin vers Bretagne. I, 15.
>
> Et pour parler d'Allemagne en general, il y a tant de fortes places etc. V, 18.

Dans l'exemple suivant l'article précède un participe passé; ce qui, dans la langue moderne, n'est guère permis que lorsque le participe est employé comme substantif:

> Les ordonnez à cette entreprise estoient ja sur la riviere. I, 9.

De l'Article partitif.

Quant à l'emploi de l'article partitif, Comines n'observe pas toujours les règles qui, à présent, sont données. Le plus souvent, il le fait, mais il n'est point rare de trouver sans article les substantifs pris dans un sens partitif; surtout le *de* est souvent supprimé avant l'adjectif précédant le substantif.

Il faisoit amasser gens sur la Picardie, pour mettre dedans Dieppe. I, 15.
J'ay veu princes de deux natures. I, 16.
Semblables bandes et aussi grosses armées, avoient monseigneur de Ravastein et messire Antoine. I, 2.
Pour lors avoient les subjects de cette maison de Bourgogne, grandes richesses, à cause de la longue paix qu'il avoient euë. I, 2.
Mais il y a de bonnes gens, qui ont cette gloire, qu'il leur semble qu'ils conduiroient des choses là où ils n'entendent rien. I, 16.

Du Substantif.

On trouvera dans le Glossaire les divers substantifs dont l'emploi diffère de celui qu'on leur trouve à présent. Quant aux deux cas qu'a eus la langue d'oïl, il n'en reste pas chez Comines plus de traces que dans la langue moderne; et nous n'avons trouvé qu'un seul exemple d'un substantif employé au régime indirect sans être précédé d'une préposition. Comme on le sait, la langue moderne ne manque pas non plus d'exemples de ce genre.

Lesquels m'ont conté à Venise là où est le corps saincte Helene en leur monastere. VII, 14.

De l'Adjectif.

Dans la syntaxe de l'adjectif, c'est surtout l'emploi du comparatif qui donne lieu à des remarques. De même que dans la langue d'oïl, ce degré de comparaison a été usité chez Comines en certains cas où la langue actuelle exige l'usage du superlatif.

A tout prendre, cette cité de Paris, est la cité que jamais je visse environnée de meilleur pays et plus plantureux, et est chose presque incroyable des biens qui y arrivent. I, 8.
Et luy obeïssoit tout l'ost de meilleur coeur: car à la vérité il estoit digne d'être honoré. I, 11.

Des Noms de Nombre.

Dans la langue moderne, on emploie les nombres cardinaux au lieu des nombres ordinaux en parlant des souverains et des princes. Il n'en est pas de même chez Comines, qui suit l'usage de l'ancienne langue d'employer en ce cas les nombres ordinaux.

Charles sixiesme; Henry cinquiesme; Henry sixiesme. I, 7.

Pour désigner le jour du mois, Comines emploie aussi les nombres ordinaux, en les faisant suivre, le plus souvent, par le mot *jour*.

Et fut ladite bataille cinquiesme jour de janvier, en l'an 1476, veille des Rois. V, 8.

Le Roy descendit environ midy de la montagne et se logea audit village de Fornoüe; et fut le cinquiesme jour de juillet l'an 1495, par un dimanche. VIII, 9.

Et partit ledit seigneur de la ville de Vienne le vingt et troisiesme d'aoust l'an 1494, VII (Proposition).

Le nombre ordinal *premier* est souvent employé sans l'article. Dans ce cas, il a le caractère d'un comparatif et, suivi de la conjonction *que*, il signifie *avant;* quelquefois aussi *premier* a le sens de *le premier*, *d'abord*, *la première fois*. Ainsi employé, *premier* est le plus souvent adverbe, synonyme de *prime* de la langue d'oïl.

Ceux-là y entrerent premiers que nous. II, 13.

Et dirent leur creance à monseigneur du Bouchage et à moy, premier qu'au Roy. IV, 8.

Car il donnoit volontiers quelque chose à celuy qui premier luy apportoit quelques grandes nouvelles. V, 10.

Et qui le voudra prendre à Pharamond, il y en auroit vingt et huict davantage, qui seroit mil septante et huict ans, que premier y a eu roy appellé roy de France. VIII, 27.

Du Pronom.

Quant aux pronoms, la syntaxe de la langue française actuelle est beaucoup plus fixée que ne l'a été celle du temps de Comines. En examinant séparément l'emploi des divers pronoms, nous verrons combien ont été grandes les libertés permises à ce temps-là.

Des pronoms personnels.

Le sujet des trois personnes est souvent supprimé; ce qui se fait même lorsqu' il nuit à la clarté.

Et vey l'heure qu'il n'y avoit pas cent hommes. I, 4.

Environ un an ou deux avant que allassions en Italie. VII, 2.

Toutes-fois que s'il avoit fait et dit chose qui fut contre l'honneur du Roy, et qu'ainsi le trouvast par information, qu'il en feroit la punition telle qu'au cas appartiendroit. I, 1.

Le pronom personnel *il* est quelquefois employé dans des cas où l'emploi de *celui-là* serait de rigueur dans la langue moderne.

Je les mettray aujourd'hui si prés l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra desmesler. I, 3.

Mais au fort il est bien gardé que Dieu garde. VIII, 11.

Souvent *eux* est employé au lieu de *se*.

Veu qu'à leur dos n'avoient nulles places pour eux retirer, si besoin en avoient. I, 2.

Et tinrent conseil à sçavoir comme ils pourroient chasser ces Bourguignons, et eux en depescher. I, 5.

Lesdits ambassadeurs allerent en leur logis s'apprester pour eux en aller. II, 2.

Précédée de la préposition *de*, la troisième personne du pronom personnel est quelquefois employée au lieu du pronom possessif correspondant; usage qu'on retrouve dans la langue d'oïl, mais qui n'est plus permis aujourd'hui. Cependant, il faut remarquer que Comines ne fait usage de cette construction que lorsque la chose possédée est déterminée par deux régimes, ou bien que le pronom se rapporte à plus d'un substantif.

Et me semble que ce temps luy dura bien seize ans, ou environ, jusques à ce que le differend dudit comte de Warvic, et de luy, commenca. VI, 13.

Le Roy s'arresta sur la parole, que ces ambassadeurs avoient dite, en leur disant qu'ils estoint mal informez du vouloir d'elle, et d'aucuns particuliers. V, 16.

Et dirent leur creance: qui estoit comme le mariage dessusdit avoit esté conclud entre l'Empereur et le duc de Bourgogne son pere, du sceu et consentement d'elle, comme apparoissoit par lettres escrites de sa main, qu'ils monstrerent. VI, 3.

Contrairement à l'usage moderne, les régimes directs de la troisième personne précèdent le plus souvent le régime indirect *me*.

Ainsi le m'ont conté plusieurs depuis. I, 2.

S'il vous plaist que je le prenne, vous le me mettrez icy dedans ma manche. VI, 2.

Et vis la lettre, car il la me monstra, et s'en partit. VII, 10.

Au lieu de *se*, *soy* est souvent usité devant le verbe étant au participe ou à l'infinitif; usage que l'on retrouve encore dans l'expression *soi-disant*.

Pour lesquelles causes le Roy, soy trouvant chargé de ces cas etc. I, 1.

Mais seulement se mettre dedans Paris, sans soy approcher de là où les Bourguignons estoient logez. I, 3.

Et qu'on l'esmeust seulement à soy confesser, sans luy prononcer ce cruel mot de la mort. VI, 12.

La règle de la langue actuelle qui préscrit que les régimes du pronom personnel conjoint doivent se répéter avant chaque verbe employé à un temps simple n'a pas été appliqué par Comines.

Ledit comte de Charalois se radouba, et rapaisa avec son pere, le mieux qu'il put. II, 2.

Item vingt mille frans l'an, qu'il donnoit aux particuliers, et aux personnes dequoy il s'aidoit, et servoit en ces marchez. VI, 4.

Il s'en est parlé, et parlera en diverses façons. V, 15.

Il offroit encores que la premiere fois, que son maistre logeroit en champ, qu'il le prendroit, ou tueroit en allant visiter son ost. V, 6.

Des pronoms possessifs.

De même que nous l'avons vu pour l'article, ce pronom a souvent été employé comme complément qualificatif de plusieurs substantifs qui se suivent, sans être répété avant chacun d'eux, et cela même lorsque ces substantifs sont au singulier et de genre différent.

Car comme il l'avoit créé plus sage, plus liberal, et plus vertueux en toutes choses, que les autres princes, qui regnoient avec luy, et de son temps, et qui estoient ses ennemis et voisins. VI, 10.

Et de quelles gens il pouvoit avoir seureté; puis que de son fils, fille, et gendre il avoit suspicion. VI, 12.

Beaucoup plus souvent que dans la langue actuelle, le pronom *sien* a été employé comme attribut. Employé comme complément qualificatif, ce pronom a été placé après le substantif précédé d'un adjectif.

Tout ce jour demeura encore monseigneur de Charolois sur le champ, fort joyeux, estimant la grandeur estre sienne. I, 4.

Il luy sembloit bien que la plus grande force de cet ost estoit sienne. I, 12.

Ainsi fuit ce roy Edoüard, l'an 1470, avec ses deux hurques, et un petit navire sien. III, 5.

Des pronoms démonstratifs.

Suivi d'un nom de famille ou de ville, le pronom *ceux* a été employé pour désigner les membres de la famille ou les habitants de la ville en question; quelquefois aussi, on le trouve suivi d'un autre régime, dans la signification de *les gens*.

Et là déclara tous ceux de la maison de Croy, ennemis mortels de son pere et de luy. I, 2.

Alors usurperent ceux de la maison d'Yorch ce royaume. I, 3.

Sauf quelques petites guerres, contre ceux de Gand, qui n'avoient gueres duré. I, 2.

Pour les grandes cruautez, dont ils usoient contre ses sujets, en la comté de Namur, et par especial contre ceux de Bouvines, petite ville etc. II, 1.

Ceux du Roy estoient devers le chasteau de Mont-l'hery. I, 3.

Quelquefois, le pronom démonstratif est supprimé devant un régime, lorsque, dans la langue moderne, son emploi serait de rigueur pour indiquer le substantif déterminé par ce régime.

C'est grand'faute à un prince d'estimer plus son opinion, que de plusieurs; et cela leur donne aucunes fois de grandes douleurs et pertes, qui ne se peuvent recouvrer. VI, 9.

Au pays de Dannemare, et de Suede envoya querir de deux sortes de bestes. VI, 8.

Il eut preféré sa seureté, et de ses enfans, à l'amitié de son gendre. VIII, 22.

La différence établie aujourd'hui entre *celui* et *celui-là* précédant une proposition relative, n'a pas été observée rigoureusement.

Et envoya prier au duc de Bourgogne, qu'il pût loger au chasteau, et que tous ceux-là qui estoient venus estoient ses malveillans. II, 5.

Celui seroit bien ignorant, qui croiroit qu'il y eust fortune, ne cas semblable, qui eut sceu garder un si sage homme à estre mal de ces deux princes. IV, 12.

Bien souvent, *ce* est employé, lorsque, aujourd'hui, on ferait usage de *cela* ou bien de *le*.

L'ancien aage du duc Philippe luy fit ce endurer patiemment, I, 2.

Et plusieurs fois s'en est repenty, ce m'a l'on dit. VI, 4.

Car seurement il est fait de vous: et pour ce pensez à vostre conscience. VI, 12.

Des pronoms relatifs.

Le pronom *lequel* est souvent employé comme épithète, construction que l'on évite aujourd'hui.

Là arrivent messire Charles de France, le duc de Bretagne etc., tous lesquels dessus nommez le Roy avoit desapointez, et deffaits de leurs estats. I, 5.

A tous lesquels commandemens de l'Eglise, touchant lesdits differends, ils n'eurent jamais reverence ny obeissance. II, 14.

Qui et *que* sont souvent employés pour *ce qui*, *ce que;* de même, on trouve *de quoy* au lieu de *de ce que*.

Car s'il se mettoit en chemin, ce sembleroit estre fuite, qui seroit grand danger pour toute la compagnie. I, 3.

Il ne l'osa entrependre, qui fut à son dommage. VI, 6.

Et venoit pour voir que c'estoit. I, 9.

Et desiroit bien sentir de moy que le Roy en disoit. VII, 10.

Mais qu'à la verité l'on s'ebahissoit assez, et mesmement chez luy, de quoy si petits personnages, comme les deux dessus nommez, s'empeschoient de si grand' matiere. I, 12.

Ledit roy d'Angleterre, et tous les seigneurs de son royaume, se mescontenterent merveilleusement dequoy le duc de Bourgogne le faisoit si long. IV, 4.

On retrouve aussi l'ancien usage de *qui* au lieu de *si l'on*.

Et qui eust marché incontinent, semble à beaucoup qu'il ne se fust point trouvé de resistance. I, 3.

Et il dit que qui ne le laisseroit aller, il se jetteroit par les fenestres. VII, 14.

Et croy bien que le peuple de soy ne se fut tourné, combien qu'il soit muable, qui eut contenté quelque peu de nobles. VII, 17.

Quelquefois, on trouve des phrases construites de manière que deux propositions relatives s'y suivent, desquelles la dernière se rapporte au pronom relatif de la première.

Et ne s'ennuyoit point d'estre refusé une fois d'un homme qu'il pretendoit gagner: mais y continuoit, en luy promettant largement, et donnant par effet argent et estats qu'il connoissoit qui luy plaisoient. I, 10.

Le Roy faisoit parler à tous ceux qu'il pouvoit penser qui luy pourroient ayder. II, 9.

Le pronom *quoy* se rapporte quelquefois à des noms de personnes. Cependant, il est à remarquer qu'alors l'antécédent est toujours au pluriel.

Lesquels eurent peur, pour le murmure qui estoit entr'eux, voyans qu'on estoit à la bataille, et que les gens de quoy ils s'estoient fait fort, n'y estoient point joints. I, 3.

Item vingt mille francs l'an, qu'il donnoit aux particuliers, et aux personnes dequoy il s'aidoit, et servoit en ces marchés. VI, 4.

Des pronoms interrogatifs.

Ces pronoms, à l'emploi desquels le style narratif de Comines ne donne lieu que bien rarement, n'offrent aucune exception aux règles de la langue actuelle.

Des pronoms indéfinis.

Aucun.

Ce pronom a encore chez Comines conservé la valeur affirmative de *quelqu'un*, *quelque*, qu'il avait dans la langue d'oïl. Cependant, on le trouve aussi dans les propositions négatives. Comines l'emploi souvent au pluriel; tandis que dans l'ancienne langue il n'avait point de forme de pluriel (Voyez Burg. I, 169). Aujourd'hui, il n'est usité qu'au singulier, à moins que le substantif qu'il précède ne soit employé qu'au pluriel.

Et y mettoient grandes doutes aucuns. I, 2.

Il y avoit aucuns bien bons hommes d'armes de leurs païs. I, 2.

Nonobstant tout ce nombre, le Roy leur donnoit beaucoup d'affaires, et traitterent aucune forme de paix. I, 2.

Ou qu'il ne vouloit point qu'il usurpast sur ce pays de Hainaut, qui est tenu de l'Empire: tant pource qu'il n'y avoit aucun titre, que etc. V, 13.

Chacun.

De même que dans la langue d'oïl, ce pronom, outre la signification qui lui reste encore, a aussi chez Comines celle de *chaque;* c'est-à-dire qu'il se met avec un substantif auquel il a rapport. De cet usage de *chacun*, on trouve de nombreux exemples, tandis que *chaque* n'est pas employé.

Et conclud la tréve pour neuf ans marchande, revenant chacun au sien. IV, 11.

Et ainsi à voir les choses que Dieu a faites de nostre temps, et fait chacun jour, semble qu'il ne veuille rien laisser impuny. IV, 13.

Et entre autres choses, que chacun mestier pût avoir sa banniere, comme ils avoient accoustumé. II, 4.

Nul.

Souvent chez Comines, ce pronom est employé, lorsque, aujourd'hui, on ferait usage de *aucun;* ce qui s'explique par l'usage de ce dernier dans les propositions affirmatives. D'ailleurs, l'usage de *nul* est conforme aux règles de la langue actuelle, excepté que, bien souvent, on le trouve employé au pluriel; usage que les grammairiens modernes ne permettent qu'avant des substantifs qui n'ont point de singulier.

Esperans que par leurs moyens ils pourroient parvenir à quelques offices ou estats, qui sont plus desirez en cette cité-là, qu'en nul autre du monde. I, 6.

Et n'usoit point de ces privées paroles, qu'il ne fist quelque bien au personnage à qui il parloit, et n'en faisoit nuls petits. I, 10.

Est-il nulle playe ne persecution si grande, que guerre entre les amis et ceux qui se connaissent, ne nulle haine si horrible et mortelle? V, 19.

Quelque.

Aujourd'hui, *quelque* est considéré comme adverbe lorsque, précédant immédiatement un nom de nombre cardinal, il signifie *environ.* Ainsi employé, de même qu'avant *peu* suivi d'un substantif au pluriel, il prend, chez Comines, presque toujours le *s* du pluriel.

Quelques trois jours aprés arriverent audit lieu de l'Isle, les ambassadeurs du Roy. I, 1.

En tout pouvoit avoir quelques deux cens combattans. II, 3.

Ainsi comme il avoit esté conclu, tous ces seigneurs se partirent d'Estampes, aprés y avoir sejourné quelques peu de jours. I, 6.

Ledit duc avoit grand nombre de peuple dudit pays de Flandres, et aussi quelques peu d'Allemans, et quelques trois cens Anglois. VI, 6.

Dans cette signification on le trouve même avant *un*.

Et parce que le marquis s'estoit ja jetté sur la greve, et passé la riviere de notre costé, et justement estoit à nostre dos, quelqu'un quart de lieüe derriere l'arriere-garde etc. VIII. 11.

Quiconque.

Aujourd'hui, on ne fait pas usage du pronom *il* dans le second membre d'une phrase, lorsque *quiconque* est employé dans le premier membre. Ce pronom *il* après *quiconque*, Comines l'a employé au moins une fois; usage que l'on retrouve encore chez des auteurs bien postérieurs à Comines.

Quiconques eut joye de ce mariage, il deplaisoit au roy d'Angleterre amerement. VI, 9.

Du Verbe.

Accord du verbe avec son sujet.

De nombreux exemples démontrent que, quant à l'accord du verbe avec son sujet, Comines n'a eu de règle que le goût du moment; tant les inconséquences sont frèquentes.

Et eut acheve le demeurant, si n'eust esté le secours qui vint de Bourgogne, que menoit le seigneur de C., le marquis de R., le seigneur de M., et autres. I, 2.

D'autre part vindrent en l'ayde dudit duc le duc de N., le comte d'A.; et le seigneur d'A., avec grand nombre de gens. (Ibid.)

Et saillit à l'heure dite, avec par aventure cent chevaux: dont la pluspart estoit des Escossois de sa garde, d'autres gens peu. I, 13.

A cause des grandes gelées et froidure, fut force que la pluspart des gens dudit duc, allassent à pied au pays de Franchemont. II, 14.

De l'emploi des auxiliaires Avoir et Être.

L'emploi que Comines a fait des verbes auxiliaires donne lieu aux remarques suivantes:

1. Dans leurs temps composés, les verbes neutres *faillir* et *fuir* prennent le plus souvent l'auxiliaire *être*. Il en est de même du vieux

verbe *encommencer* que nous n'avons jamais trouvé construit avec le verbe *avoir*.

Quand le traict fut failly aux nostres, le coeur revint ausdits Liegeois. II, 2,

Aussi plusieurs fois, m'a-t'il dit, que s'il n'eust pû entrer dedans Paris, et qu'il eust trouvé la ville muée, qu'il fut fuy devers les Suisses. I, 8.

Et pour ce il advisa que s'ils estoient encommencez à se diviser, qu'il les y mettroit encores plus avant. V, 16.

2. Employés neutralement, les verbes *changer* et *prendre* ont été construits avec l'auxiliaire *être* dans les exemples suivants:

Ce qui faisoit à nostre Roy me dire ces mots, estoit pour ce qu'il estoit changé de volonté, V, 13.

Il desapointa tous les bons et notables chevaliers du royaume, et qui avoient aidé et servi sondit pere, à conquerir la Normandie et Guyenne, et chasser les Anglois hors du royaume, et à le remettre en paix et bon ordre, dont il luy en estoit bien mal pris. VI, 11.

3. Bien qu'employés activement, les verbes *monter* et *passer* prennent souvent l'auxiliaire *être*.

Mais les entrepreneurs dessusdits se trouverent mal suivis: et estans montez les degrez dudit palais, quelqu'un leur ferma un huis après eux. VI, 5.

Et faut entendre que ledit duc d'Orleans n'estoit point passé Ast, et l'y avoit le Roy laissé. VIII, 4.

4. Les verbes *oser* et *pouvoir* ont été construits avec l'auxiliaire *être* dans les phrases suivantes; construction qui peut être expliquée par les infinitifs *venir* et *partir* qui les suivent immédiatement.

Et mit les gens-d'armes dedans: dont le peuple fut assez content: mais les gouverneurs de la ville non: desquels il envoya sept ou huit à Paris: qui n'en sont osez partir tant que le Roy a vescu. V, 14.

Son armée estoit trés-grosse: car tout ce qui estoit pu venir de Bourgogne, s'estoit venu joindre avec luy. II, 2.

5. Une seule fois, nous avons trouvé le verbe *aller* construit avec l'auxiliaire *avoir;* solécisme qui n'a guère été fait par inadvertance, parceque, dans la phrase, l'adverbe *gueres* peut en quelque sorte être considéré comme régime du verbe *aller*.

Et allasmes le grand trot: et n'eusmes gueres allé que le vismes de loin. VIII, 12.

De l'emploi des modes.

Du subjonctif.

L'emploi que Comines a fait des modes personnels ne donne lieu à des remarques que pour le subjonctif. Comme nons l'avons déjà fait observer, la syntaxe de la langue n'était point fixée à l'époque de Comines, ce que l'emploi de ce mode fait bien voir. Cependant, on trouve appliquées toutes les règles de ce mode que suivent les écrivains modernes; seulement Comines ne les a pas observées très-fidèlement.

Or voyant le Roy, que là ne pouvoit si tost avoir fait, et que le comte de Charolois s'approchoit de Paris, doutant que les Parisiens ne fissent ouverture à luy, et à son pere. I, 2.

En retournant au fait de Paris, il ne faut douter que nul jour ne se passoit sans perte ou gain, tant d'un costé que d'autre. I, 9.

Il n'estoit adonques rien dont il eut si grande crainte, que de perdre son authorité, qu'il avoit bien grande, et qu'on luy desobeyt en quelque chose que ce fut, VI, 7.

Car le principal fond de cette matieré, qui le mouvoit, estoit de peur qu'on ne le vousist maistriser en toutes autres choses, comme en expedition de ses affaires et matieres. VI, 7.

Mais quelque chose que sçavent deliberer les hommes en telles matieres, Dien y conclud à son plaisir. III, 2.

Aussi l'advertissoit ledit duc, comme le Roy estoit deliberé de l'assieger en quelque ville qu'il le trouvast. III, 3.

Et croy qu'il n'y mourût point deux cents personnes en tout, que tout le reste ne fuist, ou se cachast aux eglises, on aux maisons. II, 13.

Et croy qu'il y avoit quarante mille homme. (Ibid.)

Dans l'ancienne langue, l'imparfait du subjonctif était souvent employé au lieu du conditionnel; on en trouve encore chez Comines quelques exemples.

Le duc de Bourgogne luy fit sçavoir qu'il ne partît point de là, s'il se sentoit estre seurement: mais aussi, si ce lieu n'estoit fort, qu'il se retirast devers luy. II, 3.

Le Roy fit faire des ouvertures, et offrir de bailler en ostage le duc de Bourbon, et le cardinal son frere, le connestable, et plusieurs autres: et qu'aprés la paix concluë, il pust retourner jusques à Compiegne: et qu'incontinent il feroit que les Liegeois repareroient tout, ou se declareroient contr'eux. II, 9.

De l'infinitif.

L'emploi que Comines a fait de ce mode donne lieu aux remarques suivantes:

1:o Bien souvent, l'infinitif est employé sans aucune préposition, lorsque dans la langue actuelle la préposition *de* ou bien la préposition *à* doit le précéder; ce qui a surtout lieu lorsque l'infinitif sert de complément direct à un verbe.

Bien peu de temps aprés le partement des ambassadeurs dessusdits, vint à l'Isle le duc de B., Jehan dernier mort, feignant venir voir son oncle le duc Philippe de B. I, 2.

Et par especial le duc de Nemours fit serment au Roy, luy promettant tenir son party. I, 2.

Et cherchoient les ducs de Berry et Bretagne se joindre aux Bourguignons. I, 3.

Et eussent esté trés-contens attendre encore aucuns jours, ou les recevoir à quelque composition. II, 13.

Toutesfois l'occasion de la venue dudit duc de Bourbon, estoit pour gaigner et conduire ledit duc de Bourgogne de consentir mettre sus une armée en son païs. I, 2.

Rem. Lorsqu'il y a deux ou plusieurs infinitifs qui se suivent, il arrive souvent que la préposition *de* est supprimée avant le premier infinitif, tandis qu'avant les autres, elle est employée; quelquefois aussi, c'est tout le contraire qui a lieu.

Le duc de Guyenne qui estoit sur le lieu, et tous ses principaux gouverneurs, offroient fort servir le Roy en cette querelle, et d'amener quatre ou cinq cens hommes d'armes. III, 1.

Le premier, rendre Monopoli, qu'ils avoient pris pour nous; l'autre, de retirer le marquis de Mantoüe etc. VIII, 19.

Aprés qu'il fut retourné, et ses gens-d'armes logez en la comté de Marles, offroit encores au Roy que dés ce qu'il seroit joinct aux champs avec son maistre, il ne faudroit point de le tuer, ou le mener prisonnier. IV, 13.

2:o Dans bien des cas où, actuellement, l'infinitif régi par un verbe ou un adjectif est précédé de la préposition *à*, Comines le fait précéder par la préposition *de*.

Et le dit en gaudissant, car ainsi estoit-il accoustumé de parler I, 3.

Je n'ay jamais tant veu tirer pour si peu de jours, car de nostre costé on s'attendoit de les chasser de là à force d'artillerie. I, 9.

L'exhortant de ne prendre nul autre partage que celuy que ledit duc de Bourgogne luy avoit procuré par la paix faite à Peronne. II, 15.

Et si luy conseillerent de ne rompre point son armée, mais l'avancer, afin que le Roy, leur maistre, fust plus enclin de bailler promptement la possession des deux places dessus nommées. III, 9.

Tant en Bretagne qu'ailleurs, il demeuroit obstiné à une chose impossible de prendre. IV, 2.

Mais il est de croire que nostre sauveur et redempteur Jesus-Christ leur ostoit leur vouloir. VIII, 14.

3:o En général, chez Comines, la préposition *à* se trouve avant l'infinitif moins souvent que dans la langue actuelle; ce qui n'empêche cependant pas qu'on ne la trouve employée avant l'infinitif régi par certains verbes, après lesquels l'infinitif ne prend aujourd'hui aucune préposition ou bien est précédé de la préposition *de*.

Il n'y a homme au monde que je desirasse tant à veoir que vous. IV, 10.

Ledit duc de prime face feignit à la bailler: mais à la fin la bailla. IV, 12.

Et ne craignoit jamais à abuser ny à tromper personne. V, 13.

Et disoit qu'il n'esperoit à mourir qu'au samedy. VI, 12.

Il y en avoit d'autres, que nous appellons communement lansquenets, qui vaut autant à dire comme compagnons du pays. VIII, 21.

Rem. Quant à l'infinitif après le verbe *commencer*, Burguy (II, 262.) a fait remarquer que, dans la langue d'oïl, il prend toujours la préposition *à*. Il en est de même chez Comines.

Après le serment fait, nostre Roy, qui avoit bien la parole à son commandement, commença à dire au roy d'Angleterre etc. IV, 10.

Tost chacun se commença à douter de cette marchandise. IV, 12.

4:o Au lieu du participe présent précédé de la préposition *en*, on trouve assez souvent l'infinitif avec la préposition *par;* usage que l'on retrouve dans la langue d'oïl. De plus, cette préposition, qui a été souvent employée au lieu de la préposition *pour*, précède quelquefois l'infinitif pour indiquer une cause, un motif.

Il s'estoit desmeslé de grandes guerres qu'il avoit euës contre les seigneurs de son royaume, par largement donner, et encores plus promettre. III, 12.

Il changeoit souvent de valet-de-chambre et de toutes autres gens, disant qne la crainte de luy et l'estime seroit entretenue par faire ainsi choses nouvelles. VI, 7.

Toutesfois le coeur faillit audit general, voyant que tout homme sage et raisonnable blasmoit l'allée de par delà par plusieurs raisons, et par estre là sur les champs au mois d'aoust sans argent. VII, 5.

5:o Quelquefois, la préposition *avant* précède immédiatement l'infinitif, mais le plus souvent il est suivi de *que* ou bien, quoique assez rarement, de *que de*.

Nostre Roy, avant les avoir ouys, tant en general que en particulier, mit grande peine à gagner chacun d'eux. V, 15.

Sur ce je veux faire comparaison des maux et douleurs qu'il a fait souffrir à plusieurs, à ceux qu'il a soufferts avant mourir. VI, 12.

Et avant que se seoir à table, m'en dit quelques paroles. IV, 7.

Incontinent le Roy luy bailla un homme, avant que partir de là, qui le conduisit à Bourdeaux. IV, 10.

Par quoy toutes entreprises se doivent bien peser et bien debattre, avant que de les mettre en effet. II, 12.

Ils se fussent mieux informez des choses de deça, avant que de conseiller à leur maistre cette venue, qui tant luy porta de dommage. V, 7.

De l'emploi des temps.

Presque toujours, Comines a employé le temps du verbe duquel, dans le cas correspondant, on fait usage dans la langue actuelle. Il y a donc très-peu de remarques à faire à cet égard. Cependant, il faut observer que la différence entre l'*imparfait* et le *passé défini* n'est pas si nettement marquée qu'aujour'hui; il en est de même du *plus-que-parfait* et du *passé antérieur*.

Cependant que le duc mit à venir, quelqu'un de ceux de dedans s'avisa, et apporta des fagots allumez pour jetter au visage de ceux qui s'efforçoient de rompre la porte. III, 10.

Comme le Roy se trouva en chemin, tirant après nous, luy venoient nouvelles plaisantes et bonnes de tous costez. V, 13.

Je n'entends point blasmer nostre Roy, pour dire qu'il eut failly en cette matiere. V, 13.

En revenant à ce roy Edoüard d'Angleterre, le principal homme d'Angleterre, qui eut soustenu la maison d'Yorth, estoit le comte de Warvic. III, 4.

Des deux participes.

Du participe présent.

La règle de l'indéclinabilité du participe présent n'étant établie que dans le dix-septième siècle, il est facile de concevoir qu'à cet égard Comines a suivi l'usage de l'ancienne langue qui le déclinait. Cependant, il est à remarquer que Comines ne lui donne jamais la terminaison féminine, et que le *t* final s'élide devant le *s* du pluriel.

Les gens d'armes l'eussent bien voulu, tous mesprisans le peuple. I, 2.

Car il avait perdu devant Nuz quatre mille hommes, prenans solde. IV, 5.

Et dit plusieurs oraisons servans à propos. VI, 12.

Du participe passé.

Quant à l'accord du participe passé avec son complément direct, Comines n'a pas observé de règles fixées. Bien souvent, il a suivi

l'usage de la langue d'oïl, où le participe passé s'accordait même avec le complément qui le suivait; mais souvent aussi, il ne l'a pas fait accorder, bien qu'il soit précédé de son complément.

Et s'estoient baillez lesdits scellez par la main de messire Tanneguy du Chastel, qui depuis a esté gouverneur du Roussillon, et a eu auctorité en ce royaume. I, 1.

Et toute cette declaration, qui se fit contre ses gens, fut à cause de la restitution de ces seigneuries situées sur la riviere de Somme, que ledit duc Philippe avoit rendu audit roy Louis. I, 2.

Pour lors avaient les subjects de cette maison de Bourgogne, grandes richesses, à cause de la longue paix qu'ils avoient euë. I, 1.

Ces choses ainsi faites, se retira ledit duc à Gand: où il luy fut faite une entrée de grand'despence. II, 5.

De l'Adverbe.

Parmi les adverbes, il y a plusieurs dont l'emploi n'est pas encore fixé d'une manière conforme aux règles de la langue actuelle; nous n'en citerons ci-dessous que ceux que l'on rencontre le plus souvent, et qui méritent le plus notre attention. On trouvera les autres dans le Glossaire.

Des adverbes pronominaux.

Dont. — De même que dans la langue d'oïl, cet adverbe est souvent employé chez Comines dans les cas où la langue moderne fait usage de *d'où.*

Le lendemain, qui estoit le tiers jour de la bataille, allasmes coucher au village de Mont-l'hery, dont le peuple en partie s'en estoit fui au clocher de l'eglise et partie au chasteau. I, 5.

Toute personne entroit en ladite galerie, qui vouloit, et le trouvoit-on couché sur une pauvre paillasse, dont il ne partit jusques á ce qu'il eut rendu l'ame, et y fut neuf heures. VIII, 25.

Quelquefois, *dont* est employé d'une manière beaucoup plus libre que l'usage de la langue actuelle ne le permet; comme on peut le voir par les citations suivantes:

Plusieurs bons chevaliers et escuyers furent ordonnez à demeurer à pied: dont monseigneur des Cordes et son frere estoient du nombre. I, 3.

Finalement la nuict, dont ces lettres avoient esté monstrées le matin, les dessusdits chancelier et seigneur d'Hymbercourt, furent pris par lesdits Gandois. V, 17.

Mais ils ne l'oserent entreprendre dont ils firent sagement. VI, 7.

Où. — Conformément à l'usage de la langue d'oïl, cet adverbe se rapporte quelquefois à un nom de personne.

Quelques trois jours aprés arriverent audit lieu de l'Isle, les ambassadeurs du Roy: où estoit le comte d'Eu, le chancelier de France etc. I, 1.

Car c'estoient les deux principaux personnages où elle avoit mis sa fiance. V, 17,

En. — Souvent, cet adverbe est employé de manière à former pléonasme.

Des jeunes il y en avoit assez: et entre les autres un fort bien renommé appellé messire Philippe de Lalain qui estoit d'une race, dont peu s'en est trouvé qui n'ayent esté vaillans et courageux. I, 2.

A ce conseil se tindrent ces ambassadeurs de l'Empereur: et tirerent tout droit à Gand, nonobstant ce que leur avoit esté mandé: dont ledit duc de Cleves en fut fort mal content. VI, 3.

Et estoient, tant de cheval que de pied, six cens hommes eleus Allemans, et de la comté de Ferrette, conduits par aucuns sages gentils-hommes de Bourgogne, dont Simon de Quingey en estoit un. VI, 4.

Dans les exemples suivants, il sert de complément indirect à des verbes qui ne régissent pas la préposition *de:*

Et pour belles et grosses villes, nul ne l'en passoit. I, 4.

Sire, ne vous esmerveillez pas si le Roy, mon maistre, vostre oncle, a offert au duc de Bourgogne le faire son heritier: car il en a esté conseillé par ses serviteurs, et par especial par moy. V, 2.

Le duc de Bourgogne, contre l'opinion de ceux à qui il en demandoit, delibera d'aller au-devant d'eux. V, 1.

Y. — Conformément à l'usage de la langue d'oïl, cet adverbe est quelquefois supprimé avant le verbe *avoir* employé impersonnellement dans le sens du verbe *être.*

Cedit duc de Bourbon estoit fils de la soeur dudit duc Philippe: laquelle estoit veufve, long temps avoit, et estoit là avec ledit duc son pere. I, 2.

Cent ans a. VIII, 25.

Quelquefois, on trouve *y* placé après *en*, mais ordinairement, il le précède.

Encore de ce nombre en y avoit à Lagny deux cens hommes d'armes. I, 8.

Ainsi en y eut du costé des seigneurs beaucoup plus que de celuy du Roy. I, 9.

On en feroit un grand livre et de grande admiration, n'y en eut-il seulement de ce qui est advenu depuis dix ans. VIII, 24.

Des adverbes de négation.

On peut dire en général que, chez Comines, les adverbes négatifs sont employés de la même manière que dans la langue actuelle. Cependant, on trouve cà et là des exemples qui prouvent que, dans les cas suivants, l'usage de la langue d'oïl n'a pas encore été entièrement abandonné.

1:o La négation est assez souvent exprimée par *ne* tout seul, lorsque, dans la langue actuelle, il faut le faire accompagner de *pas*.

En ce monde n'en connoy aujourd'huy une si desolée. I, 2.

Un seul sage homme on ne leur met à l'entour. I, 10.

Le huictiesme jour d'aprés furent pris d'assaut, aprés avoir esté bien batus: et n'eurent leurs amis loisir de penser s'ils les aideroient. II, 1.

2:o De l'emploi de *non* avec un verbe, nous n'avons trouvé que les deux exemples suivants:

Or pourroit sembler aux lisans que je disse toutes ces choses pour quelque haine particuliere que j'aurois à eux: mais par ma foy non fay. VII, 14.

Deux petites villes qui sont auprés envoyerent vers luy pour le mettre dedans; mais il fut sagement conseillé de non les recueillir. VIII, 6.

3:o Au lieu de *jamais* tout seul, *non jamais* est employé dans l'exemple suivant:

Et s'il eust crû le proverbe de son pere (lequel disoit que ceux de Gand aymoient bien le fils de leur prince, mais le prince non jamais) il n'eust point esté deceu. II, 4.

4:o Dans les phrases à la fois interrogatives et négatives, *ne* est supprimé quelquefois, ce qui se fait encore aujourd'hui dans le style familier.

A-t'il point défait la lignée de Lanclastre, sous qui son pere et luy avoient longtemps vescu, etc.? V, 20.

Avons-nous pas veu le comte de Warvic, chef et principal gouverneur de tous les faits du dessusdit Edoüard, et à la fin devenir ennemy du roy Edoüard son maistre? (Ibid.)

5:o Quant au *ne* dubitatif dans la proposition subordonnèe des verbes et des locutions qui expriment la crainte, l'usage n'est pas encore fixé, bien qu'ordinairement, il soit analogue à celui de la langue actuelle.

Nous avons grand nombre de blessez, et la pluspart fort descouragez et espouvantez, craignans que ceux de Paris, ..., sortissent, et que l'on eust affaire des deux costez. I, 4.

Le Roy entra en grande suspicion de luy, doutant que ce ne fust une espie. IV, 7.

Seulement craignoit-il que quelque seigneur, ou plusieurs, ne fissent une entreprise de prendre la place de nuict, . . .: et que ceux-là prissent l'authorité, et le fissent vivre comme homme sans sens, et indigne de gouverner. VI, 12.

6:o Au lieu de *non plus*, *aussi* est employé; ainsi qu'on le trouve encore chez bien des auteurs du dix-septième siècle.

Le roy demeura un peu au lieu où l'on l'avoit assailly, disant ne vouloir point chasser, ni aussi tirer à l'avant-garde, qui sembloit estre reculée. VIII, 11.

Et n'y avoit rien hors l'ost, ny aussi de nostre costé n'y avoit rien plus que nous, et nostre guet qui estoit à l'endroit. VIII, 13.

Des adverbes de quantité.

Parmi ces adverbes, il y a plusieurs qui sont employés d'une manière différente de l'usage de la langue actuelle.

Gueres. — Les exemples suivants démontrent qu'à l'époque de Comines encore, cet adverbe gardait sa signification primitive de *beaucoup*, et qu'il était encore usité de la même manière que dans la langue d'oïl:

Car il craignoit qu'il fust veu de gueres de gens, tant pour la santé de l'enfant, que de peur que l'on ne le tirast hors de là, et que soubs ombre de luy, quelque assemblée se fit en son royaume. VI, 11.

Ladite fille estoit fort courageuse, et eut volontiers donné credit à son mary si elle eust peu; mais il n'estoit pas gueres sage, et reveloit ce qu'elle luy disoit. VII, 2.

Un vieil gentil-homme de Luxembourg, appellé Antoine le Breton, le vint querir: et luy dit que les Français s'estoient ralliez sur le champ, et que s'il chassoit plus gueres, il se perdroit. I, 4.

Petit. — Ce mot était souvent dans l'ancienne langue employé comme adverbe dans la signification de *peu;* on en trouve encore chez Comines de nombreux exemples. Cet emploi de *petit* s'est conservé jusqu'à nos jours dans la locution *petit à petit.*

Pour ce petit de gens, qu'avoit ledit duc, je ne vis jamais si belle compagnie. I, 6.

Il les fit demeurer un petit loin, et se pourmenerent eux deux une espace de temps. I, 13.

Ceux de Doüay, qui en ce temps-là estoient encore un petit orgueilleux, les presserent de partir en plein midy. V, 15.

Plus. — Lemploi de *plus* pour *le plus*, qui était fréquent dans la langue d'oïl, se retrouve encore chez Comines; usage qui s'est conservé jusqu'au dix-septième siècle.

> Et combien qu'il n'eut un seul vouloir de conclure ce marché, et que la chose du monde que plus il haïssoit en son coeur, estoit la maison d'Yorch, si fust toutes-fois tant demenée cette matière, que plusieurs années aprés elle fust conclue. I, 5.
>
> Car Dieu luy prepara un ennemy de bien petite force, en fort jeune aage, peu experimenté en toutes choses: et luy fit un serviteur, dont plus se fioit pour lors, devenir faux et mauvais. IV, 13.

Tant et *Autant.* — De même que dans la langue d'oïl ces deux adverbes remplacent souvent *si* et *aussi*, de même, chez Comines, ils se joignent quelquefois à un adjectif. Il y a de plus à remarquer que la différence entre ces deux mots n'est pas encore aussi bien marquée qu'aujourd'hui, puisque, bien souvent, *tant* s'emploie pour *autant.*

> Aux autres jours se faisoit la guerre tant aspre qu'il estoit possible. I, 11.
>
> Je l'ay veu grand et honorable prince, et autant estimé et requis de ses voisins, un temps a été, que nul prince qui fust en la chrestienté, ou par aventure plus. V, 9.
>
> Et estoit autant hardy qu'homme qui ait regné de son temps. (Ibid.)
>
> Ce que liberalement ils accorderent, tant à la requeste du Roy, que pour faire leur devoir. VI, 5.
>
> Mais de tant monstra Nostre Seigneur mieux sa puissance, car nos ennemis estoient tenus trés-sages et experimentez au faict de la guerre. VII, 5.

Trop. — Outre sa signification actuelle, cet adverbe conserve encore devant les comparatifs sa signification primitive de *beaucoup.*

> Voyans ceux qui estoient dedans Sainct-Tron, la bataille perduë pour eux, et qu'ils estoient enfermez tout à l'environ, cuidans la desconfiture trop plus grande qu'elle n'avoit esté, rendirent la ville. II, 2.
>
> Il est mort ayant eu toute sa vie labeur et travail, et trop plus que de plaisirs. VI, 13.
>
> Mais trop plus de douleur et de passion porte le fol que le sage, et si y a moins de reconfort. VIII, 20.

De la Préposition.

On trouvera dans le Glossaire les prépositions qui sont employées dans une signification qu'elles n'ont plus aujourd'hui. Quant à la ré-



pétition de ces mots, les règles ne sont pas encore fixées; cependant, à cet égard, Comines suit ordinairement l'usage de la langue moderne.

Et cherchoient les ducs de Bery et Bretagne se joindre aux Bourguignons. I, 3.

De la conjonction.

Parmi les conjonctions qui se trouvent chez Comines, et que la langue actuelle conserve encore, la plupart sont employées de la même manière qu'aujourd'hui. Il n'y en a que les suivantes qui présentent quelques particularités remarquables, qui proviennent de la langue d'oïl.

Comme. — Ce mot s'emploie souvent chez Comines devant les propositions subordonnées, lorsque, aujourd'hui, on se servirait de la conjonction *que.*

Mais estoye esbahy comme nul s'osoit defendre contre tel prince à qui j'estoye, estimant que ce fust le plus grand de tous les autres. I, 3.

Et aussi leur manda ce qu'ils devoient faire, quand ils seroient à Gand, et comme ladite demoiselle estoit bien disposée à leur intention, et plusieurs d'auprés elle. VI, 3.

Aprés que le Roy eut sejourné à Lion deux mois ou environ, luy vinrent nouvelles comme monsieur le Dauphin, son seul fils, estoit en peril de mort. VIII, 20.

Rem. Pris adverbialement, *comme* s'emploie quelquefois pour *comment,* ainsi qu'on le trouve souvent dans la langue d'oïl où la différence entre ces deux mots n'était pas encore établie.

Et tinrent conseil à sçavoir comme ils pourroient chasser ces Bourguignons. I, 5.

Maintenant vous veus dire comme il advint que le roy Charles VIII son fils entreprit son voyage d'Italie. VII. Préface.

Que — Que. — Ce *que - que,* que Burguy regarde comme une simple traduction du latin *qua-qua*, s'emploi assez souvent chez Comines pour *et-et*, *en partie-en partie.* La langue actuelle le conserve encore dans la locution *que bien que mal*, à laquelle, cependant, on commence à préférer la locution *tant bien que mal.*

Car il n'y avoit que les Bourguignons (qui estoient environ quelques deux mille lances, que bon que mauvais) etc. I, 8.

Et crois qu'il passoit six mille sommiers, que mulets, que chevaux, que asnes. VIII, 10.

Et combien que l'on fut bien seur qu'il en venoit plus largement que le nombre qu'on demandoit, si n'estoit-il possible d'attendre, pour l'extréme famine qui estoit en ladite place, où il mourut bien deux mille hommes, que de faim, que de maladie, etc. VIII, 17.

Si. — L'emploi de *si* comme conjonction adversative est beaucoup plus fréquent chez Comines que dans la langue actuelle où il commence à vieillir.

Et par là fut finie sa vie, et sa maison destruite, et si elle ne l'est du tout, si est-elle bien desolée. I, 4.

Et encores quelque connoissance qu'ils eussent que le Roy nostre maistre le fit pour gagner temps et faire son fait en cette guerre, qu'il avoit commencée, si le dissimuloint-ils, pour le grand profit qu'ils en avoient. VI, 2.

On le trouve aussi employé comme adverbe joint à la copulative *et* dans la signification de *aussi.*

Il n'y en avoit pas quatre cens armez de cuiraces: et si n'avoient pas un seul serviteur armé. I, 3.

Le roy Edoüard le creut assez tost: car il avoit espousé la niece dudit connestable: et si luy sembloit en si grande crainte du roy de France, qu'il n'oseroit faillir à ce qu'il promettoit audit duc de Bourgogne et à luy. IV, 6.

Au commencement des phrases, il s'emploie quelquefois pour son composé *ainsi.*

Si se mirent les dessusdits à la fuite, avant qu'on combatist, par le chemin où ils pensoient trouver les Bretons. I, 3.

Si commencerent à entrer en la ruë, et mirent le feu en une maison. (Ibid.).

De quelques locutions conjonctives.

A ce que. — Cette locution qui ne s'emploie plus qu'en style de pratique, Comines l'a employée dans l'exemple suivant pour *afin que:*

Mais qu'ils soient à milliers, et que ce soient gens mal montez, à ce qu'ils n'ayent point de regret à perdre leurs chevaux. I, 3.

Cependant que. — Au lieu de *pendant que,* Comines fait usage de cette locution qui aujourd'hui n'est plus usitée.

Il y avoit beaucoup de gens en la salle, cependant que le Roy parloit audit heraut. IV, 5.

Cependant que le Roy mettoit en sa main les villes et citez et places dessusdites és marches de Picardie, son armée estoit en Bourgogne. VI, 1.

Combien que. — De même que nous avons vu la locution *cependant que* remplacer *pendant que,* de même, chez Comines encore, l'ancienne locution *combien que* tient lieu de la locution moderne *bien que.*

Combien qu'aucunesfois les saillies soient bien necessaires, si sontelles bien dangereuses pour ceux de dedans une place. I, 11.

Aussi je trouve ce traité, que nostre roy fit tres-sage, combien qu'aucuns le blasmoient, qui ne consideroient point si avant que luy. III, 3.

Devant que. — Cette locution, qui n'est plus d'usage aujourd'hui, se trouve quelquefois employée pour *avant que.*

Et les suivirent de si prés, qu'ils en tuerent une partie devant qu'ils peussent gagner la ville. III, 3.

Pour autant que, *Pourtant que.* — Ces deux locutions, qui sont synonymes de la locution *et d'autant que*, qui est encore d'usage, s'emploient chez Comines, bien que rarement.

Et à la fin delibera le Roy d'avoir la paix de ce costé, et de tant donner audit seigneur de Lescut, qu'il le retireroit à son service, et lui osteroit l'envie de luy pourchasser mal, pour autant qu'il n'y avoit ny sens, ny vertu en Bretagne, que ce qui procedoit de luy. III, 11.

Mais pour autant que cette maison de Bourgogne estoit plus grande et plus puissante que les autres, . . ., de tant luy fut la mort de leur duc à plaisir trés-grand, et plus profitable que de tous les autres ensemble. V, 12.

Et ne veus point parler de la maniere, pourtant que je n'y estois point. V, 8.

Remarque sur la construction grammaticale.

Comme nous l'avons déjà vu par les exemples cités, Comines n'a pas observé à cet égard la même régularité que, dans la suite, le besoin de clarté et de justesse a fait développer dans la langue française. Il est facile de voir qu'à l'époque où vivait Comines, la langue n'était pas, à beaucoup près, aussi travaillée qu'aujourd'hui. Cette élégance du style que de nos jours on trouve chez les auteurs français, était alors physiquement impossible. Ce n'est qu'après un long développement que le langage devient assez maniable pour donner à l'auteur les moyens d'y atteindre. Aussi on trouve dans la phraséologie de Comines presque tous les défauts dont l'absence complète est un des plus grands mérites du français moderne. Chez lui l'arrangement des mots est souvent trop libre pour rendre nettement la pensée, et il n'est pas rare de trouver des périodes longues et embarrassées; au chapitre 19 du Livre V, par exemple, il y en a une de plus de trente lignes.

Orthographe.

A partir du treizième siècle, les écrivains français, à mesure que la connaissance du latin se répandait, ont introduit dans l'orthographe française la mauvaise habitude de surcharger les mots d'une quantité de lettres inutiles, afin de les rendre plus conformes aux mots latins d'où ils dérivent. A cet égard, Comines, bien qu'il ne connût pas le latin, a suivi la mode de son époque, de sorte que, dans bien des mots, on trouve des lettres muettes qui proviennent directement du latin et non pas de la langue d'oïl. Cela étant suffisamment montré par les passages déjà cités, nous avons jugé inutile d'insérer ici des exemples pour le prouver; au reste on n'a qu'à feuilleter un exemplaire de ces Mémoires pour s'en persuader. Mais à côté de ces innovations, on trouve aussi des traces, aujourd'hui effacées, de l'ancienne orthographe de la langue d'oïl; desquelles nous allons faire un exposé succinct. Cependant, il est à remarquer que, le manuscrit original des Mémoires de Comines étant perdu avant qu'ils fussent imprimés, il est impossible de décider, quant à l'orthographe, quelle part y a Comines et combien il en faut attribuer à ses copistes. De plus, il ne faut pas croire que l'orthographe soit toujours la même; il n'en est point ainsi. Au contraire, on trouve bien souvent un même mot écrit de plusieurs manières différentes, ce qui rend encore plus difficile de bien fixer l'orthographe de ces Mémoires.

Des voyelles.

a. — Cette voyelle, qui ne prend jamais le circonflexe, est le plus souvent répétée dans le mot *âge*. — Ex. L'ancien aage du duc. I, 2. — I, 3. — Depuis l'age de cinq ans. V, 20.

Dans plusieurs mots, on trouve *a* au lieu de *e* devant les consonnes nasales *m* et *n*. — Ex. Desamparer I, 3. Avanture I, 4, Vanger III, 1. Mandians VIII, 25.

e. — Cette voyelle est encore conservée devant *i* et *u* dans bien des verbes où elle est supprimée aujourd'hui. — Ex. Peust I, 1. Meu I, 1. Veu I, 2. Veismes I, 3. Sceu I, 2.

Devant la consonne nasale *n* on trouve encore cette voyelle dans plusieurs mots où, dans la suite, elle a été remplacée par *a*. — Ex. Bendes I, 3. Tensez I, 13. Trencher VII, 2. Renger VIII, 25.

Dans le mot *eau*, Comines a conservé le *e* final qu'avait ce mot dans la langue d'oïl. — Ex. Maistre des eauës et des forests de la France III, 11. Ses vivres, qui venoient par eauë IV, 2.

Au lieu de *diviser*, *engraisser*, *fraîche*, on trouve les anciennes orthographes *deviser*, *engresser*, *fresche*. — Ex. Tout ordre paravant devisè I, 3. — Mais il commençoit à engresser IV, 10. — De fresche memoire et datte IV, 10.

Souvent l'élision du *e* dans le mot *que* devant une voyelle n'est pas observée. — Ex. Que avez veu I, 7. — Qne aucuns I, 11. — Que en particulier V, 15.

i et **y.** — Ces deux voyelles se remplacent l'une l'autre; surtout à la fin des mots, *y* s'emploie souvent lorsque l'orthographe moderne demande *i*. — Ex. Yvres IV. 9. Ennemy IV, 13. Adverty V, 2.

Dans le mot *gagner*, ainsi que dans les formes du verbe *mener* qui prennent aujourd'hui un circonflexe, le *i* est encore conservé. — Ex. Pour gaigner et conduire ledit duc I, 2. — Au plaisir de ceux qui le meinent VI, 13.

Dans la conjonction *si*, le *i* est élidé une fois devant une voyelle autre que *i*. — Ex. Disant que s'ainsi l'eut fait IV, 6.

o. — Les mots *ampoule* et *rôle* ont conservé l'ancienne orthographe *ampolle* et *roolle*. — Ex. La saincte ampolle, qui est à Reims. VI, 10. — Et apporterent au Roy par roolle l'armée IV, 2.

u. — Cette voyelle est conservée dans le verbe *vider*, et au lieu de *malgré*, on trouve encore *maugré*. — Ex. Par aucunes conditions qui encore ne sont vuidées VI, 10. Maugré moy tenu prisonnier en son palais I, 8.

Des consonnes.

b, c, d, f. — Ces consonnes se conservent encore dans quelques mots où elles ont été supprimées dans la suite. — Ex. Flambe I, 5. Sçavoir I, 2. Bleds I, 3. Nuds I, 4. Veufve I, 2. Briefveté I, 2. Baillif I, 13.

Le verbe *sceller* est encore écrit sans *c*, de même que *noeud* sans le *d* final. — Ex. S'il avoit baillé son sellé aux princes I, 3. — — Mais le noeu de ceste matire ne luy fut jamais descouvert I, 2.

s. — Cette consonne est encore conservée dans bien des mots où, dans l'orthographe moderne, la suppression en est le plus souvent marquée par l'accent de la voyelle qui précède. — Ex. Eslevée I, 4. Lasches I, 4. Mesrain I, 6. Aisné I, 8. Accoustrez I, 8. Poisles II, 1.

Dans les mots *tancer* et *arçon*, Comines emploie *s* au lieu de *c*. — Ex. Ne me tensez point I, 13. — Et luy mit-on une belle bougette à l'arson de la selle IV, 7.

Au lieu de *aux*, Comines écrit *aus*, lorsque l'article est joint au mot suivant. — Ex. Ausdits I, 6. Ausquels I, 8.

La réduplication des consonnes a lieu dans bien des mots où, selon l'orthographe moderne, il n'y a pas de consonne répétée. — Ex. Traittez I, 3. Apperceussent I, 5. Robbe II, 3. Pille III, 5. Roolle IV, 2.

Glossaire.

Dans les Mémoires de Comines, on retrouve encore bien des mots qui, aujourd'hui, ont disparu de la langue; de plus, on en trouve qui sont employés dans un sens qui n'est plus usité, ou bien dont l'emploi n'est plus le même qu'à l'époque où vivait Comines. Ces mots on les trouvera dans ce glossaire rangés par ordre alphabétique.

A.

Abusion s. fém. erreur, fraude. Ce mot ne s'est pas conservé dans la langue moderne. — Ex. Mais disoit qu'il croyoit que ledit Clerieux ne le diroit pas si ses seigneurs ne luy eussent dit: ce qui confirmoit l'abusion. VIII, 23.—VIII, 26.

Accorder à (s'), consentir à. Dans le Dic. de l'Ac. cet emploi du verbe accorder n'est pas indiqué; cependant M. Littré en donne plusieurs exemples, tirés des auteurs du dix-septième siècle. — Ex. Finalement le duc s'y accorda. II, 14. — II, 15. V, 8. VIII, 10.

Accoustrer v. a. armer, équiper. Dans la langue moderne, ce verbe ne s'emploie que par moquerie. — Ex. Car il n'y avoit que les Bourguignons, qui n'estoient point si bien accoustrez que ceux de dedans Paris. I, 8.—I, 9. II, 8. VIII, 16.

Accoustumer v. a. *Avoir accoustumé qqch*, s'être accoutumé à qqch. Dans la langue moderne, le verbe *accoutumer* ne s'emploie de cette manière que lorsque un infinitif en est le complément. — Ex. Il avoit ja accoustumé ses aises et ses plaisirs. III, 5.— VIII, 7.

Accroire v. a. donner à crédit. Aujourd'hui, ce verbe est usité seulement à l'infinitif et avec *faire* dans le sens de *faire croire ce qui n'est pas vrai.* — Ex. Trois compagnons de ladite ville, . . ., vindrent à un tavernier, . . ., prier qu'il leur accreust un escot. IV, 3.

Acertener v. a. assurer. Il paraît que ce verbe, qui a disparu de la langue, n'a pas été employé dans la langue d'oïl. Burguy (III, 64.) donne le verbe *acerter*, en ajoutant que Marot, qui est

postérieur à Comines, emploie le verbe *acertainer*. — Ex. Le Roy estoit bien acertené de la ville de Peronne. V, 13.—V, 10.

Adextre adj. adroit. Ce mot est de l'ancienne langue. — Ex. Et n'ay point souvenance d'avoir veu un plus sage gentilhomme ne mieux adextre pour conduire grandes matieres. V, 15.

Admonester v. a. conseiller. Selon l'Ac. on ne fait plus usage de ce verbe, qui, dans le style de palais, a été longtemps employé dans le sens de *faire des remontrances*. — Ex. Et dit audit heraut plusieurs autres belles raisons, pour admonester ledit roy d'Angleterre de prendre appointement avec luy. IV, 5.

Adonques adv. (Voyez p. 14.)

Adouber v. a. accommoder. Aujourd'hui, ce verbe n'est plus employé que comme un terme du jeu de trictrac. — Ex. Luy fust adoubée sa playe qu'il avoit au col. I, 4.

Adresser v. a. conduire, donner avis. Ce verbe, qui, dans l'ancienne langue, avait plusieurs significations, s'emploie aujourd'hui dans un seus plus restreint. — Ex. Le duc de Milan, ..., escrivit à son ambassadeur, ..., qu'il me tint compagnie, et m'adressast (= conduisît) VII, 18. — Au departir dis à monseigneur le prince d'Orange, ..., que si je commençois rien, je luy addresserois. VIII, 16.

Adressant adj. adressé. Cet adjectif était surtout d'usage dans l'ancienne administration. — Ex. Lors luy requist derechef ledit Claret qu'il luy baillast seulement une lettre de trois lignes, adressante au Roy. VI, 2. — II, 9. IV, 1.

Adviser v. a. juger, résoudre. Ce verbe, qui est écrit aujourd'hui *aviser*, ainsi qu'il l'a été dans la langue d'oïl, n'est plus employé dans aucune de ces deux significations différentes. — Ex. Aucuns adviserent qu'il seroit bon de renvoyer une partie de l'armée. II, 10. Dés que le Roy sceut le partement dudit connestable, il advisa d'y donner remede et pourvoir que ledit connestable ne pût recouvrer l'amitié du duc de Bourgogne. IV, 12.

Affaire s. m. Chez Comines, de même que dans la langue d'oïl, ce substantif est du genre masculin. — Ex. Mais mes affaires avoient esté tels. VIII, 9. — V, 2. V, 16. VI, 9. etc. — Cependant, nous avons trouvé un passage où il est féminin; ce qui prouve qu'à cette époque déjà, il commençait à changer de genre. — Ex. Pour leurs affaires particulieres. V, 16.

Affoler v. a. fouler. Ce mot, dont on retrouve la racine dans le substantif latin *fullo*, n'a rien de commun avec le verbe *affoler* qui est encore usité. Dans la langue d'oïl, la signification princi-

pale de ce mot était *blesser*, *tuer*. — Ex. Pource que son païs estoit foible, tantost l'auroit affollé. I, 2. — VII, 3.

Ains conj. (Voyez p. 18).

Aiser (s') v. réfl. se mettre à son aise. Ce verbe ne s'est pas conservé dans la langue moderne. — Ex. Son advis estoit, que chacun s'aisast au mieux qu'il pourroit cette nuict. I, 4.

Allan s. m. (v. lang.) chien courant. L'origine de ce mot est inconnue. — Ex. En Espagne, des allans. VI, 8.

Allée s. f. voyage. Cette signification du mot *allée*, qui est indiquée dans le Dic. de Trév. ne s'est pas conservée dans la langue moderne. — Ex. Et demeura tousjours le duc de Bellejoyeuse ambassadeur, pour avancer l'allée. VII, 5. — VII, 5. VIII, 13.

Allier (s') v. réfl. — *s'allier de qqn.* De cette construction nous n'avons trouvé que l'exemple suivant: "Et si elle se vouloit allier de luy, qu'il la feroit envoyer querir" etc. V, 4.

Amender v. n. "Lesdites villes et particuliers desdits Suisses ont amendé de nostre Roy d'un million de florins de Rhin." V, 2. — Il paraît que, dans cette phrase, le verbe *amender* signifie *améliorer ses affaires* ou quelque chose de semblable.

Amour s. f. "Non ayans l'amour au pays telle que ceux qui en sont nez." VI, 3. — Dans ce passage, il est à remarquer que *amour* est du genre féminin, et de plus le substantif qui suit est précédé de la prép. *à* au lieu de *de*.

Ancien adj. vieux. Chez Comines, ainsi que dans la langue d'oïl, *ancien* est quelquefois employé comme exactement synonyme de *vieux*. — Ex. L'un estoit le seigneur de Haultbourdin, ancien chevalier. I, 2. — V, 16. — Dans la phrase suivante, cet adjectif est employé pour *avancé:* "L'ancien aage du duc Philippe luy fit ce endurer." I, 2.

Apparaitre (s') v. réfl. se montrer. De même que dans la langue d'oïl le verbe *apparoir* était employé comme verbe réfléchi, de même, chez Comines, *apparaître* a pris, au moins une fois, le pronom réfléchi. Cet usage s'est conservé jusque dans le dix-huitième siècle, comme on peut le voir du Dic. de Trév. — Ex. Et ainsi fut cette armée de mer reboutée, qui depuis ne s'apparut si prés. VII, 6.

Appareiller v. a. préparer. Déjà dans le Dic. de Trév. il n'est pas fait mention de cette signification. — Ex. Mais nous n'estions encores . . . dignes de recevoir cette longue paix, qui nous estoit appareillée. V, 13.

Appartenir v. n. convenir. Dans la langue d'oïl, ce verbe est employé impersonnellement sans complément personnel et suivi d'une proposition qui lui est subordonnée. De cet emploi, qui est cité dans le Dic. de Trév., nous avons trouvé, chez Comines, l'exemple suivant: "Il appartenoit bien que le Roy eut assemblé de plus sages hommes et capitaines pour se conseiller d'un tel affaire." VIII, 9.

Appetisser v. a. rapetisser. Ce verbe que l'on retrouve encore dans le Dic. de Trév. n'est plus d'usage aujourd'hui. — Ex. Ils desiroient le voir appetissé. V, 16.

Appointement s. m. arrangement, convention. Encore chez Comines, ce mot est bien souvent employé dans cette signification qu'il a perdue depuis longtemps déjà. — Ex. Mais toutes paroles d'appointement s'estoient rompues. I, 12. — I, 13. IV, 5. etc.

Appointer v. a. arranger, accorder, faire une convention. Ainsi que le mot précédent, ce verbe a plus tard changé de signification. — Ex. Tellement fut appointé entr'eux et moy, qu'ils payeroient tout le bestail. III, 6. — II, 10. IV, 1. — Il est aussi employé comme verbe réfléchi. Ex. IV, 3. V, 7.

Archier s. m. Ancienne forme du mot *archer*. — Ex. Et pouvait bien avoir quatre mille archiers soubs sa charge. I, 2. — I, 4.

Argu s. m. (v. lang.) débat, opinion (?). N'ayant trouvé ce mot dans aucun dictionnaire, nous n'osons affirmer que les sens que nous lui attribuons soient les vrais; bien que, dans les passages où nous l'avons trouvé, ils nous paraissent les seuls convenables. — Ex. L'argu de ces trois nommez, avec ledit comte, fut grand et long sur ce differend. II, 1. — I, 3.

Arguer v. a. reprendre, contredire. Selon l'Ac. ce verbe n'est plus guére usité en ce sens que dans le style de pratique. — Ex. Il ne m'appartenoit pas de l'arguer. V, 13. — II, 1.

Arriere adv. en arrière. Dans la langue d'oïl *arriere*, avec les verbes, avait souvent le sens de *en arrière;* il en est de même chez Comines. — Ex. Les autres furent contens d'ouyr leur charge, et retournerent arriere au palais. II, 3, — II, 3.

Asseur adj. assuré. Il paraît que cet adjectif a disparu de la langue de très-bonne heure. — Ex. Dés ce qu'il cuidoit estre asseur, ou seulement en une tréve, se mettoit à mescontenter les gens. I, 10.

Assiete s. fém. situation, place de ceux qui se doivent asseoir à table. (Voyez Burg. III, 23). — Ex. Dés que les Anglois s'approchoient de la porte, ils voyoient cette assiete. IV, 9. — I, 9. IV, 9.

Aucunement adv. De même que le pronom *aucun*, cet adverbe s'emploie affirmativement, usage qui s'est conservé longtemps dans le style de pratique. — Ex. Car elle est aucunement (= en quelque manière) sienne, et luy paye six mille livres parisis l'an. V, 14.

Aucunesfois adv. (Voyez p. 14).

Auparavant prép. avant. L'emploi de ce mot comme préposition n'est plus permis; déjà dans le Dic. de Trév. il est indiqué comme une faute. — Ex. Je croy que jamais depuis il n'eut l'entendement si bon qu'il avoit eu auparavant cette bataille. V, 3.

Aussitost adv. aussi bien. — Ex. La Reyne, de qui on esperoit aussitost la mort que la vie. VIII, 24.

Autant adv. (Voyez p. 39).

Autrefois adv. ci-devant. Cette signification est indiquée dans le Dic. de Trév. Aujourd'hui, ce mot n'est usité que dans le sens de *jadis*. — Ex. Comme j'ay dit autrefois. I, 8.

Aventure (par) loc. adv. environ, peut-être. Aujourd'hui, cette locution n'est plus employée en ce sens. — Ex. Et saillit à l'heure dite, avec par aventure cent chevaux. I, 13. — I, 4. VI, 9.

B.

Baignoirie s. fém. action de se baigner. Ce mot est de l'ancienne langue. — Ex. Les baignoiries et autres festoyemens avec femmes, grands et desordonnez, et à peu de honte. I, 2.

Bailler v. a. donner, accorder. Ce verbe, qui n'est plus aujourd'hui qu'un terme de pratique, est fort souvent employé chez Comines; tandis que le verbe *donner*, dont il est synonyme, se rencontre assez rarement. — Ex. Nonobstant que le comte de Sainct-Paul eust baillé sa fille en mariage au fils du seigneur de Croy I, 2. — Ledit duc de Bourgogne ne sceut prendre Nancy, avant le jour qu'il avoit baillé (= fixé) à ses gens, pour delivrer ledit connestable. IV, 12. — IV, 6. V, 4.

Il est aussi employé comme verbe réfléchi dans le sens de *se rendre*. — Ex. Tarente se bailla, ville et chasteau. VII, 16.

Barricave s. fém. fondrière. Ce mot, dont l'origine est inconnue, paraît avoir été très-peu usité; selon Compl.[1]) il se trouve chez Mézerai et Brantôme. — Ex. Mais par dehors y avoit bien trois lieuës, tant y a de barricaves et de mauvais mins. II, 11.

Baston s. m. (anc. t. milit) canon, arme à feu. — Ex. Mais je croy bien que l'on avoit levé le nez bien haut aux bastons. I, 11.

---

[1]) Compl. = Complément du Dictionnaire de l'Académie.

Bataille s. fém. (anc. t. milit.) corps de troupe. — Ex. Il avoit esté dit que l'on marcheroit à trois fois: pour ce que la distance des deux batailles estoit longue. I, 3. — I, 11. II, 2. V, 9.

Besogne s. fém. affaire (Voyez Burg. III, 348). Depuis longtemps déjà, ce mot n'est plus employé en ce sens. — Ex. Lors connut le duc que ses besongnes alloient mal. III, 2. — III, 5. V, 13.

Besogner v. a. traiter. Selon l'Ac. ce verbe vieillit même dans la signification *travailler.* — Ex. Quand ils furent arrivez à Vervins, le Roy commit messire Tanneguy du Chastel, et messire Pierre Doriole, chancelier de France, à besogner avec eux, et autres. IV, 11. — I, 12.

Blasonner v. a. décrire. Cette signification est encore citée dans le Dic. de Trév. — Ex Ce beau royaume de Naples, qu'il luy sçavoit bien blasonner et louer. VII, 3.

Bouger (se) v. réfl. Dans la langue moderne, ce verbe ne s'emploie que neutralement. — Ex. Ils avoient largement gens blessez: entre les autres le prince d'Orenge, qui se monstra homme de vertu: car oncques ne se voulut bouger. II, 11.

Boulever s. m. Ancienne forme du substantif moderne *boulevard.* — Ex. Dés que le Roy fut dedans, il fit faire des boulevers de terre contre la porte. V, 15.

Boutée s. fém. coup, fois. Selon Scheler, ce mot, qui dérive du verbe *bouter* frapper, heurter, a signifié dans l'ancienne langue *attaque brusque,* signification qui en peut expliquer l'emploi dans les passages suivants: "Ledit comte marcha tout d'une boutée, sans donner haleine à ses archiers et gens-de-pied." I, 8. — Lesdits Suisses firent un grand dommage au pays: et puis se retirerent pour cette boutée. IV, 2.

Bouter v. a. Ce verbe, dont nous avons parlé dans l'article précédent, n'est plus usité que dans le bas langage ou en termes de marine. De la signification *pousser*, il a passé à celle de *mettre*, *passer.* — Ex. Et n'estoient point les trous d'entre les barreaux plus grands qu'à y bouter le bras à son aise. IV, 9.

Brief (de) loc. adv. dans peu. Cette locution, nous ne l'avons trouvée dans aucun dictionnaire. Burguy (III, 51) cite l'ancienne locution *en brief* comme ayant la même signification. — Ex. Luy estant en Hollande fut adverty par le feu duc Jehan de Bourbon que de brief la guerre luy seroit commencée. III, 1. — V, 2. VIII, 19.

Brouiller v. n. exciter de la brouillerie. Il doit être fort rare que, dans cette signification, le verbe *brouiller* s'emploie neutralement;

cependant, M. Littré en donne un exemple. — Ex. Ja en ay dit quelque chose; et que c'estoit pour maintenir plus seurement leurs Estats, et que le Roy ne broüillast parmi eux, s'il estoit en repos. III, 2.

Brouillis s. m. brouilleries. Selon M. Littré, ce mot était d'usage aux quinzième et seizième siècles. — Ex. Par cela vous pouvez voir et connoistre quels sont les brouillis en ce royaume à toutes mutations. I, 5. — II, 8. III, 8. VI, 13.

C.

Cas s. m. action, crime. Selon l'Ac. il s'employait autrefois en ce sens en matière criminelle. — Ex. Et incontinent aprés commit ce cas. VI, 9. — VI, 9. VII, 8.

Caterre s. m. Ancienne forme du mot *catarrhe.* — Ex. Bien tost après mourut; aucuns disent d'un catarre. VI, 9.

Cautele s. fém. finesse, ruse. Selon l'Ac. ce mot est vieux. — Ex. Pour éviter la cautele et la pillerie des advocats. VI, 6.

Cependant que loc. conj. (Voyez p. 41).

Chaloir v. n. (Voyez p. 11).

Charroy s. m. bagage. Ni le Dic. de l'Ac. ni aucun autre dictionnaire ne font mention de cette signification du mot *charroy.* — Ex. Car ja s'estoyent mis a pied hommes d'armes et archiers, et clos de son charroy. I, 3. — I, 4.

Charriage s. m. Ce mot, ainsi que le précédent, est employé par Comines dans la signification *bagage.* — Ex. Et là passerent cette petite riviere pour venir assaillir nostre charriage. VIII, 10. — VIII, 11.

Chartier s. m. Ancienne forme pour *charretier.* — Ex. Comme vint le jour, ceux qu'on avoit mis hors du camp, rencontrerent un chartier. I, 4.

Chasteau-rocher s. m. château situé sur un rocher. Il paraît que l'emploi de ce substantif composé a été assez rare, puisque nous ne l'avons trouvé dans aucun dictionnaire. — Ex. Ainsi ne resta plus rien à prendre en Bourgogne, que trois ou quatre chasteaux-rochers. VI, 4.

Chastoy s. m. châtiment. Ce mot est de l'ancienne langue. — Ex. Car si elle avoit fait quelque erreur, le chastoy ne luy en appartenoit point en public. V, 17.

Chef s. m. chef-lieu. Cet emploi du mot *chef* est de l'ancienne langue. — Ex. Delà tirasmes à Dourlans, et envoyasmes sommer Arras, chef d'Artois. V, 11. — VI, 4.

Chere s. fém. "Et y avoit assez de gens, qui disoient lors, qu'il falloit aller aprés, lesquels faisoient bien maigre chere (= avaient grand'peur) une heure devant." I, 4.

Chevance s. fém. le bien qu'on a. Selon l'Ac.ce mot est vieux. — Ex. Il se devoit mieux dire de luy, qu'il perdit honneur et chevance ce jour, que etc. V, 1.

Chevaucher v. a. Selon l'Ac. ce verbe est vieux, et ne s'emploie plus que neutralement. — Ex. Car elle chevauchoit un hobin ardant, il la fit cheoir. VI, 7.

Chevaucheur s. m. cavalier. Ce mot n'est pas usité dans la langue moderne. — Ex. Les chevaucheurs, qui estoient renforcez, allerent plus prés de Paris. I, 11.

Chevir v. n. venir à bout de qqch. Ce verbe est encore employé par Molière. M. Scheler le dérive du mot *chef*. — Ex. Et d'Angleterre il en cheviroit bien. III, 5. — V, 13.

Chicheté s. f. avarice, qualité de celui qui est chiche. Ce mot n'est plus usité. — Ex. Les Castillans s'en moquoient et disoient que c'estoit par chicheté. II, 8.

Clorre v. a. (Voyez p. 12).

Coffre s. m. "Et sembloit bien à voir la compagnie, que le duc de Bretagne fust un trés-grand seigneur: car toute cette compagnie vivoit sur ses coffres" (= à ses dépens). I, 5. Cette locution est encore citée dans le Dic. de Trév.

Col s. m. cou. Selon l'Ac. ce mot n'est plus employé en ce sens que par euphonie. — Ex. Et luy fust adoubée sa playe qu'il avoit au col. I, 4.

Combien que loc. conj. (Voyez p. 41).

Comme conj. (Voyez p. 40).

Complexionné adj. de complexion. Ce mot ne se trouve pas dans le Dic. de l'Ac.; Compl. le dit néologique, ce qui ne saurait guère se dire d'un mot employé par un auteur aussi ancien que Comines. — Ex. Il n'estoit point complexionné pour porter le travail, qui seroit necessaire à un roy d'Angleterre, qui voudroit faire conqueste en France. IV, 11.

Comprendre. "Et comprenoit le treillis jusques sur le bord du pont, afin que l'on ne peust passer d'un costé à l'autre." IV, 9. — Dans ce passage, le verbe *comprendre* s'emploie neutralement dans la signification de *s'étendre*. Aucun des dictionnaires dont nous nous sommes servi ne fait mention de ce verbe employé neutralement.

Compter v. a. conter (et vice versâ). Chez Comines, il n'y a pas

encore de différence entre les verbes *compter* et *conter*, qui, tous les deux, dérivent du verbe latin *computare*. — Ex. Ledit seigneur me compta ces nouvelles, et en eut trés-grande joye. V, 7. — VI, 9. (Racompter). — Le compte de Petillane, qui les avoit mieux contez (= comptés) que moy, disoit qu'en tout y en avoit neuf mille. VIII, 2. — De même, dans l'exemple suivant, *conte* est synonyme de *compte:* "Quand toutes ces choses luy estoient amenées, il n'en tenoit conte." VI, 8.

Comté s. fém. Chez Comines, ce substantif est encore du genre féminin. — Ex. Je vis aussi venir vers ledit duc, le duc Sigismond d'Autriche qui luy vendit la comté de Ferrette. II, 8. — II, 5. IV, 2.

Conclusion s. f. résolution. — Selon M. Littré, ce mot a été employé en ce sens par Montaigne. — Ex. Et fut prise cette conclusion par maistre Olivier et ledit maistre Jacques, afin que de tous points il pensast à sa conscience. VI, 12.

Condition (par), à condition. L'emploi de *par* en ce cas au lieu de *à* n'est plus en usage; tandis que, dans la langue d'oïl, c'est tout le contraire qui a lieu. — Ex. Et davantage leur offris Brandis et la ville d'Otrante, par condition qu'en leur baillant mieux en Grece, ils fussent tenus les rendre. VII, 19.

Conditionné part. pass. Aujourd'hui, ce mot ne se dit guère que de choses; Comines l'emploie assez souvent de personnes. — Ex. Je ne veux point dire que tous les princes se servent de gens mal conditionnez. II, 6. — I, 2. II, 6.

Confiner v. n. Ce verbe est suivi aujourd'hui des prépositions *à* et *avec;* dans l'exemple suivant il prend la préposition *en*. — Ex. Et aussi aucuns Alemans (qui confinent tant en Savoye, qu'en la comté de Bourgogne) estoient en cette bande. II, 5.

Conquester v. a. (v. lang.) conquérir. Selon M. Littré, ce verbe est encore employé par le cardinal de Retz. — Ex. Et la conquesta et posseda, non point comme tyran, mais comme vray et bon prince. VII, 4.

Conseiller (se) v. réfl. prendre conseil. Au dix-septième siècle encore, ce verbe était employé pronominalement. — Ex. Il me dit que je fusse le trés-bien venu, et que de brief il me feroit response, et qu'il se conseilleroit avec son senat. VIII, 19.

Consentir v. a. accorder. Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie activement que comme terme de droit; tandis que, chez Comines, nous ne l'avons jamais vu employé comme verbe neutre. — Ex. Et chargeoit le comte de Charolois ces gens de cette maison de Croy, d'avoir fait consentir audit duc Philippe cette restitution. I, 2. — I,

2. VII, 10. VIII, 7. — Comines l'emploie aussi pronominalement avec la même signification qu'il a aujourd'hui comme verbe neutre. — Ex. Quand ledit seigneur connut leur vouloir, il s'y consentit. V, 4. — I, 13. II, 14.

Contredire v. n. Aujourd'hui, ce verbe n'est plus neutre, mais, chez les auteurs du dix-septième siècle, on le trouve encore ainsi employé. — Ex. Mais il n'y appella que gens nommez, et qu'il pensoit qui ne contredirorient pas à son vouloir. III, 1. — VIII, 19. VIII, 24.

Contremont prép. (Voyez p. 17).

Convenir v. n. parlementer. Selon M. Littré, ce verbe a été employé chez du Bellay dans ce sens. — Ex. Le duc de Milan y envoya l'evesque de Come et messire Francisco Bernardin Vicomte, et commencerent secrettement et de nuict à convenir ensemble, et premierement par leurs secretaires. VII, 19.

Cordail s. m. cordage. Il faut que ce mot ait été rarement employé, puisque nous ne l'avons trouvé dans aucun dictionnaire. — Ex. Et la pluspart estoient à cheval, qui se mirent par le cordail des pavillons. III, 10.

Coucher de, promettre. C'est ainsi que M. Littré l'a traduit dans l'exemple suivant: "Il faisoit conseiller audit Brissonnet de se faire prestre, et qu'il le feroit cardinal: à l'autre couchoit d'un duché." VII, 2. — Il est probable qu'il faut chercher l'origine de cet emploi de *coucher de* en ce qu'il a été employé comme terme de jeu dans la signification de *mettre au jeu.*

Coulourer (se) v. réfl. prendre pour prétexte. Aujourd'hui, le verbe *colorer* ne prend le pronom personnel que dans la signification de *prendre de la couleur.* — Ex. Tous se coulouroient sur le bien public du royaume. I, 2.

Coulpe s. fém. faute. Aujourd'hui, ce mot n'est usité, selon l'Ac., que dans les matières de religion; cependant, J.-J. Rousseau l'emploie d'une façon plus générale. — Ex. Parquoy ils firent une composition, en rendant la ville, laquelle composition fut assez mal tenuë: dont ledit seigneur du Lude eut partie de la coulpe. V, 15.

Couplet s. m. ponton (?). Autrefois, ce mot s'est employé de tout ce qui est accouplé; aujourd'hui, il signifie *stance*, *charnière.* — Ex. Et ne s'asserroit le bois que sur le large, et au dernier couplet y auroit de grandes ancres pour jetter en terre. I, 9. — I, 9.

Courre sus, attaquer. Avec le temps, la forme *courre* a fait place à celle de *courir;* c'est-à-dire que ce verbe a changé de conjugaison. Cependant, la première forme se conserve encore dans

quelques locutions et comme terme de chasse; Comines emploie indifféremment toutes les deux formes. — Ex. De tous costez se commencerent à esveiller gens pour luy courre sus. V, 5. — III, 1. — Car il avoit mieux besoin de deffendre ce qu'il possedoit, que de courir sus aux Suisses. V, 5.

Crimineux adj. criminel. A juger des exemples cités par M. Littré, il paraît que ce n'est qu'aux quatorzième et quinzième siècles que cette forme a été d'usage à côté de la forme *criminel*, qui est la seule employée avant, aussi bien qu'après cette époque. — Ex. Faisant ledit Morvillier ce cas si énorme, et si crimineux, que nulle chose, qui se peust dire à ce propos, ne fust qu'il ne dist. I, 1. — Ledit connestable estoit pour les raisons, qu'ils disoient, declaré ennemy et criminel envers tous les deux princes. III, 11.

Cuider v. a. croire, penser. Ce verbe, qui dérive du mot latin *cogitare*, se trouve encore chez La Fontaine. Comines en fait un usage fréquent; aujourd'hui, il a disparu de la langue. — Ex. Au moins il le cuidoit. I, 3. — Car il en eut la guerre appellée le Bien Public qui cuida (pensa = fut sur le point de) estre cause de luy oster la couronne. VI, 11. — I, 3. I, 4.

D.

Davantage adv. en outre, de plus. Selon Compl. *davantage* avoit autrefois cette signification. — Ex. Et prit davantage l'ordre de la Jartiere, et la porta toute sa vie. I, 5.

Debat s. m. combat. M. Littré cite un passage de Joinville où *debat* est employé en ce sens. — Ex. Toutesfois durant le debat du long de ce fauxbourg, gaignerent ceux qui estoient saillis, aucuns chariots. II, 10.

Debattre (se). v réfl. délibérer. Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie pronominalement que dans le sens de *s'agiter*. — Ex. Et se debatoit à soy-mesme s'il iroit ou non. I, 3.

Debouter v. a. repousser. Dans la langue actuelle, ce verbe ne s'emploie que dans le style de palais. — Ex. Et ceux qu'il avoit chassez et deboutez en temps de paix et de prosperité, il les rachetoit bien cher, quand il en avoit besoin. I, 10. — V, 7. V, 19.

Dedans prép. (Voyez p. 17).

Defermer v. a. (v. lang.) Ce verbe était encore d'usage au dix-septième siècle. — Ex. Car il falloit que tout fust au guet: pour ce que de tous costez ils estoient defermez (= à decouvert). II, 13.

Deffaire v. a. priver. Ce verbe s'emploie aujourd'hui dans le sens

plus restreint de *débarrasser.* — Ex. Tous lesquels dessus nommez le Roy avoit desapointez, et deffaits de leurs estats, quand il vint à la Couronne. I, 5.

Deffaut, deffaute. Dans la langue d'oïl, ce mot est du genre féminin; aujourd'hui il est masculin; chez Comines il est des deux genres. — Ex. Et à la fin en fut mal recompensé, par la poursuite de ses ennemis, plus que par le deffaut du Roy. I, 2. — Car il avoit honte de retourner en Castille, ny en Portugal, avec cette deffaute, et de n'avoir rien fait par deça. V, 7.

Deffensable adj. défendable. Selon Compl. cet adjectif est encore d'usage dans la legislation forestière. — Ex. Le lieu n'est pas deffensable, car la motte est de main d'homme faite, et petite. VII, 15.

Deffray s. m. l'action de défrayer. Selon le Dic. de Trév. ce mot, qui ne se trouve pas dans le Dic. de l'Ac., était encore usité au dix-huitième siècle. — Ex. Premier de trouver argent, pour son deffray, et pour s'en retourner. V, 4. — VII, 18.

Dejetter v. a. rejeter. Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie que pronominalement et dans la signification de *gauchir.* — Ex. Car un peu avant sa mort, tout conseil bon et seur ils ont dejetté, et cherché toutes voyes qui leur estoient nuisibles. V, 9.

Déjoindre (se) v. réfl. "Incontinent escrivit ledit duc en Bretagne ces nouvelles, et envoya le double du traitté, par lequel ne se déjoignoit, ny se délioit d'eux." II, 9. — Il paraît que les passages où ce verbe s'est employé de personnes sont fort rares, puisque nous n'en avons trouvé dans aucun dictionnaire, pas même dans celui de M. Littré.

Deliberer (se) v. réfl. se résoudre. A juger des exemples de ce verbe que nous avons vus, c'est déjà au seizième siècle que ce verbe a cessé d'être employé pronominalement; tandis que chez Comines cet usage est fréquent. — Ex. Connoissant que tous les seigneurs du royaume se declaroient contre luy, au moins contre son gouvernement, se delibera d'aller premier au duc de Bourbon. I, 2. — I, 6. II, 12. II, 13.

Demener v. a. mener. Chez Comines, ainsi que dans la langue d'oïl, ce verbe s'emploie activement. — Ex. Tant fut demenée cette pratique de paix, que le Roy vint un matin par eau, jusques vis à vis de nostre ost. I, 12. — I, 5.

Le participe passé de ce verbe est quelquefois employé substantivement dans la signification de *conduite.* — Ex. Il luy manda par le seigneur de Contay tout au long le demené de ce comte. V, 6. — V, 6

Demeurant s. m. reste. Aujourd'hui, ce mot ne s'emploie substantivement que dans la locution *au demeurant.* — Ex. Il luy print plusieurs places: et eut achevé le demeurant, si n'eust esté le secour qui vint de Bourgogne. I, 2. — I, 6. VII, 8.

Demouvoir v. a. faire désister. Selon l'Ac. ce mot est vieux et ne s'emploie que dans le style de pratique. — Ex. Ils luy avoient fait plusieurs remonstrances, pour le desmouvoir de l'amitié des Anglois. IV, 8.

Departir v. a. séparer. Chez Comines encore, ce verbe prend cette signification qu'il avoit dans la langue d'oïl. — Ex. Aprés que ces gens de Gand eurent fait cet exploict, ils departirent d'avec elle monseigneur de Ravestain et la doüairiere, femme du duc Charles. V, 17. — II, 4. II, 8.

Departir s. m. départ. Bien que, chez Comines, nous n'ayons jamais trouvé le verbe *departir* dans son ancienne signification *partir,* ce substantif, qui était d'usage dans la langue d'oïl, est employé dans l'exemple suivant: "Je luy dis que la seigneurie m'avoit dit au departir, devant un de ses secretaires appelé Lourdin etc." VIII, 2.

Departement s. m. départ. Selon M. Littré, ce mot ne prend le sens de *départ* que dans l'ancien français. — Ex. Quand le comte de Charolois sceut le departement du Roy, qui s'estoit parti du païs de Bourbonnois, et qu'il venoit droict à luy, se delibera aussi de marcher au devant de luy. I, 3. — 1, 9. II, 14.

Dependre v. a. dépenser. Selon l'Ac. ce verbe n'est plus usité que dans quelques phrases proverbiales. — Ex. Et avec ce, il se moquoit du duc de Bourgogne, qui dependoit son argent à vouloir deffendre la mer. III, 5. — IV, 10. V, 18. VI, 13.

Depescher (se) v. réfl. se défaire. Il paraît que le verbe *depescher* a perdu de très-bonne heure le sens de *dégager*, *défaire*, qu'il avoit dans la langue d'oïl, puisque nous ne l'avons vu citer que dans le glossaire de Burguy. — Ex. Mais les princes au contraire, sont d'opinion qu'on est tenu à les bien servir; et trouvent bien qui leur dit: et ne desirent qu'à se depescher de ceux qui les rudoyent. III, 12. — I, 5. VI, 2.

Derriere (en) loc. adv. dans l'absence de qqn. Cette locution est citée comme populaire dans le Dic. de Trév. — Ex. Si le Roy avoit loüé fort ses oeuvres en derriere, encore le loüa-il mieux en sa presence. II, 13.

Desapointer v. a. destituter. Selon l'Ac. le verbe *désappointer* n'est plus employé en ce sens. — Ex. Toutesfois avant que d'estre

desapointé de cette charge, il eut quelque avantage sur une bande d'Allemans et Bourguignons. VI, 4. — I, 3. VI, 11.

Desceindre v. a. ôter la ceinture. Ce verbe ne se trouve pas dans le Dic. de l'Ac. — Ex. Ledit connestable y estoit le premier: . . . et avoit sa cuirasse soubs une robe desceinte. III, 11.

Deshouser v. a. débotter. Ce verbe, qui appartient à l'ancienne langue, est formé du vieux mot *houses*, espèce de bottines, qui dérive du substantif allemand *hosa*, aujourd'hui *hose*. — Ex. Et trouvasmes tous les archiers deshousez, chacun un pal planté devant eux. I, 3.

Desplaire v. n. "Car il luy desplaisoit de cette grande authorité que le comte de Warvic avoit en Angleterre." III, 4. — Aujourd'hui ce verbe ne prend deux régimes que dans la locution familière: *ne vous en déplaise.*

Desplaisant adj. mécontent. Depuis longtemps déjà, cet adjectif n'est plus employé en ce sens. — Ex. Les bourgeois et les notables hommes, sont très-bonnes gens, et très-déplaisans de la folie du peuple. II, 4. — VII, 20.

Desrompre v. a. rompre. Aujourd'hui, ce verbe n'est plus employé que comme un terme de métier. — Ex. Une bande petite, de quelques hommes-d'armes desrompus . . . vinrent assaillir le Roy et ce valet-de-chambre. VIII, 12.

Desserte s. fém. mérite. Selon M. Littré, ce n'est que dans l'ancien français que ce mot signifie *mérite*, de même que le verbe *desservir* s'y emploie dans le sens de *mériter*. — Ex. Le prince, qu'il sert, luy a fait quelque grand bien, à peu de desserte, pourquoy il luy demeure fort obligé. III, 12. — V, 6.

Desservir v. a. mériter. — Ex. Le prince et seigneur de Rossane luy avoit bien voulu faire une grande trahison, et avoit bien desservy toute punition. VII. 13. — V, 16. V, 18.

Destourber v. a. troubler. Ce mot n'est pas d'usage dans la langue moderne. — Ex. Le Roy l'arresta; et aussi elle estoit bonne, veu que c'estoit la separation de cette ligue qui tant l'avoit destourbé en ses affaires. VIII, 23.

Destrousse s. fem. pillage. Ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires. — Ex. Et avoient desja lesdits Liegeois fait une destrousse entr'eux. I, 14.

Destroict (à), à l'étroit. Cette locution a vieilli. — Ex. Et estoit le roy Henry cinquiesme au siege devant Roüen, et le tenoit fort à destroict. IV, 9. — V, 5. V, 8.

Devant adv. et prép. Chez Comines, de même que dans la langue

d'oïl, *devant* est souvent synonyme de *avant.* — Ex. Un mois aprés eust plus d'authorité que devant. I, 4. — Comme le messager arriva, il trouva que tout estoit déjà conclu, et les sellez baillez dés le soir de devant. III, 11. — I, 15. V, 3. VIII, 13. — Dans le passage suivant *au devant de* signifie *devant:* "Et avoient une grande haye et un fossé au devant d'eux." I, 3. — Aujourd'hui, la locution *au devant* (= à la rencontre) est toujours suivie de la préposition *de;* il n'en est pas toujours de même chez Comines. — Ex. Monseigneur de Charolois, et tous les plus grands de sa compagnie, les recueillirent et leur allerent au devant. I, 5.

Devers prép. Aujourd'hui, cette préposition n'est guère d'usage; Comines l'emploie souvent, même en parlant de personnes, pour *vers*, *auprès de*, ainsi qu'on le trouve encore chez les auteurs du dix-septième siècle. — Ex. Aprés que ces choses furent accordées, comme j'ay dit, vinrent devers le Roy les ambassadeurs de Flandres et Brabant. VI, 9. — I, 2. I, 8.

Devis s. m. entretien familier. Selon l'Ac. il est vieux en ce sens. — Ex. Ils firent response qu'ils en avoient bien parlé par forme de devis, mais non point autrement. VIII, 23.

Devise s. fém. délibération, propos. Selon Burguy, ce mot a, dans la langue d'oïl, bien des significations; aujourd'hui il s'emploie dans un sens plus restreint. — Ex. Aprés ces devises je pris congé d'eux, disant qu'avant la nuict je retournerois. VIII, 13.

Deviser v. a. former un plan, inventer. Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie que dans le sens de *s'entretenir familièrement.* — Ex. Le premier qui les devisa, fut l'evesque de Verdun: qui en la premiere qui fut faite fut mis incontinent. VI, 12.

Dextre adj. droit. Dans la langue actuelle, ce mot, qui s'y emploie substantivement, est très-peu usité. — Ex. Son arriere-garde estoit à la main dextre, de luy un peu reculée. VIII, 11. — I, 3. VIII, 11.

Diligence (à). Aujourd'hui, la préposition *à* est, dans cette locution, remplacé par *en.* — Ex. Aucuns autres disoient qu'à diligence on fist venir monseigneur de Normandie. II, 9. — I, 3.

Dire v. n. parler. Dans le passage suivant, ce verbe prend un complément indirect sans être en même temps accompagné d'un complément direct; construction de laquelle nous n'avons trouvé que cet exemple: "Je me deliberay prendre l'aventure de luy dire, et entray en son retraict." IV, 9. — Aujourd'hui, ce n'est qu'en style de pratique que le participe passé de ce verbe se joint avec l'article, les pronoms et les adverbes; chez Comines, cet usage est bien fréquent. — Ex. Ledit; cedit; dessusdits. I, 2. Sadite. V, 14.

Dommageux adj. dommageable. Ce mot ne se trouve pas dans la langue moderne. — Ex. Oncques partialité ne commença jamais en pays, que la fin n'en fût dommageuse, et mal-aisée à esteindre. IV, 9.

Douloir v. n. et réfl. éprouver de la douleur, se plaindre. Aujourd'hui, ce verbe est vieux et ne s'emploie guère qu'à l'infinitif avec le pronom personnel. — Ex. Et luy douloit bien de voir cette division. I, 15. — II, 8. III, 1. IV, 10.

Doute s. fém. Dans la langue d'oïl ce mot est du genre féminin; il en est de même chez Comines; cependant, on y trouve déjà quelques exemples où il est du genre masculin. — Ex. Pour la doute en quoy il se voyoit, il fut contraint de leur accorder toutes leurs demandes. II, 4. — I, 4. V, 6. — Et l'asseura fort de n'avoir nul doute. II, 5. — II, 13.

Douter v. a. craindre. De même qu'aujourd'hui encore le substantif *doute* a le sens de *crainte*, de même le verbe *douter* s'emploie dans l'ancienne langue dans la signification de *craindre*. — Ex. Le roy d'Angleterre après avoir receu son argent, se mit en chemin, . . ., car il doutoit la haine du duc de Bourgogne. IV, 11. — I, 2. VII, 7.

Duché s. fém. De même que *comté*, ce mot, chez Comines encore, est le plus souvent du genre féminin. — Ex. En retournant aux ducs de Normandie et de Bretagne, qui estoient allés prendre possession de la duché de Normandie etc. II, 15. — I, 6. I, 7. IV, 1. — Mais tres-volontiers il luy laisseroit trois mille florins par an, par condition qu'il n'entreroit jamais dans le duché. IV, 1.

E.

Effet (par) loc. adv. en effet. Cette locution, qui n'est d'usage que dans l'ancienne langue, est citée dans le glossaire de M. Bartsch. — Ex. Montrant par effet avoir un grand desir de l'amitié dudit comte. I, 14. — I, 10.

Éjouir v. a. réjouir. Ce verbe, qui, selon M. Littré, s'emploie encore pronominalement, ne se trouve pas dans le Dic. de l'Ac. — Ex. Ces paroles éjoüirent fort ledit duc, et incontinent fut apporté ledit traitté de paix. II, 9. — II, 9.

Embesogner v. a. occuper. Aujourd'hui, ce verbe est familier et ne s'emploie qu'au participe passé. — Ex. Quatre ou cinq jours aprés cette prise, commença le Roy à embesogner ceux qu'il tenoit pour ses amis, envers ledit duc, pour s'en pouvoir aller. II, 14. — II, 3. III, 8.

Embler v. a. voler, dérober. Ce verba n'est pas usité dans la langue moderne. M. Scheler le dérive du mot latin *involare* (dans la basse latinité *imbolare*). — Ex. Lors luy requist derechef ledit Claret qu'il luy baillast seulement une lettre de trois lignes, adressante au Roy, contenant comme il les avoit receus, pour son acquit envers le Roy son maistre, afin qu'il ne pensast qu'il les eust emblez. VI, 2.

Emmy prép. (Voyez p. 17).

Empescher v. a. occuper, embarrasser (= engager). C'est surtout avec le pronom personnel que, chez Comines, le verbe *empêcher* s'emploie en ce sens; cependant, il n'en est pas toujours accompagné. Dans la langue actuelle, il a un sens plus restreint, mais, dans le Dic. de Trév. encore, ces deux significations sont citées. — Ex. A la verité l'on s'ebahissoit assez, et mesmement chez luy, de quoi si petits personnages, comme les deux dessus nommez, s'empeschoient de si grand'matiere. I, 12. — En lieu de luy aider, quand le voyent empesché en quelques affaires, ils le mesprisent, ou se mettent en rebellion et desobeyssance contre luy. V, 19. — I, 16. III, 1. VI, 2. VI, 13.

Encharger v. a. donner charge. Ce mot ne se trouve pas dans le Dic. de l'Ac., tandis que le Dic. de Trév. le cite encore, mais en faisant observer qu'il n'est pas du bel usage. — Ex. Et luy enchargea fort d'en prendre quittance. VI, 2.

Encommencer v. a. commencer. Ce verbe, que Comines emploie bien souvent au participe passé, n'est plus d'usage dans la langue actuelle. — Ex. Pour ce il advisa que s'ils estoient encommencez à se diviser, qu'il les y mettroit encores plus avant. V, 16. — I, 5. III, 2.

Encontre prép. contre. Aujourd'hui, ce mot n'est d'usage que dans la locution prépositive *à l'encontre*. — Ex. Il fut advisé que toute l'artillerie de l'ost seroit assortie encontre celle du Roy. I, 9.

Enhorter v. a. exhorter. Ce verbe appartient à l'ancienne langue. — Ex. Ledit duc, estant fort désesperé de cette mort, et enhorté par aucuns etc. III, 9.

Ennuyer v. n. "Il en fut trés-joyeux, pour la raison que avez ouye cy-dessus, et aussi que les choses longues luy ennuyoient." III, 3. — Aujourd'hui, ce verbe est actif, tandis que, selon Burguy, il s'emploie dans la langue d'oïl le plus souvent neutralement.

Enseigne s. fém. marque (= trace), signal. Dans la langue actuelle, ce mot ne s'emploie plus dans ces deux significations, qui sont encore indiquées dans le Dic. de Trév. — Ex. Il ne se re-

tourna qu'un homme à pied, qui luy donna d'un vouge parmi l'estomach: et au soir s'en veit l'enseigne. I, 4. — Ils entendirent l'enseigne, et incontinent se disposerent à l'assaut. II, 13. — I, 4. III, 6.

Ensemble (d') loc. adv. "Au departement d'ensemble, luy fit le Roy cette demande." II, 14. — Cette locution n'est pas usitée dans la langue moderne.

Ensuivre v. a. suivre. Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie que pronominalement. — Ex. Ainsi en ensuivant leur coustume en firent une: et la vint faire le chancelier de Bourgogne. III, 11. — VI, 3. VI, 11.

Entendre v. n. s'occuper. En ce sens, il est suivi de la préposition *à*. Le Dic. de l'Ac. ne donne pas cette signification, tandis que, dans le Dic. de Trév., elle est indiquée sans aucune remarque. — Ex. En cette année 1494 tira le Roy vers Lion pour entendre à ses affaires. VII, 5. — VI, 2. VIII, 4.

Entour (d') et à l'entour de loc. prèp. autour de. Ces deux locutions ne sont plus usitées dans la langue moderne; cependant *alentour de* se retrouve encore chez Molière et La Fontaine. — Ex. Peu de gens d'entour du Roy croyoient ce que je disois. VIII, 2. — V, 5. — Le capitaine venoit sur le pout-levis, et gens à l'entour de luy, pour baiser la main audit duc, comme est leur coustume. VII, 2.

Entrebattre (s') v. réfl. se battre l'un l'autre. Ce verbe, qui ne se trouve pas dans le Dic. de l'Ac., était encore employé au dix-septième siècle. — Ex. Ainsi ce n'est pas à Paris ny en France seulement, qu'on s'entrebat pour les biens et honneurs de ce monde. I, 7.

Entreprendre v. a. "Toutesfois, pour les raisons que je vous ay dites, fut rompuë toute cette conclusion: et fut entrepris un jour et lieu, où ledit connestable se devoit trouver, pour pouvoir parler au Roy en bonne seuretè." III, 11. — Il paraît que, dans ce passage, *entrepris* a le sens de *fixé*, signification qui n'est indiquée dans aucun dictionnaire.

Entrerompre. Ancienne forme du verbe *interrompre*. — Ex. Mais pour obligation d'honneur, et grandes privautez et bienfaits, sans jamais entrerompre. (Prologue).

Entretenir v. a. "Et la sommerent devant les presens de declarer si elle avoit escrit ladite lettre ou non, et si elle avoit vouloir d'entretenir sa promesse." VI, 3. — Dans cet exemple, *entretenir* est employé pour *tenir*; emploi qui n'est indiqué dans aucun dictionnaire,

Environ prép. autour. En ce sens, qu'il n'a plus aujourd'hui, *environ* est souvent suivi par *de*; on trouve aussi *à l'environ de.* Selon l'Ac. il n'est plus employé que comme adverbe; ce qui est contesté par M. Littré. — Ex. Environ ladite cité y a bien septante monasteres, à moins de demie lieuë françoise, à le prendre en rondeur. VII, 18. — Le mareschal Joachim estoit tousjours environ de luy, qui estoit party de Peronne. I, 2. — Et alloit tout à l'environ de son ost, par le dehors, voir s'il estoit bien clos. V, 6. — V, 17. VI, 3. — Des anciennes locutions adverbiales *à l'environ* et *d'environ*, nous avons trouvé les exemples suivants: "Tant a esté honorée et prés et loin, et par tant de victoires et gloires, que nul autre à l'environ n'en receut autant en son temps." V, 9. — Le Roy avoit gaigné Naples et les places d'environ. VII, 20.

Esbahir v. a. Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie que pronominalement. — Ex. Et si les esbahissoit l'hyver qui s'approchoit. IV, 6.

Escient s. m. connaissance. Aujourd'hui, ce mot n'est guère usité que dans quelques locutions adverbiales. — Ex. Toutesfois tout le contraire se fist comme si on eust vouler perdre son escient. I, 3. — I, 3. V, 19.

Espaule (faire) loc. = prêter l'épaule. Cette locution a vieilli. — Ex. Ledit Roy mandoit audit messire Jehan-Jaques qu'il se mit en lieu où il put faire espaule aux deux bandes. VIII, 22.

Especial (par) loc. adv. spécialement, surtout. Cette locution appartient à l'ancienne langue. — Ex. Aucuns de nostre costé désiroient qu'on recommençat, et par especial monseigneur de Haultbourdin. I, 4. — IV, 12. V, 10.

Espices s. fém. pl. dragées, confitures. Dans la langue moderne, il a perdu ce sens. — Ex. Après fut apporté le vin et les espices. I, 1.

Espie s. fém. espion. Aujourd'hui, cette forme féminine a fait place à la forme masculine *espion*, qui ne se trouve pas dans l'ancienne langue. — Ex. Le Roy entra en grande suspicion de luy, doutant que ce ne fust une espie. IV, 7. — III, 8. I, 3.

Estimer v. n. présumer. "L'on ne doit trop estimer de soy, par especial un grand prince." I, 4. — M. Littré cite un exemple tiré de Corneille, où il est employé d'une manière à peu près analogue.

Estrader v. n. battre l'estrade. Ce mot n'est pas usité dans la langue actuelle. — Ex. Et ne voulurent point les venitiens estrader tout à un coup, ne degarnir leur ost. VIII, 10.

Estrange adj. étranger. Dans la langue actuelle, ce sens primitif

du mot *étrange* n'est plus d'usage. Dans La Fontaine, on le retrouve encore. — Ex. Et est bien grand inconvenient à un pays, quand il faut qu'il quiere seigneur de pays estrange. III, 5.

Estriver v. a. Ce verbe, que les étymologistes sont d'accord de dériver du mot allemand *stritan* (streiten), n'est d'usage que dans l'ancienne langue, où il est neutre et signifie *quereller*, *disputer*. Chez Comines, nous ne l'avons trouvé que dans l'exemple suivant, où il s'emploie activement: "Les nostres firent doute de leur costé qui aussi estrivoient leurs personnes, et me dirent que j'y allasse, sans me dire ce que j'y avois à faire ni à dire." VIII, 13.

Excommuniment s. m. excommunication. Cette forme appartient à l'ancienne langue. — Ex. Car tousjours estoit en sentence d'excommuniment, pour les offenses et raisons devant dites. II, 10.

Exerciter v. a. exercer. Ce verbe, que n'a pas la langue d'oïl, est formé du mot latin *exercitare*. Selon M. Littré, il était d'un usage fréquent dans le quinzième siècle; aujourd'hui, il a disparu de la langue. — Ex. Je croy que jamais nul homme peust porter plus de travail que luy, en tous endroits où il faut exerciter la personne. I, 4. — I, 3.

Exploit s. m. profit, résultat. Dans la langue actuelle, ce mot a pris un sens beaucoup plus restreint qu'il ne l'avait autrefois. — Ex. L'exploit en fut tel qu'il devoit; mais encores monstra il vertu et sens à ce qu'il fit. V, 14.

F.

Façon s. fém. moyen (?). Bien que cette signification ne soit indiquée dans aucun dictionnaire, il nous semble que, dans les deux passages suivants, elle est la seule convenable. — Ex. Et me semble qu'un sage prince, qui aura pouvoir de dix milles hommes, et façon de les entretenir, est plus à craindre et estimer que ne seroient dix, qui etc. I, 16. — Ne cuidoit point que ledit prince eust coeur ne façon de rebeller ledit pays de Bourgogne, comme il fit, au moins une grande partie. VI, 1.

Fange s. fém. situation embarrassante. — Ex. Et seroit homme pour appointer bien legerement, et nous laisser en la fange. I, 5.

Feable adj. fidèle. Ce mot, qui est du vieux langage, avait aussi le sens de *feudataire*. Quant à son origine, il est à croire que, de même que l'ancien *feal*, il est formé du mot latin *fidelis*. — Ex. Quand on vient à tels marchés que de traitter paix, il se doit faire par les plus feables serviteurs que les princes ont. I, 9. — V, 6.

Feableté s. fém. confiance. Il est probable que ce mot, que nous n'avons trouvé dans aucun dictionnaire, est formé du mot précédent. — Ex. Car tout ainsi que par-dessus le sauf-conduit et feableté, qu'avoit en luy ledit connestable, il le livra pour estre mis à mort; tout ainsi par le plus feable de son armée etc. V, 6.

Feindre (se) v. réfl. hésiter, faire difficulté. Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie plus pronominalement. — Ex. L'autre ne se feignoit pas, et recommençoit de tres-bon coeur. IV, 8.

Festoyement s. m. réjouissance. Ce substantif, que nous n'avons vu dans aucun dictionnaire, est formé du verbe *festoyer*. — Ex. Les baignoiries et autres festoyemens avec femmes, grands et desordonnez, et à peu de honte. I, 2.

Fevre s. m. forgeron, serrurier. Ce mot, qui n'est plus usité, s'est conservé dans le substantif composé *orfévre*. — Ex. Car il n'y avoit gueres encore qu'il avoit esté de l'un de leur mestier qui estoit des mareschaux et des fevres et en avoit porté robbe de livrée. II, 3.

Fiance s. fém. confiance. Ce mot appartient à l'ancienne langue. — Ex. Et s'en retourna cette pauvre damoiselle en cet estat en sa maison, bien dolente et desconfortée: car c'estoient les deux principaux personnages où elle avoit mis sa fiance. V, 17. — VI, 1. VII, 19.

Fier (se) v. réfl. Dans la langue d'oïl, de même que dans la langue actuelle, le complément personnel de ce verbe est précédé de *à* ou bien de *en*. Chez Comines, nous avons trouvé deux passages où il est précédé de la préposition *de*, et M. Littré cite un exemple, tiré de Froissart, où il en est de même. — Ex. Nommasmes une lettre aux deux provediteurs dessusdits, qu'escrivoit monseigneur Robertet, un secretaire que le Roy y avoit, de qui il se fioit. VIII, 10. — VIII, 2.

Finance s. fém. conclusion, payement, amende. Chez Comines, ce mot conserve encore toutes ces significations, qu'il avait dans la langue d'oïl. — Ex. Ces deux ici avoient fait paix finale, n'y avoit pas quinze jours, et juré si solemnellement, de loyaument l'entretenir: toutefois la finance ne s'y pouvoit trouver par nulle voye. II, 12. — III, 5. III, 7. IV, 8.

Finer v. a. et n. finir; et plus tard, venir à bout de qqch, obtenir, trouver. Ce verbe, que M. Scheler dérive du verbe *finare*, qui se retrouve dans la basse latinité, s'emploie souvent dans Comines, surtout dans le sens de *trouver;* signification qui n'est pas indiquée dans les glossaires de la langue d'oïl. Aujourd'hui, il a disparu de la

langue. — Ex. Ainsi tout le Rhin seroit sien jusques en Hollande, où il fine. IV. — Il aymoit mieux les estrangers que ses subjets, dont il pouvoit finer assez, et de bons. V, 1. — II, 11. V, 11. VII, 18.

Flageoler v. n. chuchoter, babiller. Les dictionnaires de la langue moderne ne donnent pas cette signification. — Ex. Mais servoient ces paroles, et servent à ceux qui sont en authorité et crédit, sans en rien l'avoir mérité, et n'ont accoustumé que de flageoler et fleureter en l'oreille, et parler de choses de peu de valeur. V, 19.

Fleureter v. n. dire des fleurettes. Il paraît que ce verbe a été très-peu usité, puisqu'il ne se trouve pas dans les dictionnaires. Voyez l'exemple ci-dessus.

Flotte s. fém. foule. Aujourd'hui, ce mot n'est plus employé en ce sens, qui en est le sens primitif. — Ex. En passant par le village, trouva une flotte de gens à pied qui fuyoient. I, 4.

Fois (à une) loc. adv. à la fois. — Ex. Si ledit duc eust eu guerre avec les deux royaumes à une fois, il estoit destruict. III, 6.

Forger v. a. Dans les deux passages suivants, cette ancienne forme du verbe moderne *forcer* est encore employée: "Et forgerent aucuns Suisses qui venoient s'offrir à combattre, et n'alleguoient aucune raison." VIII, 17. — Se trouva un cordelier forgé, ou de luy-mesme prit debat audit frere Hieronyme, l'appellant heretique et abuseur du peuple, de dire qu'il eut revelation ne chose semblable. VIII, 26.

Fort (au) loc. adv. en effet, en vérité. Cette locution, qui n'est pas citée dans les dictionnaires, s'emploie assez souvent chez Comines, surtout au commencement des phrases. — Ex. Au fort il falloit que Dieu monstrât que toutes ces choses passoient le sens et la connoissance des hommes. VII, 13. — V, 18. VI, 13.

Fortraire v. a. enlever, suborner. De ce verbe, il ne reste plus dans la langue moderne que le participe passé, qui est employé comme un terme de manége, synonyme de *surmené*. — Ex. Chascun jour se menoit de petits marchez, pour fortraire gens l'un à l'autre. I, 9. — VIII, 2.

Foulé part. passé du verbe *fouler*. Excédé (?). — Des significations, données par les dictionnaires, aucune ne nous a paru convenir dans l'exemple suivant: "En somme, ses amis estoient si las et si foulez pour l'avoir attendu, que le Pape avoit appointé, et les barons du royaume aussi." VII, 1.

Frayer v. a. dépenser. Cet ancien verbe, qui dérive du substantif *frait* (= frais), s'est conservè dans le verbe composé *défrayer*. — Ex. Ceux de Cologne, qui estoient quatre lieuës plus haut sur le Rhin, frayerent chacun mois cent mille florins d'or. IV, 2.

Fuir (s'en) v. réfl. Il est à remarquer que, de même que dans la langue d'oïl, *en* est, chez Comines, quelquefois séparé de *fuir;* usage qu'on retrouve encore chez les auteurs du dix-septième siècle. — Ex. Et croy veritablement, à ce que j'en ay sceu, que si n'eust esté lui seul, tout s'en fust fuy. I, 4. — I, 5. I, 4.

G.

Galée s. fém. galère. Depuis le seizième siècle, ce mot n'est plus d'usage. — Ex. Et furent prests jusques à quatorze navires genevois, plusieurs galées et galions. VII, 5. — VII, 1.

Gaudir v. n. se moquer. Aujourd'hui, ce verbe est vieux et ne s'emploie que pronominalement. — Ex. Et le dit en gaudissant, car ainsi estoit-il accoustumé de parler. I, 3.

Gehenner v. a. mettre à la gêne. Aujourd'hui, le verbe *gêner* n'est plus employé en ce sens. Comines écrit aussi *gesner.* — Ex. Par avant ladite sentence, ils les avoient fort gehennez, sans nul ordre de justice. V, 17. — D'entrée le gesnerent à merveilles. VIII, 26.

Genoüil s. m. Ancienne forme du mot *genou.* — Ex. Le comte de Charolois, le genoüil en terre, sus un carreau de veloux, parla à son pere premier. I, 1.

Gloire s. fém. "Et ainsi comme dit est, l'an 1493, commença à faire sentir à ce jeune roy Charles VIII, de vingt-deux ans, des fumées et gloires d'Italie." VII, 3. — Dans ce passage, les deux mots *fumées* et *gloires* nous paraissent à peu près synonymes de *prestiges.*

Gouffre s. m. golfe. En ce sens, il a fait place, dans la langue moderne, au mot *golfe*, dont il n'est qu'une transposition. — Ex. Et commanderent qu'aucun navire ne passast la nuict entre les deux chasteaux qui font l'entrée du gouffre de Venise. VII, 17. — VII, 2. VII, 5.

Grip s. m. espèce de navire, corsaire (?). Il est probable que ce mot, duquel les dictionnaires ne donnent aucun renseignement, se rapporte, de même que le verbe *gripper* au gothique *greipan* (Voyez Burg. III, 193). — Ex. Car ils ne se doutoient que de petits navires, comme grips, dont il y en avoit plusieurs au port d'Albanie. VII, 17.

Grossement adv. grossièrement, sommairement. Cet adverbe n'est plus d'usage. — Ex. Seulement vous diray grossement ce que j'ay veu et sceu, et ouy dire aux princes que je vous nomme. III, 4.

Gueres adv. (Voyez p. 38). Quant à l'adverbe *naguère*, Comines

le considère encore comme une locution adverbiale qu'il écrit tantôt en trois mots, tantôt en deux. — Ex. Pour ce, dit-il que quand j'envoyai mes ambassadeurs à l'Isle, n'a gueres, devers mon oncle vostre pere etc. I, 12. — Ledit duc de Normandie devoit avoir soixante mille livres de rente, et renoncer au partage de Normandie, qui n'agueres luy avoit esté baillé. II, 5. — V, 9.

H.

Habileté s. fém. artifice. Ce sens n'est pas indiqué dans les dictionnaires. — Ex. De ces secretes habiletez ou tromperies, qui se sont faites en nos contrées de deça, n'entendrez vous plus veritablement de nulle autre personne. III, 5. — II, 15. III, 1. III, 4.

Hardement s. m. hardiesse, courage. Ce mot appartient à l'ancienne langue. — Ex. Il avoit assez hardement, pour entreprendre toutes choses. III. 3.

Heriter v. n. Dans le passage suivant, le complément de ce verbe est précéde de la préposition *à;* usage que l'on retrouve dans la langue d'oïl: "Et ne fais nul doute qu'avec grand et sage conseil, et encores aidant la grace de Dieu, fut faite cette loy et ordonnance en France, que les filles n'heriteroient point audit royaume." VI, 3.

Heur s. m, chance, bonne fortune. Aujourd'hui, ce substantif ne s'emploie plus, selon l'Ac., que dans une locution où il a le sens de *bonheur*. — Ex. Ainsi voilà desja un des heurs de l'adversité et un grand homme mué. V, 2. — III, 12. VI, 6.

Heure s. fém. Chez Comines, nous avons trouvé les locutions *d'heure* et *à heure* qui ont, toutes les deux, le sens de *à temps*. — Ex. Si le Roy y eut envoyé d'heure, il eust pris le chasteau, car le peuple de la ville tenoit pour luy. VIII, 1. — Qui les eut fournis de sommes d'argent à heure, dont on a despendu six fois le double, jamais n'eussent perdu le royaume. VIII, 20.

Hobin s. m. petit cheval écossais qui va l'amble. Ce mot s'écrit aujourd'hui *aubin* et s'emploie comme terme de manége. — Ex. Elle chevauchoit un hobin ardant, il la fit cheoir. VI, 7.

Hors (en) loc. adv. en dehors (?). A juger des exemples cités par M. Littré, cette locution s'emploie souvent chez les auteurs des quinzième et seizième siècles; aujourd'hui, elle n'est plus d'usage. — Ex. Il leur sembloit que des montagnes en hors on eut pû fuir vers Pise et en ces places des Florentins. VIII, 7.

Huisset s. m. petite porte. Ce substantif, qui est le diminutif du

mot *huis*, ne s'est pas conservé dans la langue moderne. — Ex. Au milieu de ladite barriere y avoit un petit huisset qui fermoit des deux costez. IV, 9.

Humblet s. m. homme vil. Diminutif du mot *humble*. Ce mot n'est cité que dans le Compl., où il est indiqué qu'il a été employé par Comines. — Ex. Et va tousjours quelque humblet, qui a quelque marché à part. I, 16.

Hurque s. navire marchand. Il est probable que ce mot, qui ne se trouve pas dans les dictionnaires, est un terme étranger, puisque Comines en donne la traduction lui-même. — Ex. Et y avoit quelques navires qui le suivoient, menant vivres, et deux hurques de Hollande, navires marchands. III, 5. — III, 15.

Huis s. m. porte. Aujourd'hui, ce mot n'est plus guère usité que dans le style de palais. — Ex. Le nombre des Bourguignons estoit le plus grand, et gaignerent une maison, et prindrent deux ou trois huys, et s'en servirent de pavois. I, 3.

I.

Illec adv. (Voyez p. 15).

Imaginer v. a. Dans le passage suivant, qui est aussi cité par M. Littré, nous avons en vain cherché à fixer le sens de ce mot: "Dés qu'il fut assis à table, et un peu imaginé (= grimacé?), comme vous savez qu'il faisoit, qui estoit bien estrange à ceux qui ne le connoissoient." IV, 7.

Imprestance s. fém. prêt (?). Ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires. — Ex. Cedit comte de Campobache, dés lors qu'il alla faire ses gens en Italie, receut dudit duc quarante mille ducats d'imprestance, pour mettre sus sa compagnie. IV, 13. — V, 6.

Increable adj. Ancienne forme du mot *incroyable*. — Ex. Les gens dudit duc en faisant la guerre tant pour cette cause, que autres que pouvez assez avoir entendues, disoient paroles vilaines et increables du Roy. III, 9.

Ire s. fém. colère. Selon l'Ac. ce mot n'est plus usité que dans la poésie familière. — Ex. Je n'ay veu nulle occaison pourquoy plus tost il peust avoir encouru l'ire de Dieu. V, 9.

Iré part. passé de l'ancien verbe *irer* (= irriter). — Ex. J'estois bien iré et marry. VIII, 19.

Irrecouvrable adj. qui ne peut être recouvré. Cet adjectif n'est pas usité dans la langue actuelle. — Ex. Tant de grosses villes qu'elle avoit perduës, qui luy estoient irrecouvrables par force, etc. V, 17.

J.

Ja adv. (Voyez p. 15).

Joindre v. n. consentir, atteindre. Les dictionnaires ne donnent pas ces deux significations. Lorsque le verbe *joindre* est employé en ces sens, Comines le fait toujours suivre par la préposition *à*. — Ex. Toutesfois elle estoit trés-sage, et vraye soeur du Roy nostre maistre. et ne joignoit point franchement à se separer dudit duc ne de son amitié. V, 2, — III, 3. — Et disoient aussi que le duc de Calabre avoit envoyé homme exprés à Venise pour empoisonner les cisternes, au moins celles où ils pourroient joindre, car plusieurs sont fermés à clef. VII, 5.

Jus adv. (Voyez p. 15).

L.

Laisser (se) v. réfl. cesser (Voyez Compl.). — Ex. Et davantage, les gens ne sont pas tous d'une complexion; par quoy, par la mauvaistié d'un ou de deux, ne se doit laisser à faire plaisir à plusieurs, quand on en a le temps et opportunité. II, 3.

Leans adv. (Voyez p. 15).

Lors adv. alors. L'emploi de cet adverbe ne s'est conservé, dans la langue actuelle, que dans quelques locutions. — Ex. Ledit grand seneschal, usant de volonté, dit lors à quelqu'un de ses privez. I, 3. — I, 4. II, 4.

Los s. m. louange. Ce mot a vieilli. — Ex. Et tant osay-je bien dire de luy à son loz, etc. Prologue. — V, 19.

Loy s. fém. permission, liberté. Cette signification est citée dans le Compl. comme appartenant à l'ancienne langue. — Ex. C'est grande richesse à un prince d'avoir un sage homme en sa compagnie, et bien seur pour luy, et le croire, et que cestuy-là ait loy de luy dire verité. III, 5. — III, 8.

Loyaument adv. Ancienne forme de l'adverbe *loyalement*. — Ex. Ces deux ici avoient fait paix finale, n'y avoit pas quinze jours, et juré si solemnellement, de loyaument l'entretenir. II, 12. — VI 2. VIII, 20.

M.

Maisné adj. cadet. Cet adjectif, qui n'est plus usitè, est composé de *mains*, ancienne forme de *moins*, et de *né*. — Ex. Lequel fut fils du roy Jehan, et frere maisné du roy Charles le quint. VIII, 11.

Maisonnement s. m. amas de maisons. Nous n'avons trouvé ce mot que dans le Compl., où l'exemple suivant est cité: "Et fus

bien esmerveillé de voir l'assiete de cette cité, et de voir tant de clochers et de monasteres, et si grand maisonnement, et tout en l'eau. VII, 18.

Maisonner v. a. garnir de maisons. Ce verbe ne s'est pas conservé dans la langue moderne. — Ex. Et est la plus belle ruë que je croy qui soit en tout le monde, et la mieux maisonnée, et va le long de ladite ville. VII, 18.

Maistrise s. fém. domination. Le Dic. de l'Ac. ne donne pas cette signification, qui cependant se trouve dans le Dic. de M. Littré sans qu'elle y soit indiquée comme ayant vieilli. — Ex. Combien que ja il eust commis des gens de sa maison pour garder ladite eglise, si n'en pouvoit-il avoir la maistrise. II, 13. — V, 17. V, 19.

Mal adj. mauvais. Selon l'Ac. ce mot ne s'emploie plus adjectivement que dans les locutions: *Bon gré*, *mal gré; Bon an*, *mal an.* — Ex. Voicy la premiere male adventure et fortune que ce duc avoit jamais euë en toute sa vie. V, 1. — VII. 17.

Malefortune s. fém. mauvaise fortune. Ce mot n'est plus d'usage. — Ex. Mais ils ne sceurent fuyr à leur malefortune: comme il advient à plusieurs autres. V, 17. — V, 19. VI. 6.

Malement ad. mal. Ce mot a vieilli. — Toutesfois durant le debat du long de ce fauxbourg, gaignerent ceux qui estoient saillis, aucuns chariots, et s'en taudirent là, où reposerent assez malement. II, 11.

Marchand adj. Il nous a été impossible de fixer le sens de ce mot dans l'exemple suivant, qui est aussi cité dans le Dic. de M. Littré: "Et conclud la tréve pour neuf ans marchande, revenant chacun au sien." IV, 11.

Marchandise s. fém. convention, négociation secrète. Le Dic. de l'Ac. ne donne pas ce sens. — Ex. Toute cette année que dura cette tréve, s'entrenoit cette marchandise. III, 11. — I, 8. I, 13. I, 16.

Mat adj. las, abattu. Aujourd'hui, cette acception primordiale du mot *mat* n'est plus usitée. — Ex. Ja estoient paravant l'assaut ces Liegeois fort las et mats. II, 13.

Maugré prép. Cette ancienne forme du mot *malgré* est encore usitée dans les patois. — Ex. Depuis son trespas, vingt mois, maugré moy, tenu prisonnier en son palais. I, 8.

Mauvaistié s. fém. méchanceté. Ce mot appartient à l'ancienne langue. — Ex. Je ne sçay si Dieu l'avoit ainsi permis pour leur grande mauvaistié. II. 1. — II, 3. III, 4. III, 8.

Mecaniquement adv. d'une manière misérable. Cette ancienne

significaton ne s'est pas conservée dans la langue moderne. — Ex. Mais bien nous oyons dire qu'ils ont guerres et divisions comme nous, et encores plus mecaniquement. V, 18.

Mecontenter (se) v. réfl. être mécontent. L'Ac. ne donne pas la forme réfléchie de ce verbe, laquelle cependant se retrouve encore dans Corneille. — Ex. Toutesfois il ne luy estoit point agréable, et se mescontentoit d'eux, parce que dés lors ils ne demeuroient en son service. V, 15.

Meilleur (du), le dessus. Il nous semble qu'il faut ainsi traduire cette expression dans les deux passages suivants: "Aucuns d'eux eurent envie de nous assaillir: et mon advis est qu'ils en eussent eu du meilleur." II, 1. (M. Littré, qui cite ce passage donne la traduction: qu'ils nous auraient battus). — Toutesfois il faisoit semer en son ost, tout le contraire, et que les siens avoient eu du meilleur. III, 3.

Mescheoir v. imp. arriver malheur. L'Ac. ne donne pas ce mot; cependant, M. Littré dit que les formes: *il méchoit*, *il mécherra* sont encore usitées quelquefois. — Ex. Quand il meschet à une grande cité, on ne dit pas ainsi. V, 19. — II, 2. III, 12.

Mesmement adv. (Voyez p. 15.).

Mesprendre v. n. commettre une faute, un délit. Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie plus que pronominalement dans le sens de *se tromper*. — Ex. Celuy, qui s'estimeroit jusques là, mesprendroit envers Dieu, s'il estoit homme qui eust raison naturelle. I, 3. — V, 15. V, 19.

Mettre sus, lever. (Voyez Burg. II, 178.) Cette locution est de l'ancienne langue. — Ex. Toutesfois l'occasion de la venue dudit duc de Bourbon, estoit pour gaigner et conduire ledit duc de Bourgogne de consentir mettre sus une armée en son païs I, 2. — III, 1. — Observez l'emploi de *mettre à* dans les deux passages suivants, où il paraît synonyme de *tarder*: "Cependant que ledit duc mit à venir, quelqu'un de ceux de dedans s'avisa et apporta des fagots allumez etc." III, 10. — Aprés cette grande honte qu'il se fit, il ne mit gueres à recevoir du dommage. IV, 13.

Mieux adv. plus, plutôt. — Ex. Le reste estoit si maigre qu'ils sembloient mieux morts que vifs. VIII, 17. — I, 4. VIII, 21.

Mins s. m. pl. Le sens de ce mot nous est inconnu. — Ex. Par de hors y avoit bien trois lieuës, tant y a de barricaves et de mauvais mins, aussi c'estoit au fin coeur d'hyver. II, 11.

Mot (dire le). Locution qui paraît signifier *céder*, *se rendre*. — Ex. Il feit de grandes diligences pour achever cette entreprise d'Al-

lemagne: qui estoit, s'il eust pris Nuz, la garnir bien, et une autre place ou deux, au dessus de Cologne: parquoy ladite cité de Cologne diroit le mot. IV, 1. — II, 4.

Moulin à fer s. comp. m. forge. — Ex. Et fit brusler toutes maisons, et rompre tous les moulins à fer qui estoient au païs, qui est la plus grande façon de vivre qu'ils ayent. II, 14.

Moult adv. beaucoup. Ce mot n'est plus usité. — Ex. Car la haine avoit esté moult grande et longue etre ledit seigneur et elle. V, 4. — VIII, 14.

Mouvetez s. fém. pl. motifs. De ce mot, nous n'avons trouvé qu'un exemple, encore tous les manuscrits ne le donnent pas. (Voyez éd Petitot I. p. 361.) — Ex. C'est un des accomplissements des oeuvres que Dieu a commencées aucunes fois par petites mouvetez et occasions. I, 3.

Mouvoir v. n. venir, prendre naissance. (Voyez Burg. III, 257.) Aujourd'hui, ce verbe ne s'emploie plus neutralement. — Ex. Vous devez avoir entendu au long, dont mouvoit cette guerre. III, 3.

Moyen (par) loc. adv. avec modération. — Ex. Toutesfois les suspicions se doivent prendre par moyen; car l'estre trop, n'est pas bon. III, 5.

Moyennant que loc. conj. à condition que. Cette location se retrouve encore dans La Fontaine. — Ex. Moyennant qu'il eust la grace de son pere, il se pourroit bien passer de tous autres bienfaicts. I, 1.

Moyenneur s. m. médiateur. Ce mot n'est plus d'usage. — Ex. Et vouloit tousjours le comte de Sainct-Paul, connestable de France, estre moyenneur de ce mariage. III, 8.

Muer v. a. changer. Chez Comines encore, ce verbe s'emploie bien souvent pour *changer*. — Ex. A tous les autres poincts respondit le Roy ne vouloir rien y muer, mais confirmer tout ce qui avoit esté juré à Peronne. II, 14. — I, 3. II, 2. IV, 13.

Musaicq. Ancienne forme du mot *mosaïque*. — Ex. La chapelle Sainct-Marc, qui est la plus belle et riche chapelle du monde,..., toute faite de musaicq. VII, 18.

N.

Nave s. fém. nef, navire. A côté de la forme *nef*, les écrivains des quinzième et seizième siècles ont aussi employé cette forme, qui ne s'est pas conservée dans la langue moderne. — Ex. Le lendemain, y arriva le duc Louis d'Orléans, avec quelques naves et bon nombre de galées. VII, 6. — VII, 18.

Navire s. Chez Comines, ce substantif est des deux genres; ce n'est qu'après le dix-septième siècle qu'il est toujours masculin. — Ex. Ledit Roy n'avoit ny croix ny pille: et donna une robbe fourrée de belles martres, au maistre de la navire. III, 5. — Leurs navires estoient sans cesse avec ceux de la ligue. VIII, 23.

Negrin s. m. nègre(?) Les dictionnaires ne donnent pas ce mot, lequel, du reste, ne se trouve pas dans tous les manuscrits. — Ex. Et toute sa garde, qui estoient quelques trois cens chevaux de Maures de Grenade, dont il y en avoit plusieurs negrins. II, 8.

Nommer v. a. dicter. En ce sens, il ne s'emploie plus dans la langue moderne. — Ex. Le Roy nomma une lettre audit connestable. IV, 11.

Nourriture s. fém. éducation. En ce sens, il s'emploie encore dans le proverbe: *Nourriture passe nature.* — Ex. Et s'il n'eust eu la nourriture autre que les seigneurs que j'ay veu nourrir en ce royaume, je ne croy pas que jamais se fust ressours. I, 10.

Nouveau (de) loc. adv. nouvellement. Ce sens n'est pas donné des dictionnaires. — Ex. Je vis une femme morte, et son enfant, dont elle estoit accouchée de nouveau. II, 14.

Nouvelle (il est) loc. il est question. Cette locution ne s'est pas conservée dans la langue moderne. — Ex. Ainsi il ne fut plus nouvelle que de trouver cet homme. VI, 3. — IV, 9.

O.

Obseque s. m. Chez Comines, ce substantif est encore masculin; dans la langue moderne, il est du genre féminin et ne s'emploie qu'au pluriel. — Ex. En cette saison mourut son pere, auquel il fit trés-grand et solennel obseque à Bruges. II, 1.

Occasion s. fém. prétexte. En ce sens, il est employé dans la langue d'oïl. — Ex. Et prit le duc son occasion sur cela des feux qu'il mettoit, et qu'il avoit mis en cette saison. III, 11.

Oeuvre s. Chez Comines, ce substantif s'emploie indifférement comme masculin et comme féminin. — Ex. Et par cette conclusion se peut voir que ceux qui avoient conduit ce grand oeuvre ne l'avoient point fait d'eux, mais fut vraye oeuvre de Dieu comme chacun le vit. VII, 17. — V, 7. V, 9.

Offenser v. n. pécher. Dans l'exemple suivant, ce verbe s'emploie neutralement; usage duquel nous n'avons trouvé aucun exemple chez les écrivains postérieurs à Comines: "Aussi bien il y a des peuples

qui offensent contre leur seigneur, et ne luy obeyssent pas, ny ne le secourent en ses necessitez." V, 19.

Oncques adv. (Voyez p. 16.).

Opposite adj. opposé. Ce mot qui, selon M. Littré, est un latinisme fait au quatorzième siècle, ne s'emploie plus que substantivement. — Ex. C'est miserable vie que la nostre, de tant prendre de peine et de travail pour s'abreger la vie, en disant et escrivant tant de choses, presque opposites à leurs pensées. IV, 6. — V, 18. VI, 3.

Ord adj. sale, déshonnête. Aujourd'hui, ce mot, qui dérive du mot latin *horridus*, n'est plus d'usage. — Ex. Les gens dudit duc disoient que ces Allemands estoient ords, et qu'ils jettoient leurs housseaux sur ses licts si richement parez. II, 8. — Et commença exploit de guerre ord et mauvais, et dont il n'avoit jamais usé. III, 9. — V, 19.

Ordonner v. a. commander. Contrairement à l'usage de la langue moderne, il s'emploie en ce sens comme verbe personnel dans la voix passive. — Ex. Plusieurs bons chevaliers et escuyers furent ordonnez à demeurer à pied. I, 3. — I, 9. VIII, 17.

Orfaverisé part. passé du vieux vieux verbe *orfaveriser*. Travaillé en or, ciselé(?). — Ex. Et estoient tous archiers d'ordonnance, orfaverisez (= l'armure ciselée?), et bien en point. I, 3.

Ost s. m. armée. Ce mot, qui dérive du substantif latin *hostis*, s'est conservé jusqu'à nos jours dans le proverbe suivant: "Si l'ost savait ce que fait l'ost, l'ost battrait l'ost." Comines, qui l'emploie bien souvent, écrit aussi *host*. — Ex. Incontinent donc fit sçavoir à mondit seigneur de Charolois, qui estoit à son ost, qu'il vouloit parler à luy, et luy nomma l'heure qu'il se rendroit aux champs, auprés dudit host, estant prés Conflans. I, 13. — I, 2. I, 13.

Ostager adj. donné en otage. Ce mot, qui appartient à l'ancienne langue, s'est aussi employé substantivement. — Ex. Mais il dura peu aprés cette cruelle opinion, qu'il avoit donnée contre les Liegeois ostagers, dont avez ouy parler cy-dessus. II, 2.

Où adv. (Voyez p. 36).

P.

Pane s. fém. peau. Ce mot signifie aujourd'hui une sorte d'étoffe veloutée. — Ex. Ledit seigneur du Lude m'a dit que par ce temps il y avoit gagné vingt mille escus et deux panes de martres. V, 15.

Paour. Ancienne forme du mot *peur*. Il est à remarquer que, dans

l'édition Petitot, la forme moderne est la plus usitée. — Ex. Cecy sera l'information, et leurs grands cris, paour plaintes et piteuses larmes les presenteront devant nostre Seigneur. V, 19.

Par prép. Déjà plus haut, (Voyez p. 19), nous avons indiqué que, dans quelques locutions, les deux prépositions *par* et *pour* se sont succédé l'une à l'autre. Il est de plus à remarquer que, chez Comines, on retrouve encore les locutions suivantes, qui sont formées à l'aide de la préposition *par:*

par ainsi, ainsi. — Ex. Et par ainsi n'estoit point sans peine en cette maison de Bourgogne. VI, 13. — VI, 6.

par aprés, dans la suite. — Ex. Aussi lesdits princes s'en mettent aucunesfois en si grande gloire et en si grand orgueil, qu'il leur en meschet par aprés. II, 2.

parce, ainsi. — Ex. Et parce n'ont-ils nulles questions civiles en la cité, qui est la plus grande prudence que je leur voye. VII, 18.

Par (de) loc. prép. du côté de. Aujourd'hui, cette locution ne s'emploie guère que dans la formule *De par le roi.* — Ex. Et y estoit le comte de Ligny, cousin germain du Roy de par mere. VII, 12.

Paravant prép. et adv. (Voyez pp. 16 et 18).

Par dessus loc. prép. contre, malgré. Dans le Compl. cette signification est indiquée comme appartenant au vieux langage. — Ex. Car tout ainsi que par dessus le sauf-conduit et feableté, qu'avoit en luy ledit connestable, il le livra pour estre mis à mort; tout ainsi par le plus feable de son armée fut-il trahy. V, 6.

Pareil adj. Chez Comines, cet adjectif prend la préposition *de*. — Il avoit accoustumé de long-temps, d'en avoir quelqu'un qui s'habilloit pareil de luy souvent. IV, 10. — VIII, 13.

Parlement s. m. pourparler. Ce sens propre et primitif est aujourd'hui inusité. — Ex. Il prit un parlement avec le duc de Bretagne, qui tenoit une partie des places de la basse Normandie, esperant de luy faire abandonner son frere de tous poincts. I, 15. — II, 10. IV, 9.

Parmi prép. au milieu de, à travers, dans. Cette préposition, aujourd'hui usitée dans un sens fort restreint, prend encore chez Comines plusieurs significations et s'emploie bien souvent. — Ex. Il ne se retourna qu'un homme à pied, qui luy donna d'un vouge parmi l'estomach. I, 4. — Et si prenoit un escu pour chacune pipe de vin qui passoit parmi ses limites. III, 11. — I, 7. VI, 8. VI, 12.

Parquoy conj. (Voyez p. 19).

Part s. fém. parti. Les dictionnaires de la langue moderne ne donnent pas cette signification dans laquelle ce mot a été employé encore par Montaigne. Il est aussi à remarquer que Comines paraît le regarder comme exactement synonyme de *côté*. — Ex. Ladite dame eut mieux fait beaucoup de faire office de juge, ou de médiateur entre les parties, que de dire: Je soustiendray cette part, comme il apparut. VI, 13. — Le pont fust dressé jusques à l'autre part de la riviere. I, 6. — VIII, 13.

Partement s. m. départ. Ce mot n'est plus usité. — Ex. Un peu avant son partement avoit mis en deliberation s'il feroit mourir ses ostages, ou ce qu'il en feroit. II, 2. — I, 2. II, 5. III, 8.

Partir (se) v. réfl. Dans le sens de *partir*, ce verbe s'employait, dans le principe, pronominalement; usage que l'on retrouve encore dans Comines, mais qui s'est aboli dans la suite. — Ex. Et demeuray en la ville environ un mois depuis, aussi bien traité que devant; et puis m'en partis. VII, 20. I, 3. I, 6.

Partisane. Féminin de *partisan*. L'Ac. ne donne pas ce mot, qui, dans le Dic. de Trév. est regardé comme un terme nouveau dont l'usage n'est pas encore établi. — Ex. Cette sage et belle dame qui estoit morte en l'age de vingt et neuf ans, grande partisane des Français. VIII, 16.

Patroniser v. a. conduire en qualité de patron. Les dictionnaires de la langue moderne ne donnent pas ce mot. — Ex. Une grosse galeace qui estoit mienne, que patronisoit un appellé messire Albert Mely. VII, 6.

Pendeau s. m. pente(?) bandeau(?). Ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires. — Ex. Et pouvoient estre quarante barques, qui toutes avoient pendeaux aux armes de leurs maistres. VII, 20.

Pendre v. n. pencher. Ce sens, qui est primitif, comme on peut le voir du substantif dérivé *pente*, n'est plus usité. — Ex. Et se logea en un costeau pendant devers ladite riviere. I, 6.

Pensement s. m. pensée. Ce mot a vieilli. — Ex. Et trouverent encore ces batailles au lieu où ils les avoient laissées: qui leur donna nouveau pensement. I, 11.

Penser v. a. A l'époque de Comines, on ne faisait pas encore distinction entre *penser* et *panser*. — Ex. Et estoit un archier du corps dudit seigneur, fort renommé, appellé Savarot, qui fust pensé et guery. I, 4. — V, 19. VI, 7.

Personne s. fém. corps. Aujourd'hui, ce mot n'est plus employé en ce sens que lorsqu'il est précédé d'un adjectif possessif. — Ex. Je croy que jamais nul homme peust porter plus de travail que luy, en tous endroits où il faut exerciter la personne. I, 4.

Petit adv. (Voyez p. 38.).

Pieça adv. (Voyez p. 16.).

Piece s. fém. espace de temps. Dans l'ancienne langue, ce sens était souvent usité; aujourd'hui, il a vieilli. — Ex. Et depuis que ledit comte de Charolois eut esté une piece duc de Bourgogne etc. I, 12. — III, 3.

Pleurs s. fém. pl. larmes. M. Littré fait observer que c'est à tort que Regnier a fait ce mot du féminin; cependant, l'exemple suivant prouve que Comines l'a aussi regardé comme féminin. — Ex. Et venoient lesdits Pisans à grandes pleurs devers le Roy. VIII, 4.

Plus (les) loc. pron. la plupart. Cet emploi de *plus* appartient à l'ancienne langue. — Ex. Aucuns en eschaperent, et les plus se perdirent. I, 4.

Pour autant que, pourtant que loc. conj. (Voyez p. 42.).

Pourchas s. m. soin, travail. Ce mot, qui est formé du verbe *pourchasser*, n'est plus d'usage aujourd'hui. — Ex. Et se fit ladite alliance par la conduite du Roy, et à son pourchas, et à ses dépens. V, 1.

Pourmener v. a. et réfl. Ancienne forme du verbe *promener*. — Ex. En effet longtemps se pourmena le Roy au milieu de ces deux comtes. I, 12. — I, 5. II, 10.

Pourparler v. a. délibérer, comploter. De ce verbe, il ne reste dans la langue moderne que l'infinitif qui s'emploie substantivement. — Ex. Des deux costez fust accordé et deliberé . . . qu'après qu'ils se servoient veus, et juré les traitez pourparlez, que le roy d'Angleterre s'en retourneroit en son pays. IV, 8.

Pourpoint (en), dépouillé. Cette locution n'est pas d'usage dans la langue moderne. — Ex. Le chasteau tint deux ou trois jours, et puis s'en allerent tous en pourpoint. III, 3.

Pré s. m. "Cependant sourdit grand differend entre ledit seigneur Ludovic et Robert de Sainct-Severin, . . ., et demeura le pré au seigneur Ludovic." Dans ce passage *le pré* est synonyme de *le dessus*, *l'avantage*.

Preceder v. a. l'emporter. Le Dic. de l'Ac. ne donne pas ce sens. — Ex. Encore fait Dieu grand'grace à un prince quand il sçait le bien et le mal, et par especial quand le bien precede, comme au Roy nostre maistre dessusdits. I, 10.

Premier n. de nombre (Voyez p. 23.).

Presse s. fém. instances. Le Dic. de l'Ac. ne donne pas cette signification. — Ex. L'une que tout son royaume le desiroit, comme ils ont accoustumé le temps passé, et la presse que leur en faisoit le duc de Bourgogne. IV, 11.

Prier v. a. Le plus souvent, le complément de ce verbe prend, chez Comines, la préposition *à*, mais on y retrouve aussi la construction moderne. — Ex. Il vouloit prier audit duc son maistre, de par luy, qu'il se voulust declarer en sa faveur contre le Roy. III, 3. — II, 5. VI, 11. — On le priat de ne mener nulle pratique sur Calais. VI, 12. — V, 13. V, 2.

Prime-face (de) loc. adv. de prime abord. Cette locution a vieilli; Comines l'emploie souvent. — Ex. De prime-face luy fut dit que tout estoit déconfit. II, 11. — III, 5.

Privément adv. familièrement. Ce mot a vieilli. — Ex. Parla à moy privément. IV, 10.

Prochain adj. proche. Selon M. Littré, *prochain* s'emploie encore aujourd'hui, dans le bas langage, pour *proche*. — Ex. Jamais en luy n'y avoit grace ne misericorde, comme m'ont conté ses prochains parens et amis. VII, 13. — VIII, 12.

Propre adj. Burguy (I, 180.) fait observer que, dans la langue d'oïl, on employait quelquefois *propre* au lieu de *même*. Dans l'exemple suivant, tous les deux mots sont employés pour marquer fortement la personne dont il est question: "Il estoit bien logé en un village fortifié, . . ., (comme luy mesme propre m'a conté) dont bien luy prit." III, 5.

Puis prép. (Voyez p. 18).

Q.

Quand et quand loc. adv. en même temps. Cette locution n'est plus du beau langage. — Ex. Comme il se trouva grand et roi couronné, d'entrée ne pensa qu'aux vengeances, mais tost luy en vint le dommage, et quand et quand la repentance. I, 10. — VI, 5.

Quant et ou quand et loc. prép. avec. Cette locution ne s'est pas conservée dans la langue moderne. — Ex. Il emmena quant et luy le confesseur du duc de Guyenne. III, 11. — IV, 2. VII, 4.

Quantes adj. fém. pl. combien. Cette forme de l'ancien adjectif *quant* n'est plus usitée que dans quelques locutions familières. — Ex. Et luy demanday quantes batailles le roy d'Angleterre avoit gaignées. IV, 1. — II, 7. V, 1.

Quelquesfois adv. De même que l'on dit encore *à plusieurs fois*, de même Comines, dans l'exemple suivant, a fait précéder *quelquefois* par la préposition *à*: "Et tous à quelquesfois la sont venus requerir, comme l'avez veu par experience du Roy nostre maistre." VI, 9.

Quereler v. a. réclamer. Dans ce sens, il s'employait surtout dans l'ancienne coutume. — Ex. Le Roy luy restitua toutes ses terres, et toutes celles qu'il quereloit. V, 15.

Question s. fém. procès. Ce sens n'est pas usité dans la langue moderne. — Ex. La succéssion du prince d'Orange, son grand pere, et dont il avoit question contre messeigneurs de Chasteauguion. VI, 1.

Queuë s. fém. Dans les deux exemples suivants, ce mot est employé d'une manière qui n'est pas de la langue moderne: "Bien souvent falloit qu'ils revinssent sur queuë (= à la file?) jusques à notre charroy, en se retirant le pas, et aucunesfois le trot." I, 8. — En toutes façons, une bataille perduë a tousjours grande queuë (= bien des suites), et mauvaise pour le perdant. II, 2.

Quoy adj. Ancienne forme du mot *coi.* — Ex. Ce que ledit peuple ne voulut faire, mais se tint quoy. VI, 5.

R.

Radouber (se) v. réfl. se raccommoder. Ce verbe, qui, dans l'origine, est un terme de marine, fut plus tard employé dans plusieurs acceptions; cependant, Comines l'a employé, dans l'exemple suivant, dans un sens qui n'est pas indiqué dans les dictionnaires: "Ledit comte de Charolois se radouba, et rapaisa avec son pere, le mieux qu'il put." I, 2.

Raison s. fém. droit. Au pluriel, il s'emploie encore en ce sens dans le style de pratique. — Ex. Un prince de la maison de France qui pretendroit raison au royaume de Naples, ou un autre qui pretendit droict à la duché de Milan. VIII, 22.

Ramentevoir v. a. faire souvenir. Ce verbe, qui se conjugue sur *devoir*, n'est pas usité dans la langue actuelle. Selon M. Scheler, c'est un composé avec *re* de l'ancien verbe *amentevoir*, qui représente la phrase latine *ad mentem habere.* — Ex. Le comte de Charolois disoit, que de son vivant le Roy ne les devoit racheter: luy ramentevoit combien il estoit tenu à sa maison. I, 12.

Rang (de) loc. adv. de suite. Cette locution ne s'est pas conservée dans la langue moderne. — Ex. La nostre a eu trois fils de rang, et en quatre années. VII, 4. — I, 4.

Rapaiser (se) v. réfl. se réconcilier. Ce verbe, qui s'est aussi employé activement, n'est plus usité. — Ex. Ledit comte de Charolois se radouba, et rapaisa avec son pere, le mieux qu'il put. I, 2.

Rasibus de loc. prép. tout contre, tout prés. Selon l'Ac. cette

locution est aujourd'hui basse et populaire; Comines l'emploie bien souvent. M. Littré dérive le mot *rasibus* de l'adjectif *ras* avec une désinence latine. — Ex. Comme il passoit rasibus du chastel, veismes les archiers de la garde du Roy. I, 4. — II, 7. VIII, 13.

Rebouter v. a. repousser. Dans la langue moderne, ce verbe n'est employé que comme un terme technologique. — Ex. A la verité ils saillirent trois fois: mais tousjours furent reboutez. II, 2. — II, 10. II, 12.

Rechef (de) loc. adv. de nouveau. Dans Comines, les deux mots *de* et *rechef* s'écrivent encore séparément. — Ex. Et envoya avec luy de rechef le cardinal Ballue. II, 5.

Recueil s. m. accueil. Ce sens, qui était usité dans l'ancienne langue, se retrouve encore dans Comines, à côté de celui de *collection*. — Ex. Car les uns n'ont point d'esperance d'avoir recueil et seureté és pays voisins. IV, 11. — V, 3.

Regard s. m. raison, égard. Ce sens n'est pas indiqué dans les dictionnaires. — Ex. Le comte de Sainct-Paul ..., et aucuns autres, desiroient plustost la guerre entre ces deux grands princes, que paix, pour deux regards. III, 1. — Sans avoir regard aux loüanges. V, 13.

Religion s. fém. maison religieuse. En ce sens, il n'est plus usité. — Ex. Et delibera s'en aller à Rome, et se mettre en une religion auprès. V, 7.

Remede s. m. moyen. Les dictionnaires ne donnent pas ce sens. — Ex. Nul ne vit ledit duc, mais bien l'enfant: j'y passay trois jours avant le Roy, mais il n'y eut remede de le voir. VII, 7. — VIII, 9.

Remparer v. a. élever des remparts. Ce verbe s'emploie encore aujourd'hui pronominalement. — Ex. Ce qu'ils avoient remparé aux portes estoit ja abattu. II, 13.

Rengier s. m. renne(?). — Ex. Les autres s'appellent rengiers, qui sont de corsage et de couleur de daim, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes. VI, 8.

Reprenable adj. qui peut être repris. Ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires. — Ex. Beaune, qui n'eut point esté reprenable sur eux, si une fois ils y eussent entré. VI, 4.

Repuë s. fém. étape(?). Ce substantif est formé du part. passé du verbe *repaître*. Le Compl. qui est le seul dictionnaire où nous avons trouvé ce mot, donne la signification *repas*, qui n'est pas bien éloignée de celle d'*étape*. — Ex. Ils avoient en haine plusieurs chanoines, qu'ils avoient pris ce jour: et à la premiere repuë, en tuerent cinq ou six. II, 7.

Reputer v. a. imputer. Ce sens n'est pas indiqué dans les dictionnaires. — Ex. Ce que je luy repute à loüange, de n'avoir usé d'autre vengeance. I, 8.

Requerir v. a. prier. Ce verbe, de même que *prier*, s'emploie chez Comines de deux manières: ou bien il prend la préposition *à* devant son complément; ou bien il a pour complément un régime direct, ainsi que dans la langue actuelle. — Ex. Outre requit au Roy consentir qu'audit traité se mit un article en faveur de monseigneur du Lau. II, 14. — III, 5. IV, 5. — Toutes les fois qu'il les en requereroit. V, 1. *Rem.* La forme *requereroit.*

Ressourdre v. a. relever (Voyez p. 14).

Revenir (se) v. réfl. retourner. Selon l'Ac. *s'en revenir* s'emploie encore familièrement. — Ex. Ils tenoient le duc de Bretagne pour prince manié par autre sens que par le sien: mais qu'il se revenoit toujours à la fin à ce qui luy estoit plus necessaire. III, 11. — VII, 11. VIII, 22.

Roole s. fém. Ancienne forme du mot *rôle.* — Ex. Si furent faites les bendes et les rooles de ceux qui devoient passer. I, 9.

S.

Saillie s. fém. sortie. De même que *saillir* s'emploie chez Comines pour *sortir*, de même *saillie* s'emploie pour *sortie.* — Ex. Or se voyans desesperez de secours, se delibererent de faire une grosse saillie. II, 12. — VIII, 13.

Saillir v. n. sortir. Il est à remarquer que, chez Comines, *saillir* se rencontre bien souvent, tandis que *sortir* est très-peu usité. Aujourd'hui, ces deux verbes ne sont plus synonymes. — Ex. Incontinent veismes saillir du bois le comte de Sainct-Paul. I, 4. — I, 8. I, 11.

Saisir v. a. Dans l'exemple suivant, ce verbe s'emploie passivement dans le sens de *être en possession de qqch;* sens qui est indiqué dans Burg. (III, 333). — Ex. Et luy devoit dire aussi comme ledit duc son maistre envoyeroit de notables ambassadeurs devers le Roy dés qu'il seroit saisi de ce qu'il demandoit. III, 9.

Sauveté s. fém. salut. Selon l'Ac. ce mot est vieux et ne s'emploie que dans deux phrases, où il est synonyme de *sûreté.* — Ex. Qui fut totalement la sauveté de ces deux grands princes: car ce delay donna espace à plusieurs gens de soy armer, et de saillir en la ruë. II, 12. — VIII, 13.

Sceu part. passé du verbe *sçavoir.* Connaissance. Aujourd'hui, *su*

ne s'emploie substantivement que dans la locution adverbiale, *Au vu et au su de tout le monde.* — Ex. Et delibera d'y donner ordre, en façon qu'on n'entreprendroit plus telles choses sans son sceu. VI, 6. — VI, 3. VII, 2.

Seigneurier v. a. dominer, gouverner. Ce verbe n'est plus usité. — Ex. A la verité il sembloit mieux pour secourir et seigneurier un monde, qu'un royaume. VI, 13.

Sejourner v. a. laisser en jachère, reposer. Les dictionnaires ne donnent pas ce sens. — Ex. Et ne sejournent jamais leurs terres. VII, 8.

Sellé, séellé, scellé s. m. acte signé et scellé. Part. passé du verbe *sceller.* — Ex. Monseigneur du Bouchage, et autres ambassadeurs, pressoient fort ledit duc de tenir son séellé. IV, 12. — III, 11. IV, 6.

Semblant (par) anc. loc. adv. selon l'apparence, évidemment. — Ex. Et sçais bien que moy, et autres, prismes garde comme ils disneroient, et de quel appetit, ceux qui estoient en cette table: mais à la verité un seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul. V, 10.

Semondre v. a. inviter, avertir. (Voyez p. 13).

Senestre adj. gauche. Selon l'Ac. ce mot ne s'emploie plus que comme terme de blason. — Ex. A la main senestre estoit le seigneur de Ravastein. I, 3.

Sens s. m. L'emploi de ce mot dans l'exemple suivant est digne d'attention: "Et me semble que l'un des plus grands sens que puisse montrer un seigneur, c'est de s'accointer et approcher de luy gens vertueux et honnestes." II, 3.

Sentine s. fém. espèce de bateau, chaland. Cette signification n'est plus usitée. — Ex. En la riviere y avoit seulement une petite sentine, où il y avoit deux hommes. IV, 9.

Sentir v. a. apprendre, entendre. Les dictionnaires ne donnent pas ce sens. — Ex. Et desiroient bien sentir de moi que le Roy en disoit. VII, 10. — IV, 8. VI, 6. VII, 17. — Dans l'exemple suivant, ce verbe est employé d'une façon toute particulière: "Et l'eust volontiers gagné qu'il se fust contenté qu'on eust fait la guerre en Bretagne: et luy en fit encore sentir par monseigneur du Bouchage." IV, 10.

Seoir (se) v. réfl. (Voyez p. 11).

Si conj. (Voyez p. 41).

Sinon (ne) loc. adv. ne ... que. Cette locution n'est plus d'usage. — Ex. Il ne veut sinon vivre en ses dissimulations, et en entretenir chacun, et faire son profit. IV, 5. — IV, 7. VIII, 2.

Sol adj. comptant. Dans l'ancienne langue déjà, ce mot dérivé de l'adjectif latin *solidus*, s'emploie le plus souvent substantivement. Aujourd'hui, il a pris la forme *sou*. — Ex. Il luy presenta ces deux mille escus en or sol. VI, 2.

Souloir v. n. avoir coutume. Ce verbe, qui dérive du verbe latin *solere*, n'est plus usité; Comines l'emploie souvent, mais toujours à l'imparfait. — Ex. Joint aussi que nous sommes diminuez d'aage, et que la vie des hommes n'est si longue comme elle souloit, ny les corps si puissants. II, 6. — III, 4. III, 6.

Soupçonner (se) v. réfl. se méfier. Nulle part, il n'est indiqué que ce verbe s'est employé pronominalement. — Ex. Il se soupçonnoit de ce grand seneschal de Normandie. I, 3.

Souventesfois adv. souvent. Dans la langue moderne, ce mot n'est pas usité. — Ex. Souventesfois ont bien assiegé tels chasteaux et abbatu. V, 18. — VI, 3.

Supplier v. a. De même que nous l'avons vu pour les verbes *prier* et *requerir*, le complément de ce verbe est précédé de la préposition *à*. — Ex. Ledit comte supplia par plusieurs fois à son pere qu'il peust respondre, I, 1. — VII, 9.

Sur luy loc. sur son territoire. — Ex. Car luy tenant ainsi cette petite duché, il venoit de Hollande jusques auprés de Lion, tousjours sur luy. IV, 12.

Sus adv. et prép. (Voyez pp. 16 et 18).

Suspection, suspicion. Anciennes formes du mot soupçon. — Ex. Toutesfois je croy qu'il ne s'en trouva jamais rien: mais estoient les suspections grandes. I, 1. — Si eurent suspicion que cela n'eust esté fait expressement pour leur mal faire. I, 5. — V, 20. VI, 12. — De même on trouve les formes *suspicionneux* et *suspicionné*. — Ex. Quant à estre suspicionneux, tous grands princes le sont. VI, 7. — Et que l'un des deux ne fut suspicionné d'avoir dit au connestable quelque chose qu'il devoit taire. IV, 4.

T.

Tabourin. Ancienne forme du mot *tambourin*. — Ex. Mais qui conteroit bien ce qu'il faut donner aux tabourins et aux trompettes, il n'y a gueres de gain à ce deffray. VII, 18.

Tailler v. a. mettre à la taille, taxer. Ce sens a vieilli. — Ex. Lequel peu tailloit ses subjets. I, 2.

Tant adv. Chez Comines, on retrouve encore les deux anciennes locutions suivantes: *Tant pour tant*, égal; *à tant*, alors, aussitôt. —

Ex. Et pour dire verité, presque la fleur de nostre ost, au moins tant pour tant. I, 6. — Le Roy s'en teut à tant. IV, 10. — VI, 2.

Taudir (se) v. réfl. se couvrir, se mettre à l'abri. Cet ancien verbe est formé du substantif *taude*, banne, que M. Scheler dérive du vieux flamand *telde*, tente. — Ex. Et jettoient la terre de nostre costé, pour soy taudir de l'artillerie. I, 9. — II, 10.

Tenir v. n. L'emploi de ce verbe dans les trois exemples suivants nous paraît digne d'attention: "Et ne m'est pas advis que le sens d'un homme sceust porter et donner ordre à un si grand nombre de gens, ne que les choses tinssent (= se passent?) aux champs comme elles sont ordonnées en chambre." I, 3. — Pourquoy le fils s'absenta de sa presence, et s'en alla tenir (= demeurer?) en Hollande, où il fut bien recueilly. VI, 13. — Et allay au devant de luy, combien que ne luy fusse tenu (= obligé?), car il m'avoit aidé à chasser de la cour avec rudes et folles paroles. V, 1.

Terminer v. n. s'achever. L'emploi de *terminer* comme verbe neutre n'est pas indiqué dans les dictionnaires. — Ex. Fin de compte, la chose termina en paix. VII, 4.

Teurdre (se) v. réfl. s'égarer. Ce mot *teurdre* nous paraît être une ancienne forme du verbe *tordre*. — Ex. Et y avoit bien mauvaise saillie au partir du logis, comme chemins creux et bois, et si nous teurdismes, car il n'y avoit point de guide pour nous guider. VIII, 13.

Tiers n. de nombre (Voyez p. 3).

Tout (à) loc. prép. avec. Cette locution est de l'ancienne langue; plusieurs auteurs n'en font qu'un mot. — Ex. Qui pouvoient bien estre environ deux mille deux cens hommes-d'armes, et l'arriereban du Dauphiné, à tout quarante ou cinquante gentils-hommes de Savoye. I, 3.

Traict de temps. Cette locution, qui exprime *un long espace de temps*, ne s'est pas conservée dans la langue moderne; cependant, elle a été employée par J.-J. Rousseau. — Ex. Ne leur sens, ne leur connoissance, n'alloient pas assez avant, pour connoistre le prejudice qui leur en pouvoit advenir par traict de temps (= à la longue). V, 17. — V, 19.

Trencher. Ancienne orthographe du verbe *trancher*. Dans l'exemple suivant, ce verbe est employé sans aucun complément dans le sens de *prendre des airs:* "Par le moyen d'un jeune homme qui trenchoit devant elle, natif de Ferrare, de petite lignée, appellé Antoine Thesin, elle les rappela par sottise." VII, 2.

Tromperesse adj. fém. trompeuse. Cette forme n'est pas usitée dans la langue moderne. — Ex. Il faut bien dire que cette tromperesse fortune, l'avoit regardé de son mauvais visage. IV, 12.

Trompette s. des deux genres. Homme qui sonne de la trompette. Aujourd'hui, il est toujours masculin en ce sens; chez Comines, il est le plus souvent féminin. — Ex. Je laisse un peu ce propos pour dire que devint nostre lettre, qu'avions envoyée le cardinal et moy par un trompette. VIII, 10. — Mais vouloit demeurer ladite trompette la nuict pour me guider. VIII, 13.

Trop adv. (Voyez p. 39).

U.

Usité adj. versé. Les dictionnaires ne donnent pas cette signification. — Ex. Esperant que vous le demandez pour le mettre en quelque oeuvre, que vous avez intention de faire en langue latine, dont vous estes bien usité. Prologue.

V.

Valoir v. n. Au lieu de *vouloir dire*, Comines emploie *valoir à dire*, locution qui n'est pas usitée dans la langue moderne. — Ex. Celuy dont je parle, prit en l'aage de vingt trois ans Constantinople, qui vaut à dire cité de Constantin. VI, 13. — VIII, 21.

Veloux. Ancienne forme du mot *velours*, de laquelle on trouve quelques exemples dans Comines, à côté de celle avec un *r* intercalaire. — Ex. Et en public luy fit donner une belle piece de veloux cramoisy, contenant trente aunes. IV, 5. — I, 1. — Ledit Roy avoit une barrette de velours noir sur sa teste, IV, 10.

Venir v. n. L'infinitif de ce verbe se prend substantivement dans les deux anciennes locutions, *au mieux venir* (= en mettant la chose au mieux) et *au pis venir* (= au pis aller). — Ex. Et si aucun leur en veut faire quelques remonstrances, nul ne le soustiendra, et au mieux venir on l'estimera fol. V, 18. — Mais au pis venir, l'eussent mis en prison. V, 19.

Vent s. m. *Nager sous le vent de qqn*, s'appuyer sur qqn. Cette locution ne se trouve pas dans les dictionnaires. — Ex. Car le duc de Bourgogne deffait, onques puis ne trouva le roy de France homme qui osast lever la teste contre luy, ne contredire à son vouloir: j'entends de ceux qui estoient ses subjets et en son royaume: car tous les autres ne nageoient que sous le vent de cettuy-là. V, 1.



Verité s. fém. *Tenir verité*, tenir parole. Cette locution n'est pas de la langue moderne. — Ex. Et avoit peur aussi que s'il s'accordoit, et le Roy ne luy tinst verité, il auroit perdu son amy et son partage. II, 15.

Veuë s. fém. entrevue. Le Dic. de l'Ac. ne donne pas cette signification, qui cependant se trouve dans le Dic. de Trév. sans qu'il y soit indiqué qu'elle ait vieilli. — Ex. Le comte de Sainct-Paul, connestable de France, qui en rien ne s'estoit meslé de cette veuë, mais luy en desplaisoit. II, 5.

Viel. Ancienne forme du mot *vieux*. — Ex. J'avoye un cheval extremement las et viel, il beut un seau plein de vin. I, 4.

Voisin adj. Dans l'exemple suivant, il est suivi de la préposition *à* au lieu de *de:* "Car le païs de Cecile est voisin au royaume de Naples d'une lieuë et demie, à l'endroit de Reges en Calabre." VIII, 23.

Volonté s. fém. Dans l'exemple suivant, ce mot est employé dans une locution qui n'est pas de la langue moderne: "Ledit grand seneschal, usant de volonté (= à dessein?), dit lors à quelqu'un de ses privez: Je les mettray aujourd'hui si prés l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra desmesler." I, 3.

Vray (de) loc. adv. positivement. Les dictionnaires ne donnent pas cette locution. — Ex. Toutes-fois je ne le sçay pas de vray, I, 6.

Tesi italiane.

1.

La gran dissimiglianza, non solamente di pronunzia ma eziandio di grammatica e di vocabolario, che destingue i varj gruppi di dialetti italiani, deriva principalmente di ciò che la nazione italiana è formata di varie popolazioni delle quali ciascuna, da principio, aveva la propria favella che donava un carattere particolare al modo delle rispettive popolazioni di adottare la lingua latina.

2.

Dopo che l'Italia è diventata un sol regno nel quale Roma è il centro del governo, è verisimile che l'italiano letterale prenda a poco a poco tutti i caratteri del dialetto romano, e che questo divenga identico colla lingua italiana aulica. Tanto è grande l'influenza di una comune capitale.

3.

L'uso che osservano gl'Italiani di formare col verbo aussiliare Avere i tempi composti dei verbi reciproci nei quali l'azione non si riflette direttamente sull' agente, ci pare preferevole all'uso francese di congiungere tutti i verbi reciproci, diretti ed indiretti, coll'aiuto del verbo aussiliare Être.

4.

Nella poesia italiana si suole, o pell'armonia del verso, o pella rima, transportare l'accento tonico di alcuni vocaboli da una vocale all'altra. Questa licenza poetica ci pare rigettabile, poichè contribuisce a corrompere il ritmo della lingua.

